



FRANCE & MONDE

REVUE DE DOCUMENTATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Fondateur : PROBUS (J. CORRÉARD)

Directeur : A. MERCIER

Rédacteur en Chef : Em.-A. FOURMOND

L'ACTIVITÉ FRANÇAISE

L'Universalisme français

J'eus l'occasion, cet été, de rencontrer à Paris, et ailleurs, plusieurs des courriers secrets et des représentants officieux du général Ludendorff et du chef bavarois Hitler. On sait qu'il existe en Allemagne un parti dit raciste ou national-socialiste, qui est l'expression la plus radicale du nationalisme allemand. Et même du nationalisme en général, si l'on en croit M. Georges Dantheuil qui, à la date du 28 octobre, écrivait dans la « Revue de la Presse » de l'Action française : « *Il n'y a entre l'A. F. et les racistes allemands aucune différence, sinon celle qui existe entre le caractère allemand et le français, l'esprit allemand et l'esprit français, la métaphysique historique allemande et la raison critique du Français* ». C'en est ajoutait-il, une assez forte.

D'accord, mais il n'en est pas moins vrai qu'il existe une doctrine dite nationaliste répandue sur toute l'Europe et dont les principaux représentants sont aujourd'hui le fascisme italien avec Mussolini, Federzoni,



Corradini, Coppola, etc. ; le racisme allemand de Luedendorff et de Hitler, renforcés dans la pratique par les « *Deutschnationalen* » ; l'*Action Française* en France.

Et sans qu'on puisse parler de collusions entre ces différents groupes, il est bien évident que le nationalisme italien s'est longtemps nourri de la pensée maurrassienne et que les relations de Hitler et de Mussolini, comme celles de Mussolini et du dictateur hongrois Horthy ou de Horthy et de Hitler, paraissent avoir été, sinon demeurer encore assez étroites.

Il est non moins évident d'ailleurs que, malgré la très grande valeur intellectuelle des représentants du nationalisme français, l'Italie et l'Allemagne apparaissent actuellement comme des nationalismes en action, tandis que la doctrine française, riche d'intelligences, soutenue par des partisans convaincus, ne possède qu'une action politique médiocre et sans portée.

* *

En face il semble que se dresse un *universalisme* qui prend d'ailleurs plusieurs apparences contradictoires et que G. Batault, par exemple, considère comme intimement pénétré d'esprit juif, et au service de l'impérialisme anglo-saxon ; que Léon Daudet considère, lui, comme profondément révolutionnaire, jacobin, et pour tout dire, républicain ; tandis que d'excellents esprits pensent qu'il appartient à la grande tradition française.

Or, il faut s'entendre. Ce serait nier l'évidence que de nier qu'il ait existé et qu'il existe encore un vaste mouvement universaliste d'origine française, particulièrement sensible dans le domaine de l'idéologie, et qui, au cours des trois derniers siècles, a tenté de renouveler le visage du Monde.

Un tel mouvement est très différent de celui, grossier et presque insupportable, qui dresse un homme ou un peuple dans un geste de domination égoïste. Une telle volonté d'organisation mondiale est très différente de

celle qui animait Charles-Quint, maître du spirituel et du temporel et sur les terres de qui le soleil ne se couchait jamais ; Louis XIV, s'il est vrai que ce roi aspirât (ce qui n'est point prouvé), à la Monarchie universelle ; l'empereur Napoléon I^{er} ; plus près de nous, l'Allemagne de 1914, aveuglée par la Welt-Politik ; ou encore l'Angleterre, marchande presque uniquement, faisant la guerre de Chine pour placer l'opium des Indes, celle de Crimée pour conserver la maîtrise d'un détroit, celle des Boërs pour gagner de l'or ou des diamants et molestant l'Égypte pour garde des champs de coton.

La beauté de l'entreprise française tient à ce qu'elle n'est pas celle d'un homme, ou d'un gouvernement, d'une dynastie ou d'un régime, mais celle d'une nation, d'un groupe humain très cultivé qui ne veut que proposer à l'univers, avec sa culture, une idéologie nouvelle.

C'est ainsi que le vaste effort universaliste dans lequel, du xvii^e au xx^e siècle, la France s'est usée, au cours duquel elle a plus de dix fois perdu de vue le souci de ses intérêts personnels pour soutenir ceux de l'humanité, ne saurait se comparer à aucun autre effort humain depuis l'effondrement de la vaste république chrétienne du moyen âge.

Or nous voyons aujourd'hui cette entreprise toucher presque à son terme et nous pouvons craindre que les résultats en soient compromis. Tâchons au moins de mesurer leur ampleur.

*
* *

On connaît les quatre périodes par où passa l'effort français : jusqu'en 1791, c'est un mouvement surtout cultural : linguistique, littéraire, artistique, scientifique et philosophique, qui, tout de même, tend sous la poussée des Parlements, des Encyclopédistes, enfin de la Constituante, à proposer au Monde un nouveau système de

gouvernement et une façon nouvelle de concevoir le problème de la vie sociale.

A dater de 1791 et de la déclaration de guerre de la Législative, les armes sont mises au service moins d'une culture (car beaucoup de nos adversaires étaient cultivés à la française), que d'une idéologie. Et cette idéologie est imposée, avec le concours des peuples, aux gouvernements des Pays-Bas, de la Suisse, d'une partie de l'Allemagne, de presque toute l'Italie.

Troisième période : annexion de cette idéologie révolutionnaire par un homme, Napoléon, qui la transporte en Allemagne, en Autriche, en Pologne, en Russie, en Espagne, en Portugal, dans les Provinces Illyriennes, l'impose partout et qui, en succombant, la laissera partout vivante.

Quatrième période : après la chute de l'empereur, et la clôture de la période purement politique, continuation du mouvement idéologique dissocié de toute idée de domination politique. La France a beau être affaiblie et mise à l'index, le mouvement se poursuit jusqu'en 1848 où il triomphe momentanément en Allemagne, en Hongrie, en Italie. Et, tantôt favorable, tantôt défavorable aux intérêts temporels de la France, le mouvement aboutira définitivement en Italie d'abord, puis en 1919, dans toute l'Europe centrale comme enfin nous l'avons vu nous autres, 129 ans après qu'il eut pratiquement commencé.

Ici, soulignons un point important. Ce vaste mouvement universaliste français qui atteint son maximum de 1789 à 1815 se caractérise par une lutte acharnée contre l'universalisme romain qui jusqu'au xvii^e siècle régenta plus ou moins l'Europe.

La lutte fut intellectuelle d'abord. Descartes l'entama. Louis XIV la continua en la transportant sur le terrain politico-religieux, et Louis XV et les Parlements après lui. Mais déjà l'Encyclopédie la menait sur le terrain politique. La Révolution lui donna enfin une forme pratique que, sauf de 1815 à 1830, et peut-être de 1849

à 1871 et encore ! tous les gouvernements utilisèrent.

Rien là d'analogue au mouvement que l'on peut appeler impérial qui a poussé l'Angleterre au pinacle où nous la voyons aujourd'hui. Si l'on voulait faire un parallèle entre les deux nations, on noterait justement que la France a été universaliste et l'Angleterre impérialiste. L'Angleterre a construit un empire anglais. La France a visé à organiser l'Europe et le Monde, très exactement comme, au moyen âge, avec d'abord le Saint-Empire romain germanique, puis avec l'Espagne et l'Empire ensuite comme instruments, Rome a essayé d'organiser l'Europe.

Mais si l'on peut dire que la France a été à ce point de vue l'ennemie capitale de Rome, il faut bien dire aussi qu'elle apparaît comme son successeur et nous entendons par là le successeur du christianisme et du catholicisme à la fois, ce dernier entendu comme un christianisme discipliné et universel.

*
*
*

Car toute la question est là.

Si vous interrogez un Allemand (l'Allemand est le type du nationaliste), il vous dira qu'il y a une vérité allemande, une religion allemande, des libertés allemandes, Si vous interrogez un Français, il vous dira qu'il y a une Vérité, une Religion ou une Philosophie, une Liberté. Or c'est exactement ce que vous dira le catholique qui lui aussi, vous parlera du Dogme et de la Religion catholique, c'est-à-dire universelle, tandis que le luthérien vous parlera volontiers de la religion allemande, l'anglican de l'anglaise, etc. Le point de vue du Français est très exactement celui de l'ancien Grec parlant de la Beauté ; celui du Romain parlant du Droit ; celui du Juif nommant Jéhovah seul Dieu.

Vous entendez bien : seul Dieu. Conception universaliste de la religion, comme Rome avait une conception universaliste du Droit ou de l'Administration, comme

la Grèce en avait une de l'Art et de la Beauté, du Vrai ou du Bien.

Nous sommes au cœur de la question. La grande vague universaliste qui a déferlé sur le Monde semble avoir trois origines : grecque, romaine et juive. Or il est à remarquer que les trois flots se sont fondus ensemble pour créer le christianisme et plus tard pour le discipliner en le catholicisant, pour l'unifier en le romanisant. Eh bien, cet esprit chrétien-catholique, ou si l'on veut le décomposer en ses éléments, cet esprit à la fois grec, juif et romain, est très exactement celui qui a présidé à cette vaste entreprise culturelle du xvii^e et du xviii^e siècle, puis à cet effort d'abord politico-militaire, ensuite politico-artistique ou scientifique ou littéraire ou philosophique de 1789 à nos jours.

Mais parallèlement à cet effort français, l'universalisme catholique et l'universalisme juif avaient continué l'un visiblement et l'autre invisiblement leur marche, et, aux environs de 1789, nous les trouvons l'un adversaire et l'autre allié de la Révolution. L'allié la soutient ; l'adversaire exalte par sa résistance l'enthousiasme de la Révolution qui se couvre de ses dépouilles ; mais tous deux exercent une influence marquée sur elle. Le contact de l'universalisme romain est évident jusque dans le jargon emphatique de nos révolutionnaires, dans l'attitude constructive et claire de Napoléon I^{er}, dans le style de nos Codes, dans celui de nos monuments, dans l'allure générale du jacobinisme et des Parlements modernes. Mais, d'un autre côté, l'influence de l'universalisme juif est non moins évidente dans l'espèce de messianisme qui agite la Révolution et les fils de la Révolution en 1830, en 1848, en 1871 et depuis cette époque jusqu'à nos jours. De 1919 à nos jours, on trouve ainsi, mesuré, canalisé, discipliné par l'esprit latin, l'esprit juif avec ses deux caractères d'universalisme et de messianisme, en sorte que, pour un nationaliste absolu comme par exemple Hitler, dont récemment je rapportais les propos, la France peut très justement être considérée comme le

Juif. Il y a là dans cette vue ridicule à première vue et pourtant profonde, quelque chose d'autant plus important que pour un homme comme ce Hitler ou pour Ludendorff et généralement pour les meilleurs, les plus radicaux représentants du nationalisme européen, le Juif et Rome sont intimement liés et ne sont justement que deux apparences du même péril, le péril universaliste, que nous prétendons identique, nous autres, au génie même de notre pays.

* * *

Cet esprit universaliste qui anime la France contemporaine et qui semble dérivé de Rome et du Juif, nous sommes ainsi amenés à le définir par opposition à l'esprit nationaliste. Et, par nationalisme ici il est bien évident qu'il ne faut pas entendre l'amour de la patrie ou le sentiment que la formule nationale est la seule pratique, mais une doctrine particulière, qui a trois centres principaux dans le monde : l'Allemagne, l'Italie, et la France.

Tout à l'heure, nous disions que l'universalisme français semblait avoir été fortement pénétré par l'esprit catholique dont il paraît être le successeur, et par l'esprit juif. Cette vue semble corroborée par le fait que des trois doctrines nationalistes d'Europe, l'une, la plus violente, la plus nette, l'allemande, est foncièrement anti-romaine et antisémite à la fois ; tandis que les deux autres, anti-sémites également, ne sont favorables à Rome que par politique et parce qu'elles se sont développées chez des peuples latins. Mais Rome ou du moins l'esprit chrétien ne leur sont point favorables, et l'on a pu voir le parti populaire (catholique) sous les ordres de don Sturzo faire une opposition farouche à Mussolini, tandis que de nombreux évêques et catholiques français faisaient une opposition non moins franche et résolue aux doctrines d'Action française.

L'universalisme français se reconnaît essentiellement aux traits suivants :

1^o cosmopolitisme : accueil facile des étrangers ; mise des métèques sur le pied des natifs ; compréhension des cultures étrangères ;

2^o rejet de l'idée de race, et par conséquent des idées de hiérarchie ; d'où, aux colonies, politique de collaboration avec l'indigène ;

3^o humanitarisme ou essai de constitution d'un animal humain très différent de l'animal national. (Il ne s'agit pas de l'identification du type humain au type national, mais de la culture de celui-ci de façon à former un type humain). Constitution dans le même esprit d'une histoire, d'une science, d'un art, d'une philosophie, d'une littérature (Molière, Voltaire, Claude Bernard, Delacroix, Taine), qui se dépouillent des caractères nationaux pour acquérir des caractères humains ;

4^o par opposition à l'universalisme anglo-saxon s'il en est un, (mais l'impérialisme d'Outre-mer ne mérite guère ce nom), développer l'idée de qualité aux dépens de l'idée de quantité, et l'idéal de perfection aux dépens de l'idéal de puissance ;

5^o messianisme ;

6^o au point de vue méthode, action par rayonnement, par influence ; ne pas s'imposer, ne pas conquérir ; séduire.

On peut poser que ce sont là les qualités de la France et même de beaucoup de Français qui refuseront pourtant de se dire universalistes. On peut même poser que de plus en plus, l'esprit universaliste tend à se concentrer en France. En voici les raisons :

1^o Malgré tout, en France, les survivances de la Révolution française sont profondes. Tout le xix^e siècle a vécu d'elle. Tout le romantisme en est bourré. Les mouvements de 1830, 1848, 1871 sont des continuations, des ondes plus faibles du grand mouvement conventionnel. C'est d'ailleurs ce qui a fait la facilité extrême avec laquelle, depuis 1871, s'est maintenu le régime républicain. Cet esprit révolutionnaire et messianique est si fortement

accentué que tout le XIX^e siècle la France s'est exaltée pour la Grèce, pour la Pologne et pour l'Italie notamment. Tout récemment, qu'on se souvienne des réactions en faveur de l'Arménie, de la Grèce, des Boërs, des Turcs lors de leur révolution, et durant la guerre, en faveur de toutes les nationalités opprimées ?

2^o Depuis 1830, la France a créé un Empire et tout naturellement, les Français sont de la sorte entrés en contact avec des Arabes, des noirs et des jaunes, et depuis 1914, ces Arabes, ces noirs et ces jaunes, sont venus en France d'abord comme soldats et puis comme travailleurs. Sans compter que la France, géographiquement parlant, s'est faite africaine, asiatique et qu'elle a pris, par explorations et conquêtes, conscience du monde.

3^o Dès avant 1914, mais surtout depuis 1919, la France est devenue le lieu d'élection de tous les étrangers, une terre d'immigration. On sait que lorsqu'éclata la guerre, on calculait que notre pays comptait 1 million d'étrangers. Actuellement, les appréciations varient de 4 à 6 1/2 (ce dernier chiffre donné récemment par la *Revue Universelle*). On calcule qu'il y a dans le département de la Seine, pour 4 millions de Français, 1 million d'étrangers. Il serait entré en 1923, 214.000 Italiens, dont les 2/3 sont des immigrants définitifs. Ces quelques chiffres suffisent à prouver le cosmopolitisme extrême de Paris, sans parler des régions telles que Nice, Marseille, Longwy, de certains coins du Nord, de certains cantons de la vallée de la Garonne qui sont littéralement colonisés par l'étranger.

Déjà la France, volontiers romaine par tradition, cosmopolite par tempérament et facilité d'humeur, révolutionnaire et républicaine d'instinct, se trouve universaliste par définition. L'influence de l'immigration, la réaction de son empire sur elle-même accentuent chaque jour ce caractère. Il y a là une antinomie très nette avec l'Allemagne et qui deviendrait absolue si celle-ci inclinait de plus en plus vers le nationalisme.

* *

Les deux nations dans cette hypothèse deviendraient les champions de deux idées. Elles joueraient le rôle de l'Espagne et de l'Allemagne au xvi^e siècle. Elles pourraient devenir deux mercenaires au service de deux constructions idéologiques et défendraient dans ce duel moins leurs vies que les signes visibles d'invisibles et d'incalculables valeurs.

La lutte du xvi^e siècle recommencerait, cette lutte où Charles-Quint, et plus tard l'Empire et l'Espagne séparés, luttèrent contre les puissances protestantes, dans tous les domaines, où la France, lorsqu'elle cessa d'être égoïste, servit de champ de bataille jusqu'à ce que Henri IV et Richelieu la fissent redevenir égoïste. Ce ne serait plus Rome luttant contre la Réforme nationalitaire anglaise, allemande ou suédoise. Ce serait un autre universalisme contre le même esprit nationalitaire. La bataille ne serait plus politico-religieuse : elle serait politico-économique ou politico-financière. Mais ce n'en serait pas moins la lutte la plus furieuse et la plus acharnée qu'on puisse imaginer.

C'est ce qui doit nous faire réfléchir.

* *

Mais il y a pire. C'est que si, dès le xvii^e siècle et surtout dès 1789, la France se faisait le champion d'un universalisme nouveau devant lequel reculait le vieil universalisme romain, un adversaire vient de se lever qui emploie contre elle très exactement les armes que la France employa vers 1791 contre l'Europe. C'est la Russie des Soviets.

Il se trouve en effet que, depuis 1917, la Russie est le champion d'un nouvel ordre mondial. On dirait d'une part que le principe jacobin a épuisé sa vigueur et qu'il ne se renouvelle plus ; de l'autre qu'il a fourni ses conclusions. C'est devant ce manque d'esprit combatif,

devant cet affaiblissement que se sont développées d'une part la négation pure et simple de l'ancienne idéologie, sous le nom de nationalisme intégral, d'autre part, une idéologie nouvelle, qui use, comme le faisait l'idéologie jacobine d'un point d'appui national (en l'espèce la Russie) et de méthodes de propagande révolutionnaire. Et c'est ainsi que deux hypothèses ont pris corps : l'une qui serait sans doute celle de tous les grands Jacobins, de tous ceux qu'animait le grand souffle du Comité de Salut Public et qui pensent qu'il faut dresser universalisme contre universalisme et la Convention contre le Kremlin. Et une autre qui fait remarquer que la plupart des idées russes si on veut bien les dépouiller de ce qu'elles ont de rude, de barbare, de sauvage et pour tout dire, de proprement russe, si l'on veut les lécher, les civiliser, peuvent peut-être trouver place dans une société moderne et que notre Proudhon est à la tête de tout cela. Ceux-ci pensent que sans doute il finira par se produire là quelque chose comme ce qui s'est produit lorsque Rome recevant le christianisme le pénétra de sa clarté, lui fournit une hiérarchie et l'organisa. Elle en fit, disent-ils, le christianisme occidental, *aussi différent que possible* du christianisme primitif, et qui devint, à force d'ordre, de discipline et de mesure, le père de la civilisation du moyen âge. Ils pensent donc que toute la question est d'étudier, d'analyser, de décanter, d'occidentaliser, d'assimiler ce mouvement. Et ils ajoutent qu'il y aurait avantage à se presser pour la raison suivante : En 1791 ou 92 on pouvait être à la fois républicain et Français, on ne pouvait pas être à la fois républicain et Allemand, Autrichien, Espagnol. Seul le Français pouvait identifier l'amour de son idéologie et celui de sa patrie. D'où avantage immense pour la France. En 1924, la situation est renversée au profit de la Russie. On ne peut être à la fois communiste et patriote que si l'on est Russe, car ne nous y trompons pas, les Russes sont patriotes et même impérialistes. Mais leurs coreligionnaires si l'on peut dire, appartenant à d'autres peuples, apparaissent

comme traîtres au génie même des nations dont ils font partie, et le fait que cet universalisme nouveau ait été découvert par la Russie implique un accroissement des forces russes et une diminution correspondante des forces des autres pays, puisque les communistes de tous pays (le geste récent d'un député communiste à la Commission des affaires extérieures vient de le prouver) peuvent être considérés comme Russes. C'est par un phénomène du même genre que la Révolution française et son idéal ont été facilement vainqueurs, parce qu'ils avaient dans toute l'Europe un nombre énorme de complices et que la *Marseillaise*, chant national pourtant, devenait et est restée partout un chant de Liberté.

Qu'après cela rien ne soit plus fou que le communisme à la russe, voilà un fait. Que les Soviets durent depuis sept ans et donnent l'impression de la stabilité, en voilà un autre. Que la France ait des qualités de mesure, d'équilibre et de raison, le souci de tout comprendre, le goût de toute discipline, en voilà un troisième. Que son idéal à elle soit aimé en Russie, voilà encore un fait et la preuve en est dans le culte rendu par Moscou aux grands conventionnels. Ne peut-on poser en principe qu'elle peut catholiciser cette brusque éruption du mysticisme oriental, universaliser cette fureur des steppes ? et comment ? en reprenant le mouvement de la Révolution française, en l'adaptant à notre époque, en déterminant une refonte sociale qui soit à la fois juste, humaine et mesurée.

* * *

Le rôle de Paris à ce point de vue peut être immense. Sans doute la France, cette France que le général Marchand, je crois, voyait comme le centre d'une île dont les quatre branches étaient l'Angleterre, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie, est déjà fort bien située, mais si l'on veut bien considérer cette série de trois cuvettes emboîtées l'une dans l'autre qui constituent l'île de

France, et au fond, ce Paris où se déverse et s'accumule un flot continu d'hommes et d'intelligences, on ne peut manquer d'être frappé d'admiration. Le sol conspire là avec le climat et l'histoire pour créer une capitale accueillante, d'esprit puissant, subtil et juste. Sans doute le génie français est naturellement universaliste, mais combien le nouveau Paris le sera davantage ! Déjà tout homme y trouve sa seconde patrie, les noirs y sont chez eux ; tout exilé s'y fait un foyer, et, en 1914, on vit 46.000 étrangers se lever en armes pour défendre Paris. Fait unique dans le cours des temps que cet amour d'étrangers pour une ville. La raison ? Sans doute la douceur des mœurs, le rythme aisé des actions, l'équilibre des cerveaux et des cœurs. Mais Victor Hugo en donne une autre : « Paris, dit-il, chef-lieu d'Europe... Paris, lieu de la Révélation révolutionnaire, et la Jérusalem nouvelle ».

*
* *

Notre devoir nous apparaît donc tout indiqué. Au moment où de nombreuses nations nouvelles naissent du grand corps de l'Europe, où la paix est plus instable que jamais et la confusion des langues et des idées plus sensible, il faut que les impérialismes qui n'ont pas été tués acceptent l'abdication et que l'universalisme enfin s'installe. Encore une fois rien là qui nie l'heureuse combinaison nationale dont nous vivons ou dont vivent nos voisins. Mais sous les noms d'alliances, d'ententes, de sociétés, de fédérations, d'états-unis, dix autres combinaisons sont possibles en Europe qui dépassent la nationale sans la nier ni l'affaiblir. La France est toute désignée par sa tradition, par sa situation géographique, par son génie particulier pour créer lentement avec le sens de l'équilibre et cet esprit de mesure qui sont ses qualités essentielles une nouvelle Europe. Qu'elle s'efforce donc d'abord à l'intérieur de ses frontières d'accueillir et d'assimiler les étrangers ; qu'elle crée ensuite un empire à la fois divers, libre et heureux ; qu'elle renforce enfin le

point de vue de la première Révolution en déterminant un vaste mouvement populaire qui pourrait collaborer non seulement avec la formule nationale française, mais avec toutes celles d'Europe, les pénétrer de sa vertu et les forcer à s'associer librement.

Mais pour cela il ne faut pas avoir la peur au ventre et il est nécessaire de méditer le mot de Proudhon : « Une révolution est dans l'ordre des faits moraux un acte de justice souveraine procédant de la nécessité des choses, qui par conséquent porte en soi sa justification et auquel c'est un crime à l'homme d'Etat de résister ».

Il ne nous appartiendra plus ensuite qu'à prendre conscience comme dit Proudhon de la nécessité des choses de façon à ne plus craindre les réactions injustifiées de faux hommes d'Etat. Cela n'empêchera d'ailleurs pas que nous pourrions être couverts d'opprobre ainsi qu'il sied et ce sera même la preuve frappante de la bonté de notre action si nous voulons bien en croire le vigoureux Français qui a osé écrire : « Malheur, malheur à qui tenterait de faire une Révolution et ne serait pas calomnié ».

Le mot, écrit en mai 1789, est de ce tumultueux Mirabeau, qui eut des vues justes, une volonté puissante, la plus belle éloquence du siècle, mais qui ne disposa pas du temps, et fut au cours de ses quelques années d'action amplement calomnié.

Pierre DOMINIQUE



ŒUVRES DU JOUR

HISTOIRE DE LA NATION FRANÇAISE

Publiée sous la direction

de Gabriel HANOTAUX

Histoire des Sciences en France

Par Emile PICARD, Henri ANDOYER, Pierre HUMBERT,
Charles FABRY, Albert COLSON

.....

On doit tout d'abord reconnaître que l'importance prise par la science dans la société actuelle provient avant tout des services qu'elle rend à l'humanité. Le plus grand nombre considère, suivant le mot de Bacon, que la science et la puissance humaine se correspondent et vont au même but. On admire surtout dans la science le merveilleux spectacle des applications si variées qui ont tant modifié les conditions d'existence des peuples civilisés : c'est un genre de valeur aisément appréciable. Il y a même un danger dans ces constatations trop faciles, qui risquent de faire perdre de vue les rapports qui existent entre ces brillantes manifestations de l'activité humaine et la science théorique et désintéressée. La source tarirait promptement si un esprit exclusivement utilitaire venait à dominer dans nos sociétés trop préoccupées de jouissances immédiates. Aujourd'hui comme jadis, la dépendance est intime entre la science pure et les applications. Ces influences réciproques ont agi dans l'un et l'autre sens, la pratique conduisant ici à la spéculation, tandis que des vues théoriques ont été ailleurs l'origine de recherches pratiques. Il suffira de rappeler quelques exemples mémorables pris dans le dix-neuvième siècle. Dans son immortel ouvrage sur la *Puissance motrice du feu*, Sadi Carnot, en se proposant d'expliquer et d'étendre les services que peuvent rendre les machines à feu, a créé la thermodynamique, d'où est née l'énergétique moderne. De même les travaux de Henri Sainte-Claire Deville sur le platine ont été l'origine de ses recherches sur la dissociation d'où devait sortir la mécanique chimique. D'autre part, Newton, en écrivant le livre des principes sur la philosophie naturelle, ne pensait guère aux navigateurs qui devaient plus tard utiliser quelque connaissance des rems, construite d'après les lois de la gravitation universelle. Pareillement, Ampère et Faraday, en étudiant les actions des courants sur les courants et les phénomènes d'in-

duction, préparaient à leur insu la voie à la construction des puissantes machines électromagnétiques, dont l'emploi a révolutionné tant d'industries.

Quelle que puisse être dans chaque cas l'origine des progrès matériels réalisés par la science, celle-ci apparaît de plus en plus comme une puissance formidable qui ne recule jamais, et dont les conquêtes sont définitives. Il semble que tout lui soit possible, et on doit reconnaître que les admirables découvertes faites depuis trois siècles autorisent des espérances pour ainsi dire illimitées. On les cite souvent comme exemple des progrès de la civilisation. Mais il faut cependant éviter de graves confusions. Parmi les progrès de la civilisation entendue au sens le plus large et le plus humain figurent aussi les progrès de la moralité, et l'on ne doit pas oublier que la science et la moralité sont loin de progresser de pair. Ainsi le sentiment de l'honneur et le respect de la parole donnée n'ont pas de communes mesures avec la connaissance des lois relatives à la compressibilité des gaz et à l'action des aimants sur les courants électriques. Les sciences peuvent contribuer au bien-être de l'humanité ainsi qu'au soulagement de ses misères ; mais elles sont aussi susceptibles de concourir à des buts criminels, comme on n'en a vu que trop d'exemples il y a quelques années.

Je me hâte d'ajouter que ceux qui croient à une influence profonde de la culture scientifique sur la valeur morale aiment à penser que, au moins pour les savants qui la font progresser, la science est autre chose qu'un outil de merveilleux service, et que l'habitude de la méditation constante sur la philosophie naturelle incline l'esprit à la sérénité et à la modestie, car l'homme de science plus que tout autre connaît la grandeur de ses ignorances. On a plaisir aussi à constater que certains savants, surajoutant en quelque sorte un élément moral, rêvent d'une alliance entre le vrai et le bien et ne séparent pas la science de ses fins bienfaisantes ; tel fut le cas de notre grand Pasteur, chez qui l'on rencontre à un degré si éminent l'enthousiasme scientifique et le haut sentiment des devoirs du savant envers la patrie et envers l'humanité.

Il faut aussi reconnaître que la diffusion des connaissances scientifiques modifie peu à peu la mentalité de ceux qui se piquent le moins de curiosité philosophique. L'idée profonde de loi naturelle s'implante peu à peu dans des esprits qui ne voyaient d'abord dans la science qu'une possibilité d'accroître notre puissance sur les choses. Le nombre augmente de ceux pour lesquels le point de vue utilitaire est dépassé, et qui, à la découverte d'un phénomène ou d'un corps nouveau, ne se demandent pas uniquement à quoi cela pourrait servir. L'astronomie à cet égard est l'une des sciences les plus captivantes. L'attrait est grand de contempler quelque temps l'univers du point de vue de Sirius, ou de se transporter plus loin encore par la pensée dans ces mondes lointains qu'on appelle les nébuleuses spirales, et dont la lumière met des centaines de milliers d'années à nous parvenir, voyageant à raison de trois cent mille kilomètres par seconde. Si l'on a pu parfois faire le

procès de certaines utilités créées par la science, en lui reprochant d'augmenter nos désirs au détriment de notre bonheur, et dire avec l'Écclésiaste que celui qui augmente sa science augmente sa douleur, il est au contraire des heures où on voit se dégager de la connaissance scientifique des idées de beauté et d'harmonie qui élèvent l'homme au-dessus d'intérêts immédiats et concourent en quelque manière au développement de la moralité. On peut enfin espérer que les progrès des sciences, en apprenant à mieux utiliser les énergies naturelles et à en découvrir de nouvelles, contribueront pour une large part à la solution des problèmes sociaux qui sont une des grandes préoccupations de notre temps. De ce point de vue optimiste, la science nous apparaît encore comme bonne en même temps qu'utile : c'est une pensée fortifiante pour ceux qui lui consacrent leur vie.

Un système de concepts, associé à des lois ou faits particuliers et transformé par des déductions convenables, de façon à faire rentrer moyennant certaines hypothèses ces lois ou faits dans des cadres plus généraux, constitue une théorie scientifique. Dans les diverses sciences, le développement des théories prend des formes différentes et nous auront à revenir sur ce point. On peut remarquer d'une manière générale qu'on exige d'une théorie qu'elle soit simple. Il y a là une notion aussi féconde que vague ; ce principe de simplicité, malgré son caractère hypothétique, tend à produire en nous un sentiment de certitude. Devant une loi simple, nous croyons moins à la possibilité d'une erreur. Sans doute, comme le disait un jour Fresnel à Laplace, la nature se joue de nos difficultés analytiques, mais les savants ne sont satisfaits que quand ils peuvent rattacher des relations complexes à quelque idée théorique simplement formulée ; quand il en est autrement, les lois sont traitées d'empiriques. Le principe de simplicité intervient notamment, quand, plusieurs théories pouvant rendre compte d'un même groupe de phénomènes, nous rejetons une théorie trop compliquée ; peut-être parce que, étant trop difficile à manier, nous la jugeons peu utile.

.....

Emile PICARD,
de l'Académie Française,
Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences.

A la suite du magistral exposé où M. Emile Picard parle si noblement du rôle de la science française et de la science humaine, les autres auteurs du livre retracent l'histoire des mathématiques, de la physique et de la chimie en France, depuis les origines de ces sciences jusqu'aux dernières découvertes.



Les hommes sont d'autant plus heureux qu'ils conforment leurs actes à l'idéal de la solidarité humaine ; c'est pourquoi, suivant la juste leçon que nous donne M. Emile Picard, les progrès de la science ne peuvent pas augmenter notre bonheur s'ils ne vont point de pair avec les progrès de la moralité. Il importe d'autant plus, pour les hommes, d'avoir le culte du bien qu'ils disposent de moyens plus puissants pour faire le bien ou pour faire le mal. Ces moyens puissants, la science vient les fournir. Elle est un instrument de bonheur, ou une source de peines, suivant qu'on la fait servir à des fins conformes ou à des fins contraires au bien.

Lorsqu'on voit les terribles conséquences que peuvent produire certaines découvertes dont la réalisation paraît bien moins invraisemblable aujourd'hui que ne l'était, il y a cent ans, celle de la radio-activité ou de la télégraphie sans fil, on se demande si, pour sauver l'humanité, il ne faudra pas un jour faire de la science le privilège de quelques hommes s'engageant, par un serment terrible, à n'en révéler les secrets qu'à des adeptes éprouvés. Rejetons cette fantaisie, et gardons la confiance, mais voyons à quel point les découvertes scientifiques déjà réalisées et celles qui menacent de l'être à brève échéance rendent plus nécessaire l'établissement par l'humanité de nouveaux moyens de sauvegarde. Les institutions intérieures de chaque État ne suffisent pas aujourd'hui pour assurer une production suffisante à l'existence de la masse du peuple. Les femmes et les enfants, comme les hommes, sont sous la menace des effets de la guerre chimique ou de la révolution qui amène dans les rues des batailles sanglantes. La révolution devient internationale comme la guerre : il faut une force internationale pour préserver les existences de la guerre comme de la révolution.

Beaucoup disent : « On verra ! C'est une œuvre de longue haleine ! » Est-ce que ce fut une œuvre de longue

haleine que de remplacer les fusils par des mitrailleuses, les obus en fonte par des obus à mélinite, d'envoyer des gaz asphyxiants sur une largeur de plusieurs kilomètres, de créer cette aviation de combat qui porte la guerre dans un élément nouveau ? Et si nous mettons longtemps pour répondre par des œuvres de paix à ce qui a été fait si vite dans les œuvres de guerre, qu'en sera-t-il de l'humanité dans quelques années ? Ah, nos contemporains n'aiment point qu'on leur parle de cela : ils trouvent plus commode de se laisser vivre, chacun fuyant la part de responsabilité qui lui incombe dans la conduite des affaires publiques, ne comptant pas sur son voisin pour faire ce qu'il devrait faire lui-même, aimant mieux se donner à croire qu'il n'y a rien à faire du tout. S'il n'existait pas en France nos phalanges de Rénovateurs, qui donc se préoccuperait sérieusement d'assurer les grandes réformes nationales sans faire la révolution sanglante ? Si l'on s'est occupé un peu plus, par une organisation internationale, d'amorcer la préparation de la paix, on l'a fait avec une confiance si médiocre que l'on peut craindre aussi de voir ces efforts voués à l'échec, si la France ne prend pas carrément la tête du mouvement, dirigée elle-même par des hommes qui unissent le sens pratique au culte de l'idéal.

Les applications de la science ont été détournées aussi de leur but pour combattre la vie dès son origine même. Il y a un lourd, un bien lourd passif à la charge de la science ; mais quel brillant actif aussi ! Quelle augmentation de la durée moyenne de la vie, lorsque les cataclysmes guerriers n'interviennent pas, quelles maladies vaincues, quelles commodités apportées à l'existence courante ! Il dépend de nous que le bien l'emporte sur le mal, mais nous sommes sous la menace constante que le mal ne l'emporte sur le bien.

La science pure peut aussi faire du mal. Elle a exalté l'orgueil humain et l'a incité à rechercher toute vérité dans l'expérience directe des sens qui ne peut jamais atteindre qu'une partie de la vérité. Elle a contribué à

faire naître un état d'esprit sans élévation et sans grandeur, où l'homme ne cherche pas à voir plus loin que les bornes de son existence matérielle.

Mais, il semble qu'ici, le bien décidément l'emporte. Et lorsqu'on voit MM. Humbert et Andoyer nous retracer la carrière magnifique d'un Poincaré, M. Fabry la carrière d'Edouard Branly, M. Colson, celle de Curie, on sent qu'il y a tant d'élévation dans les conceptions nouvelles de la science qu'elles atteignent à ces hauteurs où, comme dit Victor Hugo, la pensée est trop grande pour qu'elle puisse ne pas être douce.

C'est avec une âme apaisée que l'on considère les généralisations hardies émises par Poincaré dans le domaine de la mathématique pure, ainsi que les conceptions nouvelles qui ressortent des expériences sur les ondes hertziennes et sur la radio-activité. A vrai dire, la perfection de la science a été telle dans l'étude des phénomènes électriques et mécaniques, on est arrivé à ramener « en nombres » tellement de faits qui semblaient échapper au premier abord à l'analyse la plus hardie, que nous avons pris une habitude de raisonnement dont nous avons peine à nous passer dans les autres études que peut faire notre intelligence ; mais il nous paraît possible d'entrevoir aujourd'hui, comme l'indiquait Edison dans un curieux récit fait, non pas à des académiciens, mais au public d'un journal, que les phénomènes spirituels eux-mêmes arrivent à être susceptibles de mesure et que, ainsi, leur existence et leur vérité apparaissent par les moyens même dont on a voulu parfois se servir pour nier leur existence, c'est-à-dire pour arracher l'humanité à tout idéal. Si, laissant maintenant les dernières découvertes qui ont ouvert un nouveau champ à l'esprit humain, nous revenons à celle qui a été appelée, par quelques illustres fervents, la reine des sciences, à l'arithmétique, disons ici combien il est indispensable de l'appliquer en matière sociale, et combien sa méconnaissance nous met à chaque pas au bord du gouffre.

La cause principale des immenses progrès accomplis

par l'Allemagne, qui lui préparaient dans le monde une prépondérance peut-être définitive, si, négligeant les lois de la morale, elle n'avait follement attaqué en 1914 les peuples qui l'entourent, c'est que les Allemands ont compris les premiers le rôle de l'arithmétique dans les sciences sociales.

Nos artilleurs, qui sont des hommes de science, savaient tout aussi bien que les Allemands calculer la quantité de projectiles nécessaire pour armer une batterie de 75, ou les qualités balistiques de la poudre capable d'envoyer un obus à plus de 10 kilomètres ; mais ils pensaient : « Jamais, dans la pratique, on n'enverra autant d'obus en 2 heures ! » Cédant, malgré leurs origines scientifiques, à la déformation des esprits qui ne croient pas aux conséquences pratiques du raisonnement, ils imaginaient toujours que des causes inconnues allaient ramener à néant leurs déductions les plus probantes. La science était une chose, la pratique en était une autre.

Il est bien vrai que dans les phénomènes sociaux, toujours si complexes, il faut beaucoup de réflexion avant d'appliquer un raisonnement exact, car on risque toujours d'avoir oublié certaines données essentielles, mais il ne faut pas tomber dans l'excès contraire, et supposer qu'un raisonnement est faux par cela seul qu'il conduit à des conclusions encore inconnues, lorsque les faits auxquels ils s'appliquent sont des faits nouveaux eux-mêmes.

Malgré le courant toujours plus fort qui se fait en faveur des idées que j'ai d'abord défendues, presque seul, avec le vicomte d'Avenel, avec Chavenon, avec Nogaro, combien d'hommes encore refusent de croire qu'une dette dont les charges annuelles sont de 20 milliards sera impossible à supporter si ces 20 milliards sont des francs-or et si par conséquent ils représentent la moitié du revenu du pays qui serait de 40 milliards de francs-or, avec le retour de la monnaie au pair, tandis qu'à un taux voisin du taux actuel, la charge, étant environ de 20 milliards de francs pour un revenu de 150 mil-

liards, devient supportable quoique d'un poids écrasant encore.

Quand les Allemands ont vu le mark tomber à un centième de sa valeur, les Français et les Anglais ont dit que ce serait la fin de tout, s'il tombait au millième, c'est-à-dire, selon eux, s'il ne valait plus rien. Les Allemands, au contraire, ont compris que, pour passer du centième au millième, les phénomènes seraient les mêmes que pour passer du dixième au centième. Ils ont continué ainsi jusqu'au trillionième de mark et ils continueraient encore si l'opinion de l'univers, beaucoup plus apeurée que l'opinion allemande, n'était venue leur offrir le plan Dawes que, avec sagesse, ils ont considéré comme étant leur planche de salut ; et, dès lors, les trillions de marks-papier ont été convertis en marks-or et l'Allemagne jouit aujourd'hui du bienfait que nous n'avons pas pu acquérir pour nous-mêmes, celui de la monnaie stable, après s'être déchargée pratiquement de la plus lourde part de ses dettes extérieures.

En étudiant l'évolution de la science dans la nation française, mettons bien en lumière, pour qu'il y ait encore dans l'avenir une science française, et pour qu'il y ait encore une nation française, ces justes principes : les progrès scientifiques seront une source de bonheur si la moralité des hommes permet d'utiliser la science pour le bien plus que pour le mal. L'application du raisonnement scientifique dans la science sociale est une chose plus nécessaire encore que le culte de la science elle-même, culte dans lequel nous nous obstinerons à voir, quand même, un germe de large paix, et non pas de guerre atroce, un germe de vie et non pas un germe de mort.

PROBUS.

LA VIE DES NATIONS

I. — LES RÉPARATIONS

Outre la compagnie des chemins de fer du Reich, deux autres organisations doivent être constituées pour l'exécution du plan Dawes : ce sont la Reichsbank transformée et la Banque d'obligations industrielles.

Les dettes interalliées sont une grande question à l'ordre du jour et malheureusement elle n'évolue pas dans le sens que réclameraient à la fois la justice et les intérêts de la France. Nous donnions le mois dernier (Cf. France et Monde, 1^{er} décembre, p. 664) un plan américain qui tend à faire payer la France pendant 97 ans. Actuellement les Anglais et les Américains maintiennent leurs intentions d'exiger de la France le paiement intégral. Le Président Coolidge lui-même vient d'en parler non sans rudesse. Nous ajoutons cette question au chapitre des Réparations parce que nous sommes convaincus que les deux problèmes des Réparations et des Dettes sont logiquement liés, et qu'on les a séparés à tort, au grand dommage de la France et contre toute justice. L'énorme réduction consentie sur la dette allemande devrait avoir pour corollaire une réduction de notre dette envers nos Alliés. En tous cas nous devons recevoir l'assurance que jamais il ne nous serait demandé plus que nous ne versera l'Allemagne.

La Reichsbank et le plan Dawes.

La Reichsbank doit être transformée pour l'exécution du plan Dawes. Dans l'ensemble, les bases contenues dans la loi de 1875 sur la banque seront conservées. Certaines innovations seront faites, tendant à donner à l'institut d'émission de papier-monnaie une indépendance complète vis-à-vis de la situation financière du Reich et des Etats allemands, ainsi que des influences politiques.

D'après le plan des experts, il est prévu une part de collaboration étrangère au Conseil et par le Commissaire. Le capital de la nouvelle banque doit être d'au moins 300 millions de marks, et pourra être élevé jusqu'à 400 millions. Le Président et les

La Vie des Nations.

membres du Comité directeur ne sont plus des fonctionnaires nommés par le gouvernement du Reich. Le Président est nommé par le Conseil pour 4 ans, les membres du Comité de direction sont nommés pour 12 ans par le Président, après avis favorable du Conseil.

Le Conseil est formé selon les propositions faites par le plan Dawes. Il se compose de 14 membres, dont la moitié sont Allemands, les autres doivent être des étrangers. Le nombre des membres allemands pourra être augmenté par décision unanime du Conseil. Le Président de la Reichsbank est membre et président du Conseil de la Banque. Les membres allemands de ce Conseil, à l'exception du président, sont élus par les actionnaires de la Banque qui possèdent la nationalité allemande. Ni des fonctionnaires, ni des personnes recevant un traitement d'un gouvernement quelconque, ne peuvent faire partie du Conseil.

(Julius KALISKI, *Socialistische Monatshefte*, 2 décembre.)

327 (43).

Les Idées et les Faits.

LES ÉMISSIONS D'EMPRUNTS ÉTRANGERS AUX ÉTATS-UNIS EN 1924. — *Le public des États-Unis a absorbé, pendant les dix premiers mois de l'année 1924, un montant total de \$ 1.035.260.000 d'emprunts étrangers.*

Les États-Unis détiennent environ la moitié de l'or « monétaire » existant dans le monde. Ils en ont accru leur stock, pendant la dernière année fiscale, d'une quotité de \$ 441.000.000. Les exportations d'or, durant les quatre dernières années, ont été extrêmement faibles. D'autre part, pendant le même temps, des importations d'or ont eu lieu en provenance de tous les principaux pays, sauf de France. Ces importations furent plus fortes en 1924 qu'en 1923.

M. Mellon souligne que le budget a décliné de moitié relativement à 1920 et prévoit pour les États-Unis plusieurs années de prospérité et de finances saines. Néanmoins, il croit que l'application du plan Dawes présage une grande activité industrielle en Europe et, pour cette raison, il est d'avis qu'il ne serait pas sage de surcharger d'impôts ou de handicaper d'aucune manière l'industrie des États-Unis.

La dette publique des États-Unis est actuellement de \$ 21.251.120.000. (The New-York (édition de Paris) du 6 décembre 1924.)

La banque d'obligations industrielles.

C'est une institution à créer de toutes pièces. Elle sera constituée en société par actions. Les possesseurs d'entreprises industrielles (y compris les mines, les entreprises de navigation, les lignes ferrées appartenant à des compagnies privées, les lignes ferrées à voies étroites et d'intérêt local, les tramways) auront à supporter une partie du paiement des Réparations consistant en les arrérages et l'amortissement d'une somme totale de 5 milliards de marks-or. La dette qui leur est ainsi imposée sera garantie par une hypothèque de premier rang. Les industriels seront tenus d'émettre, pour le montant dont ils sont responsables, des obligations qui seront remises à la banque sus-nommée.

Sur la garantie des obligations qui lui auront été ainsi remises, cette banque émettra des « bons de l'industrie » pour une valeur totale de 5 milliards de marks-or.

Les groupes suivants d'industriels devront supporter au moins la part ci-dessous indiquée de la dette totale : grosse industrie (mines, production du fer et de l'acier) : 20 % ; industrie des machines et industrie électrique, y compris l'industrie génératrice d'électricité : 17 % ; industrie chimique : 8 % ; industrie textile : 7 %.

Les entreprises chargées d'une part de cette dette auront la faculté de se racheter, en fournissant la valeur nominale de leur part, soit en devises étrangères, soit en monnaie allemande à parité de l'or, ou encore en bons de l'Industrie pris pour leur valeur nominale.

La banque aura son siège à Berlin. Le capital social sera de 10 millions de marks-or. Ce capital sera souscrit par l'économie allemande avec la participation de banques allemandes et le quart en sera versé.

Le conseil de surveillance, y compris le président, se composera de 15 membres, dont 4 seront nommés par les membres non-allemands du conseil de la Reichsbank, 3 par la Commission des Réparations, et 7 par le gouvernement du Reich (3 comme représentants du gouvernement du Reich, 4 pris parmi les industriels frappés par cette dette et les actionnaires de la Banque).

(Julius KALISKI, *Sozialistische Monatshefte*, 3 décembre.)

327 (43).

La compagnie des chemins de fer allemands.

Le rapport Dawes, du 9 avril 1924, réclamait qu'on fit entrer les chemins de fer allemands dans le plan des Réparations. Le plan Dawes exigeait la transformation des chemins de fer du Reich en une entreprise privée, laquelle serait chargée d'une dette de réparations de 11 milliards de marks-or.

C'est à cette exigence que correspond la loi sur les chemins de fer du Reich, qui a été votée depuis lors. En vertu de cette loi, le Reich allemand créait pour l'exploitation des chemins de fer une société sous la raison sociale *Deutsche Reichsbahngesellschaft*. Cette société ne correspond dans sa constitution exactement à aucune des formes de sociétés prévues au code de commerce allemand. En constituant cette société, le Reich ne renonce pas à son droit de propriété sur les chemins de fer, il ne cède à la société que le droit à l'exploitation.

Le capital fondamental de la société s'élève à 15 milliards de marks-or, se décomposant en 2 milliards d'actions privilégiées et 13 milliards d'actions primitives. Les actions privilégiées portent le nom du possesseur, les actions primitives sont libellées au nom du Reich allemand ou au nom d'un des Etats allemands.

Cette société émet des obligations hypothécaires pour une valeur nominale de 11 milliards de marks-or (obligations de Réparations). Les titulaires de ces obligations sont représentés par un délégué nommé par la commission des Réparations. Une hypothèque de premier rang sera constituée au profit des créanciers sur tous les terrains appartenant aux chemins de fer du Reich ainsi que sur tous les biens qui en dépendent, notamment le matériel roulant. Le droit à l'exploitation concédé par le Reich à la compagnie expire au 31 décembre 1964, à condition qu'à cette date toutes les obligations de Réparations et toutes les actions privilégiées soient amorties, rachetées ou retirées de la circulation. Si cette condition se trouve réalisée avant 1964, le droit à l'exploitation expirera plus tôt ; il sera prolongé si l'amortissement ne peut être réalisé que plus tard.

Les affaires de la société sont gérées par le comité de direction composé du directeur général et d'un ou plusieurs directeurs, lesquels doivent être Allemands. Le directeur général est nommé pour trois ans par le conseil d'administration, à la majorité des trois quarts des suffrages exprimés. Cette nomination et celle de directeur sont soumises à la confirmation par le Président du

Reich. Le conseil d'administration peut, en tout temps, à la majorité des trois quarts des suffrages exprimés, rapporter la nomination du directeur général.

Le conseil d'administration comprend dix-huit membres nommés pour moitié par le gouvernement du Reich, et pour l'autre moitié par le délégué représentant les créanciers des Réparations.

La société doit appliquer les tarifs en vigueur lors de sa constitution. Les modifications aux tarifs et les tarifs de faveur sont soumis, avant toute application, à l'approbation du gouvernement du Reich. La même approbation est nécessaire pour les négociations de la Société des chemins de fer avec des gouvernements étrangers.

La Société est tenue de percevoir l'impôt sur les transports en vigueur au 1^{er} avril 1924. Pour la première année d'exercice, le produit de cet impôt devra être versé au Reich ; pour le second exercice, 250 millions de marks-or devront être prélevés et versés au compte de l'agent des Réparations, le reste du produit de l'impôt ira au Reich. Pour les exercices suivants, il devra être porté au compte de l'agent des paiements 290 millions de marks-or par an. Les litiges éventuels entre le gouvernement du Reich et la Société seront soumis à la décision d'un tribunal formé spécialement à cet effet auprès du tribunal d'Empire. Les litiges entre la commission des Réparations ou l'un des gouvernements qui y sont représentés ou le fondé de pouvoir des créanciers ou le commissaire des chemins de fer d'une part, et d'autre part le gouvernement du Reich et la Société ou bien l'un ou l'autre séparément, devront être résolus par un arbitre nommé par le président de la Cour permanente de justice internationale.

Les fonctionnaires du Reich travaillant au service de l'ancienne entreprise d'Etat des chemins de fer deviennent employés du chemin de fer du Reich du fait du transfert du droit à l'exploitation. Il y a exception pour les fonctionnaires au service de l'organisme de surveillance. Les employés ainsi transférés conservent tous leurs droits quant au traitement et à la retraite pour eux et leurs survivants ainsi que le droit au traitement complet en cas de maladie ou de congé. Dans chaque district la Société devra en principe avoir des employés de la nationalité correspondante et même sur leur désir elle devra les employer le plus possible dans la région d'où ils sont originaires.

(*Sozialistische Monatshefte*, 3 décembre.)

Voici un exemple de la curieuse indulgence qui prévaut à l'égard de l'Allemagne dans l'esprit d'un grand nombre d'Anglais.

Le plan Dawes. Quelques opinions allemandes.

Un voyage en Allemagne confirme cette impression que l'opinion est généralement favorable au plan Dawes. Il est considéré comme étant le projet donnant le plus à espérer au sujet du paiement des réparations. Nous avons de bonnes raisons de penser que si les membres du gouvernement actuel avaient été au pouvoir lors de la présentation du plan Dawes, peu de difficultés auraient été faites à son acceptation.

Cette unanimité est due avant tout à ce que le plan Dawes est le premier schéma qui ait quelque rapport avec la réalité et qui tienne compte non seulement de la nécessité de tel et tel paiement, mais encore de sa possibilité.

Si l'Allemagne est unanime à accepter le plan Dawes, elle est très divisée sur la possibilité de sa complète exécution. Les banquiers ont une tendance à l'optimisme, les manufacturiers au pessimisme. Les industriels ne pensent plus à l'instabilité de leurs capitaux ; ils cherchent à acheter de nouveaux matériaux avec leurs disponibilités, et ils sont souvent obligés de payer un taux de 18 %. Les taxes sont extrêmement élevées. Si les alliés sont sincères dans leur désir de recevoir des réparations, ils feront bien de faciliter le commerce allemand. Si on atteint le but poursuivi, l'Angleterre et l'Amérique ne pourront plus faire concurrence à une nation aussi forte.

Il sera difficile d'assigner des limites à l'activité d'une nation qui pourra arriver à payer des sommes aussi élevées que celles qui ont été demandées à l'Allemagne. Nous serons capables de vous donner l'argent demandé, mais serez-vous en état de le dépenser ? Telle est la question que me posa un Allemand.

L'opinion du public sans instruction est restée favorable au paiement de ce qui est dû, malgré l'énormité des sommes à payer. C'est un cercle vicieux. Le problème des réparations, me fut-il dit à Berlin, ne peut plus demeurer une question franco-allemande, il devient de plus en plus un problème anglo-américain.

(John ROTHENSTEIN, *The Spectator*, 22 novembre.)

327 (43).

La limite des transferts.

En Allemagne, l'évolution industrielle a marché plus vite que la formation des capitaux. Pendant plus de cinquante ans, les banques allemandes ont répandu dans tous les pays un nombre immense de succursales et de filiales dont l'objet véritable était de diriger vers l'Allemagne des capitaux étrangers et de développer dans le monde l'habitude des crédits à découvert, au produit de l'industrie allemande. Par les banques, par les compagnies d'assurance, il s'était créé dans le monde des crédits en marks dont le volume était considérable. Le fonctionnement du système reposait sur les dépôts, c'est-à-dire sur l'épargne en devises des nations anciennes et prudentes. Or tous les crédits de l'étranger en marks ont été anéantis, soit par la guerre, soit par la faillite monétaire de l'Allemagne. Leur reconstitution probable en marks-or sera un phénomène dont l'ordre de grandeur peut dépasser largement celui de l'excédent de la balance commerciale.

D'autre part, en considérant les importations allemandes, les crédits nombreux ouverts aux maisons allemandes ou à l'Allemagne ont eu pour effet de supprimer, pour un temps, toute corrélation entre le commerce des marchandises et la balance des paiements proprement dits. Par là, les Allemands disposent de moyens de change et de possibilité de transfert dont la valeur est égale à la moitié de leurs importations annuelles.

Certes, la spéculation et l'échafaudage des crédits présentent des dangers et peuvent amener des crises comme celle que l'Allemagne a connues il y a un quart de siècle ; mais comme ces inconvénients ne peuvent être évités sans une réforme complète des méthodes bancaires allemandes, on doit en conclure qu'il est vain de rechercher un statut par lequel on puisse être assuré d'avance que la stabilité de la monnaie du Reich sera maintenue d'une manière permanente. Si les paiements des réparations doivent rester, et rester seuls enfermés dans le cadre étroit de la théorie, ils ne se feront jamais. Il faut donc placer le problème des réparations dans le cadre des opérations financières réelles et reconnaître que la loi des transferts est périmée, que les moyens de transfert sont innombrables et, pour la plupart, sans lien direct avec le commerce des marchandises.

(MAX HERMANT, *Le Parlement et l'Opinion*, 5 décembre.)

327 (43).

Les dettes interalliées.

Après les réparations, la sécurité ; après la sécurité, les dettes interalliées, nous ont dit les hommes d'Etat méthodiques qui croient qu'il suffit de diviser les difficultés pour les mieux résoudre. En effet, la Conférence de Londres nous a donné le protocole d'application du plan des experts ; la Société des Nations, à Genève, a dressé son protocole d'arbitrage qui doit garantir notre sécurité en attendant le désarmement ; il ne reste plus qu'à mettre au point ces bons comptes qui, proverbiallement, font les bons amis ; et déjà un rappel nous est venu des Etats-Unis, sous la forme simplement officieuse encore du plan Hurley. Certains de nos compatriotes ont levé les bras au ciel, en demandant ce que c'étaient que ces dettes dont ils entendaient parler pour la première fois.

Si l'on y regarde de près, en dehors de l'apport propre de chaque peuple (et le nôtre n'est certes pas celui qui a le moins apporté de forces militaires, de vies humaines et de sacrifices matériels), ces « dettes interalliées » ne sont que les frais de guerre collectifs des adversaires de l'Allemagne. Pour obéir à une volonté d'idéalisme américaine, les vainqueurs n'ont pas mis leurs frais de guerre à la charge du vaincu ; ils ne lui ont pas présenté la note de ce qu'il leur en avait coûté pour le vaincre, mais seulement celle des dommages qui leur avaient été causés par lui. Ne serait-il pas étrange, après cela, ayant proclamé si haut qu'on mettait tout en commun que, pour ramener à zéro la balance d'un ou deux d'entre eux, on entassât toute la charge sur le plateau de ceux qui ont précisément le plus souffert ?

Ainsi se pose le problème, réduit aux principaux de ses éléments. Ce que nous avons dit de la France ne s'applique d'ailleurs pas moins à ses codébiteurs.

(Augustin LÉGER, *Revue de France*, 1^{er} décembre.)

327 (°).

Les Idées et les Faits.

« On dit souvent que le nombre des révoltés est scandaleusement grand. J'ai, je l'avoue, l'étonnement contraire ; c'est le nombre infini des résignés qui me surprend et m'attendrit. » (Paul DESJARDINS.)

II. — L'ACHÈVEMENT DE LA PAIX ET LES DANGERS DE GUERRE

Tandis que la paix semble s'affermir par la conclusion de nombreux traités de commerce et aussi de traités d'arbitrage, des symptômes inquiétants subsistent et d'autres apparaissent. Après les troubles d'Égypte, dont nous avons parlé le mois dernier (Cf. France et Monde, 1^{er} décembre, p. 672 et suiv.), c'est plus récemment la tentative de révolution communiste en Esthonie, c'est la lutte au Maroc espagnol, qui s'achève en une sanglante retraite des troupes de Primo de Rivera.

Enfin une révolte a éclaté en Albanie. L'état de siège est déclaré, les insurgés, maîtres d'Alessio et de Scutari, seraient aux portes de Tirana. Ne faut-il pas mentionner aussi l'antagonisme toujours latent entre la Roumanie et les Soviets ? Et la propagande activement poursuivie par Moscou dans le monde entier, avec une intensité particulière en Asie et en Afrique du Nord ? La situation en Chine est très confuse, et le Brésil sort à peine d'une échauffourée...

Et plus près de nous, les élections allemandes du 7 décembre n'apportent pas de résultats décisifs consolidant la paix.

La Chine et les puissances.

Les Etats-Unis, fidèles à la doctrine de la porte ouverte, souhaitent une Chine unifiée et paisible, prête à absorber en masse les produits américains. Le cabinet de Washington avait des sympathies pour Ou-Péï-Fou ; il serait bien disposé aujourd'hui pour Feng-Yu-Siang, le général chrétien, si celui-ci pouvait ramener un peu d'ordre dans le chaos chinois.

Le Japon entretiendrait volontiers ce chaos. Il a soutenu Tchang-So-Lin parce que celui-ci était en rébellion contre le gouvernement de Pékin. Le dictateur mandchou, transformé en pilier du régime et gardien de la Constitution, trouverait à Tokio un appui moins chaleureux.

Le gouvernement de Moscou, dont Sun-Yat-Sen semble être le jouet, se plaît à brouiller les cartes. Il est assez grave que les doctrines soviétiques et xénophobes soient en vogue chez les jeunes intellectuels chinois.

(Jacques CHASTENET, *Opinion*, 5 décembre.)

327 (51).

L'affaire d'Égypte.

L'Angleterre agit avec rudesse et volonté. Sous le prétexte de réparations dues à l'occasion d'un crime politique, le gouvernement britannique réalise l'annexion du Soudan et le quasi-rétablissement du protectorat britannique sur l'Égypte.

On est certes très tenté de protester contre une telle initiative ; mais les accords de 1904 nous imposent de nous désintéresser des affaires égyptiennes. L'opinion anglaise serait mal disposée à accueillir nos protestations. Celles-ci d'ailleurs se sont produites dès que le bruit courut à Londres que la France voulait demander que le conflit anglo-égyptien fût soumis à la S. D. N.

Les Anglais n'ont pas compris en 1923 que notre présence dans la Ruhr, en retardant l'heure du complet rétablissement de la puissance industrielle allemande, servait en définitive les intérêts anglais, mais les Français doivent comprendre que toutes les puissances européennes qui ont des sujets musulmans sont aujourd'hui solidaires. Une victoire de l'Islamisme en Égypte ruinerait tragiquement les populations indigènes de l'Algérie.

Pourtant nous devons souhaiter que nos alliés ne demeurent pas sourds à la voix de la modération. Ils ont tout à apprendre de nous à cet égard. Passant d'un autoritarisme brutal à un libéralisme inconsidéré et *vice versa*, évitant tout contact intime avec les indigènes, ignorant presque tout d'eux, ils se font craindre souvent, mais jamais apprécier. Leur empire arabe est en pleine effervescence, alors que les pays de notre mandat syrien sont très calmes. Il n'y a pas loin de l'Égypte aux Indes, et le cabinet anglais ne doit pas se laisser aller à la violence. L'Angleterre nous a donné des conseils assez peu réservés au sujet de notre politique allemande ; avec plus de discrétion nous pouvons, sans intervenir, dire ce que nous pensons qui doit être fait en Égypte et dans les pays musulmans.

(Jacques CHASTENET, *Opinion*, 28 novembre.)

327 (42 : 62).

Les Idées et les Faits.

« *La démocratie n'est pas un démenti au droit divin des rois, mais elle lui ajoute le droit divin de tous les hommes.* »
(COOLIDGE.)

L'insurrection brésilienne.

Pendant la tentative récente de révolution, on peut dire que le Brésil offrit un bel exemple de nation définitivement organisée et capable de maintenir l'ordre à l'intérieur de ses Etats.

Le vrai caractère de l'épisode de Sao Paulo fut révélé pendant les missions du gouvernement fédéral. Le mouvement fut déterminé par des ambitions politiques. Mais le président de l'Etat de Sao Paulo envisagea hardiment la situation et organisa la résistance, conservant ainsi intacte son autorité. A son tour le président de l'Union répondit au premier avis lui faisant part de la révolte en donnant ordre de concentrer rapidement les forces fédérales les plus voisines pour être à même de se défendre contre les révoltés. Dès lors le gouvernement fédéral était maître de la situation. Cependant, les insurgés occupaient les centres industriels et commerciaux ainsi que les quartiers populaires. Il suffisait d'agir prudemment.

Mais les correspondants, chargés de transmettre les nouvelles, se laissèrent tenter et publièrent des informations sensationnelles sans se préoccuper de leur exactitude. Et le Brésil connut l'amertume de se voir l'objet d'insinuations fantastiques et diffamatoires dans tous les pays. Malgré le trouble apporté par la guerre, la probité et la justice continuent à être les forces morales dominantes dans la civilisation. Si la vérité était conforme aux articles imprimés au Brésil, les préoccupations des nations latines qui ont dans ce pays des intérêts considérables seraient légitimes. Mais là n'est pas la vérité ; il faut rejeter tous ces faux bruits qui ont couru le monde et rendre justice à cette grande nation américaine qui a su sans faiblesse et sans précipitation faire respecter l'ordre et les institutions.

Il semble inutile d'ajouter que les concepts de justice qui ont inspiré cette note ne perdraient pas leur valeur si d'autres tentatives analogues à celles de Sao Paulo se renouvelaient. S'il est vrai que les épisodes de l'anarchie politique peuvent travailler une nation civilisée, il est vrai aussi que la preuve définitive de la solidité d'un Etat se trouve dans la possession de forces morales et matérielles suffisantes pour obtenir l'ordre et le respect des institutions.

(MEVE, *Rivista d'Italia et d'America.*)

344 (81).

La situation en Yougo-Slavie.

Le gouvernement de Pashitch Pribitchevitch fut établi d'une manière étonnante et fut en lui-même un coup de surprise ; car, jusqu'au dernier moment, l'opinion prévalait en Yougo-Slavie qu'aucune solution ne pouvait être meilleure qu'une élection générale et il semblait que le gouvernement de Pashitch Pribitchevitch entraînerait à une élection générale.

La question importante en Yougo-Slavie est la question croate. C'est pourquoi on voulut que le gouvernement de Pashitch cédât la place à un gouvernement de Davidovitch dans lequel les Serbes seraient en minorité. Presque tous les députés de Croatie firent serment de fidélité au roi et à la constitution et votèrent pour un gouvernement qui sauvegarderait les intérêts serbes.

L'opposition croate venait originellement du ressentiment causé par une mauvaise administration, et comme toutes les protestations, même les plus justifiées, étaient rendues sans effet par l'entourage de Pashitch, les Croates finirent par haïr le premier ministre et tous ceux qui étaient de son côté ; à ce même moment il était impossible de prendre le pas sur eux, et ils restaient toujours maîtres de la situation. Progressivement, les Croates en vinrent à considérer les mauvaises administrations (gouvernements de Pashitch, de Pribitchevitch, Etat serbe et autres) comme pratiquement synonymes. A ce moment une opposition surgit et les Croates sont hostiles à l'Etat yougo-slave. Tout en gardant l'apparence d'un gouvernement de Davidovitch, la situation changea tout à coup. Les Croates comprirent que Pashitch et la Yougo-Slavie n'étaient pas indissolubles, que parmi les Serbes il y avait aussi des hommes politiques respectés et d'un grand pouvoir, capables de lutter de toute leur énergie contre la corruption sous toutes ses formes, et sincèrement désireux d'arriver à l'égalité avec les Croates. Alors une nouvelle idée se répandit chez les Croates ; ils cherchent à atteindre au bien pour l'Etat, mais s'attaquent avec acharnement aux groupes de Pashitch et de Pribitchevitch, ainsi qu'à M. Roditel. Mais ce parti n'eut pas le dessus et après de nombreuses luttes politiques, Roditch fut renversé et ce fut Pashitch qui eut la victoire.

(*New Judæ*, novembre 1924.)

323 (49.7).

Les relations avec le gouvernement des Soviets.

Le premier principe de la constitution de l'union élaborée en 1923 est celui d'un large fédéralisme destiné, tout au moins en théorie, à assurer dans le cadre soviétique le libre développement des différents groupes ethniques ; l'Union se compose de quatre républiques : la république fédérative des Soviets de Russie, la république fédérative des Soviets de Transcaucasie, la république d'Ukraine, enfin la république de Russie Blanche.

A la république de Russie se rattachent les républiques de Bachkirie, des Souriates et Mongols, du Daghestan, des Kirghises, de Crimée, de Carélie, des Tatars, des Allemands de la Volga et du Turkestan. De la république de Transcaucasie dépendent les républiques de Géorgie, d'Azerbaïdjan et d'Arménie.

Le gouvernement fédéral de Moscou s'est réservé les plus larges attributions. C'est ainsi que toutes les relations politiques, commerciales, financières avec les puissances étrangères échappent à la compétence des républiques membres de l'Union.

Le second grand principe de l'organisation de l'Union des Soviets est celui de la confusion des pouvoirs entre les maîtres d'une hiérarchie de Soviets s'élevant du village ou du quartier jusqu'au comité central exécutif. Le pouvoir suprême appartient à l'Assemblée des Soviets de l'Union, émanation des Soviets dirigeants des grandes circonscriptions territoriales. Le rôle de l'Assemblée des Soviets se borne à faire élire le Comité central exécutif, qui est le véritable Parlement de la Russie contemporaine.

Ce Parlement se divise en deux chambres : le Soviet de l'Union, dans lequel chaque Etat est représenté proportionnellement à sa population, et le Soviet des nationalités, qui comprend cinq membres par république et un membre par province autonome.

Le comité central exécutif tient trois sessions par an, sessions brèves. Il élit un Præsidium de vingt et un membres qui, dans l'intervalle, exerce l'autorité suprême. Ce Præsidium constitue le Conseil d'administration de l'Union soviétique. Au-dessous de lui, la direction technique est exercée par le Conseil des commissaires du peuple, également élu par le comité central exécutif. Les membres les plus connus de ce conseil sont Rykof, président, Tchitchérine et Trotzki.

(Jacques CHASTENET, *L'Opinion*, 14 novembre.)

327 (47).

Dantzig.

Le traité de Versailles a assigné à la Pologne un couloir qui sépare la Prusse orientale du reste de l'Allemagne. Le traité a chargé la Pologne de la protection des intérêts autour de Dantzig. Dantzig lutte désespérément contre cet état de choses mais vainement. Les habitants de la ville ne sont pas satisfaits de leur nouveau gouvernement, et cela pourra entraîner des troubles considérables. Puis on a donné à la Pologne le contrôle de toutes les principales voies ferrées. Cela paraissait naturel, vu la suprématie économique de la Pologne dans cet État libre, mais ce fut presque une révolte chez les habitants de cette région.

Tout ceci avait attiré des ennemis à la Pologne. La politique qu'elle suivait était trop énergique et exagérée, et chacune de ses actions était blâmée par les autres pays qui prenaient le parti des opposants, les Allemands.

Finalement, la Pologne apparaît aux yeux des Allemands comme un serviteur de la France. Les conditions du traité de Versailles imposées là-bas sont beaucoup trop artificielles, et il faudra, si l'on ne veut pas mobiliser des forces armées, changer ce système trop faible, parce qu'il est combattu de la plus grande partie des habitants du pays, pour ne pas dire par tous.

La Russie voudra sans doute dans les jours à venir reprendre les droits qui lui ont été enlevés sur la Baltique, à cause de cela, les Polonais cherchent l'amitié et l'aide de la Lithuanie.

Ayant ainsi acquis l'appui de la Lithuanie, il sera bon pour la Pologne de renoncer à ses droits sur Dantzig et de lui abandonner la partie la plus proche de Dantzig qui lui revient de droit. Elle recevra en échange des privilèges dans le port de Dantzig analogues à ceux accordés à la Tchéco-Slovaquie à Stettin et à Hambourg.

Dans tous les cas, quelle que soit la fin du conflit, que ce soit dans les quelques années qui vont suivre ou dans cent ans, la dernière solution devra être décidée par les deux peuples intéressés et non par des étrangers. La situation présente est en réalité un intermède du drame qui se déroule entre les Slaves et les Teutons au sujet de la suprématie sur la Vistule et les pays voisins. (*The Independant*, p. 392, 15 novembre 1924.)

327 (43.8).

La nationalité de l'auteur de ce livre explique son point de vue, mais son exposé, s'il n'est pas d'une objectivité absolue, est plein de vues très justes et d'une lecture attachante.

La question d'Orient.

L'histoire des efforts faits par la Grèce pour se rattacher politiquement l'Épire et la Thessalie est particulièrement significative. Delyannis avait obtenu du congrès de Berlin, où il représentait la Grèce, une résolution invitant le Royaume Hellénique et la Turquie à s'entendre directement au sujet d'une délimitation de frontière en Thessalie et en Épire, et d'après laquelle, en cas d'échec des négociations, les parties pourraient avoir recours à la médiation des puissances. Ce fut le point de départ d'une série d'atermoiements. La Turquie, considérant la décision du congrès de Berlin comme une simple suggestion, ne consentit à négocier avec la Grèce que sous la pression des Puissances. Une longue conférence gréco-turque s'ouvrit alors (5 février 1879) à Preveza et n'aboutit pas. La Grèce, conformément aux décisions prises à Berlin l'année précédente, eut recours à la médiation des Puissances, et sous les auspices de celles-ci, une nouvelle conférence gréco-turque s'ouvrit à Constantinople le 22 août 1879. Elle échoua. Les Puissances pensèrent alors à un arbitrage. Leurs ambassadeurs, réunis à Berlin en 1880, attribuèrent à la Grèce la Thessalie et l'Épire. Mais, bien que cette décision fût notifiée à la Turquie « comme la manifestation solennelle de la volonté de l'Europe », elle demeura lettre morte, n'ayant pas de clause exécutoire. Une dernière conférence s'ouvrit alors à Constantinople entre les ambassadeurs des Puissances et le ministre du Sultan. Elle conclut à la cession de la Thessalie à la Grèce. Celle-ci accepta la transaction, bien que déçue de ne pas obtenir l'Épire qui lui avait été promise à Berlin.

L'histoire de ce patient effort de la Grèce, solennellement mais platoniquement soutenue par les Puissances, pour vaincre la résistance passive et imbrisable de la Turquie, à propos de l'Épire et de la Thessalie, met crûment en lumière les passions suscitées en Europe par la liquidation de l'Empire turc.

(S. T. LASCARIS, *La Politique extérieure de la Grèce avant et après le Congrès de Berlin*. Préface d'A. Gauvain.)

327 (49.5).

III. — LUTTES ET PROGRÈS DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

Dans le premier numéro du « Bulletin pour la Société des Nations », daté du 1^{er} novembre dernier, M. Paul Appell présente aux lecteurs le nouveau Bulletin, organe du Comité d'Action pour la S. D. N. Il indique le but essentiel que poursuit le comité, qui veut renseigner les membres des divers groupements par la S. D. N., répandre l'idée de la S. D. N., pénétrer l'œuvre accomplie, stimuler la confiance en l'avenir de cette institution internationale. Voici, extrait de ce Bulletin, une intéressante notice sur l'un des grands groupements auxquels fait allusion M. Appell.

L'Association française pour la Société des Nations.

Fondée le 10 novembre 1918, la veille de l'armistice, l'Association française pour la Société des Nations est née quelques mois avant la Société des Nations qui était sa raison d'être.

L'Association française pour la Société des Nations, libre de toute affiliation politique ou religieuse, a pour but :

1^o De faire appel à l'opinion publique et d'assurer à la démocratie française la part qui doit lui revenir dans l'organisation internationale du Droit ;

2^o D'étudier dans le détail les problèmes politiques, juridiques, économiques et militaires que posent, dans les rapports de la France et des Etats étrangers, la formation et le développement de cette conception supérieure des relations internationales ;

3^o De collaborer avec les Associations qui, en France et à l'étranger, ont en vue le même objet ;

4^o De prêter son concours au gouvernement, pour résoudre les difficultés de tout ordre que la réalisation d'une telle idée peut rencontrer.

Actuellement, l'Association compte 18 sections en province qui sont de véritables foyers d'activité et de dévouement, et qui groupent, chacune, en moyenne 500 membres.

Le nombre des membres individuels est de 7.850, et celui des membres collectifs est de 347.468, sans compter l'Union Fédérale elle-même (300.000 membres).

(*Pour la Société des Nations, 1^{er} novembre.*)

360 (°).

Au cours d'une réunion donnée au Musée Social par le Groupement Universitaire pour la Société des Nations, Probus, intervenant au nom des Républicains Rénovateurs, a nettement marqué le caractère à la fois idéaliste et réalisateur de notre doctrine.

Ce qu'est la Société des Nations.

Le Pacte, établi par des nations victorieuses, n'a pas essayé d'empêcher radicalement la guerre. Il prévoit même des guerres en quelque sorte légales, tout au moins autorisées.

Pour restreindre le nombre des conflits, il envisage trois moyens : la juridiction, l'arbitrage et la conciliation. La juridiction est celle de la Cour internationale de la Haye, où il y a des juges pour dire le droit, des juges qui sont des fonctionnaires internationaux, se prononçant en pleine indépendance, n'ayant qu'à faire l'application des textes préexistants et dont les arrêts s'imposent obligatoirement. L'arbitrage suppose une sentence basée sur le droit, comme celle du juge, et, de même, obligatoire pour les parties, mais rendue par des hommes que ces parties choisissent elles-mêmes en leur assignant une mission limitée. La conciliation, ou la médiation, s'exerce par le Conseil de la S. D. N., assemblée composée non de juges, mais d'hommes politiques, qui ne cherche pas le droit, mais l'équité, qui propose un compromis basé sur des sacrifices réciproques, consentis de bonne volonté ; ses sentences ne sont pas obligatoires pour les parties ; on a cependant admis qu'en cas de sentence rendue à l'unanimité, il y aurait obligation pour toutes les parties en cause lorsque l'une d'entre elles donnerait son adhésion.

Au Pacte du traité de Versailles succède le Protocole de Genève de 1924. Celui-ci repose sur ces trois bases : juridiction, sanctions, désarmement.

La Cour de la Haye reste pour interpréter les traités et évoquer tous les conflits d'ordre juridique. Si les faits ne relèvent pas de ces cas, il suffit que l'une des parties demande l'arbitrage pour que cette procédure devienne obligatoire pour toutes ; les arbitres ont pour mission de rechercher plutôt la paix que la légalité ; ils ne se prononcent plus en droit, mais peuvent consulter la Cour de la Haye au point de vue juridique. Quand l'arbitrage n'est réclamé par personne, le Conseil de la S. D. N. se saisit du conflit ; quand il décide à l'unanimité, sa décision est toujours obligatoire ; dans le cas contraire, il constitue un comité d'arbitrage dont la décision est toujours obligatoire.

Théoriquement, le protocole rend donc la guerre impossible. Mais quand l'une des parties prétend que le litige dépend exclusivement de sa souveraineté, tout le savant échafaudage s'écroule, par défaut d'obligation. Ce que l'on appelle l'incident japonais a eu pour conséquence d'exclure de cette obligation des questions vitales pour les nations, questions au sujet desquelles il n'existe pas encore de droit international écrit : le droit international a des lacunes à travers lesquelles peuvent passer les guerres, comme le droit national a des lacunes à travers lesquelles peuvent passer les grèves. (Conférence de Georges SCELLE.)

Nous voulons la Société des Nations forte : telle est notre formule. Au principe bismarckien : « La force prime le droit », l'idéal veut qu'on substitue celui-ci : « Le droit prime la force ». Plus modestement, mais plus utilement peut-être, nous nous contentons d'affirmer : « La force au service du droit ».

Société des Nations forte : il n'y a pas actuellement d'autre solution possible. M. Georges Scelle a montré que le droit international peut laisser passer la guerre, comme le droit national laisse passer la grève. Il n'y a pas, il ne peut pas y avoir à notre époque présente, de règles juridiques pour résoudre tous les conflits. Il ne faut pas cependant que la guerre passe ! Et de même que si un conflit d'ordre professionnel mettait en péril l'alimentation du Pays, l'Etat, disposant d'une force, s'en servirait pour assurer la vie nationale, de même, si un conflit entre peuples mettait en péril la quiétude universelle, la S. D. N. disposant d'une force s'en servirait pour assurer la paix internationale.

L'idéal patriotique, l'idéal humanitaire, sont tous deux profondément respectables. Nous les respectons tous deux, et nous faisons mieux que les respecter : nous les servons passionnément en travaillant à préparer une Société des Nations forte.

C'est de l'Ile-de-France qu'est sortie la France. Nous voulons de toute notre âme qu'à son tour la France devienne l'Ile d'Humanité. Nous sommes donc bien convaincus que, patriotes, nous servons notre Patrie, et de la meilleure manière, en servant la cause de la Paix. Mais nous croyons, avec non moins de conviction, que pour servir la cause de la Paix, il faut servir l'idée d'une Société des Nations forte. (Intervention de PROBUS).

360 (∞).

IV. — SÉPARATION OU CONFUSION DES POUVOIRS

Les Républicains Rénovateurs ont depuis longtemps préconisé une grande réforme des méthodes de travail parlementaire. Ils en ont complètement élaboré le projet, dont la réalisation est nécessaire pour donner au pays une législation mieux élaborée, mieux adaptée aux besoins de l'époque actuelle. Les bonnes idées ont des chances de faire leur chemin. En France même on a vu l'initiative des Rénovateurs en partie adoptée par d'autres groupements, parfois leurs adversaires. Et voici qu'en Allemagne même circulent des idées analogues. Nous avons plaisir à les signaler à nos lecteurs.

On trouvera également ci-après quelques notes sur la crise du pouvoir en Italie et en Espagne.

Un projet de réforme du travail parlementaire en Allemagne.

Les méthodes de travail parlementaire appellent des changements profonds. Tout d'abord il faut supprimer l'énorme gaspillage de temps qui se produit du fait que le même sujet, après avoir été d'abord travaillé et retourné en tous sens au sein d'une commission, est soumis à une nouvelle élaboration au cours de grands débats en séance plénière.

Les fractions politiques arrivent à la séance plénière avec un jugement arrêté et leur attitude est fixée d'avance par les décisions prises au sein de la fraction. Le débat qui s'engage ensuite n'aurait donc de but véritable que si les divers partis avaient quelque chance de se convaincre l'un l'autre au cours de la discussion et s'il y avait ainsi possibilité d'un déplacement des voix en tel ou tel sens. On pourrait encore motiver la discussion en séance plénière en disant que quand le sujet est d'une très grande importance les partis peuvent juger nécessaire de faire connaître au pays les arguments pour et contre. Or ni l'une ni l'autre raison n'est soutenable, car dès que le sujet est d'une certaine importance, l'attitude des partis est fixée d'avance de façon immuable, et pour ce qui est de renseigner le pays, un moyen bien simple consisterait à publier un compte-rendu analytique suffisamment détaillé des débats de la commission.

Sauf pour les projets d'une importance exceptionnelle (notamment les lois budgétaires, les grandes lois fiscales et de grandes lois fondamentales engageant l'avenir du pays), il suffirait donc de donner aux commissions le droit de voter directement les

La Vie des Nations.

projets législatifs. Cette réforme ne pourrait soulever nulle objection puisque les voix composant chaque commission sont en nombre proportionnel à l'effectif des divers partis au parlement. De plus la délibération et le vote en commission risquent beaucoup moins d'avoir lieu dans une assistance réduite et avec une majorité de hasard, comme il arrive souvent en séance plénière. Seules les très petites fractions politiques, qui ne sont pas représentées dans les commissions, se trouveraient désavantagées, mais on pourrait y remédier par quelques concessions. En tout cas, le but principal où il faut tendre, c'est de décharger l'assemblée plénière de la tâche de discuter sans fin et souvent sans but.

(BORUSSUS, *L'organisation rationnelle du travail parlementaire*, die Glocke, 6 décembre.)

340 (43).

Les Idées et les Faits.

La Fédération des Associations coloniales a établi ainsi la liste des revendications devant être formulées sur le terrain colonial pour l'entrée de l'Allemagne dans la Société des Nations :

I. *Les administrations des territoires sous mandat doivent se conformer en fait aux dispositions du pacte de la S. D. N. Le recrutement des indigènes au Cameroun et au Togo pour l'armée coloniale française doit cesser. Les puissances mandataires doivent reconnaître que les biens de l'Etat dans les anciennes colonies, domaine de la couronne, chemins de fer, etc., appartenaient non pas au Reich, mais aux colonies elles-mêmes ;*

II. *La liquidation des propriétés privées allemandes dans les colonies doit cesser. Dans la mesure où elles ne sont pas encore liquidées, elles doivent être restituées aux propriétaires allemands ;*

III. *Les Allemands doivent être autorisés à immigrer dans leurs anciennes colonies et à y exercer n'importe quelle sorte d'activité économique ;*

IV. *L'Allemagne doit être prise en considération pour la répartition des mandats. Le mandat doit lui être accordé, sinon sur toutes ses anciennes colonies, au moins sur certaines ;*

V. *L'Afrique du S.-O., étant un pays de peuplement blanc, doit passer de la catégorie des mandats C dans celle des mandats A. (Dépêche coloniale, 25 novembre.)*

Séparation ou confusion des pouvoirs.

Voici, au sujet du régime fasciste, des appréciations que nous nous gardons bien de prendre à notre compte. Nous les présentons impartialement à nos lecteurs.

Le redressement du fascisme.

L'évolution du fascisme, *en soi* est à peine plus intéressante que l'évolution des idées que l'on se fait du fascisme, hors d'Italie. Le nombre d'articles qu'on a publiés sur l'affaiblissement ou sur la mort du fascisme tient du prodige. Tous ces articles étaient faits avec soin. Certains ne renfermaient pas un seul fait inexact. Tous étaient radicalement faux. Pourquoi ? Parce qu'on négligeait de se demander si, par dessous cet afflux de haines, de vacarmes, de concurrences, les institutions fascistes, rivées à l'ossature italienne, tenaient le coup ou ne le tenaient pas. Les publicistes, habitués à juger les choses telles qu'elles se passent dans les pays à opinion publique, c'est-à-dire familiers d'une instabilité endémique et gourmands de conspirations sectaires, enclins à trouver du précaire en tout, jugeaient le fascisme d'après les proportions modestes et caduques d'un succès ministériel.

Le régime fasciste n'a heureusement rien d'une structure démocratique. Ce qui fait sa force ne dépend pas des émois publics. Un parlement, un peuple, peuvent assez facilement se désorienter. On ne trouble pas une force armée organisée à la façon des milices.

Désormais, une seule chose compte : la maîtrise reconnue par le Duce. Loin de lui avoir nui en définitive, le scandale a mis son prestige en relief. Le fascisme : c'est une reconquête intérieure du pays sur les ennemis de la nation. Depuis 1922, il a pu fournir sa mesure et ne craint pas l'examen ; il a réformé la bureaucratie en l'allégeant de dizaines de milliers de fonctions inutiles, rechristianisé l'école, relevé le prestige national.

« Ne craignez pas de sembler trop audacieux, *ni en conservant, ni en innovant* ». Cette phrase typique qui pourrait servir d'épigramme au fascisme lui-même se trouve dans la lettre que le sénateur Gentili lut de la part du dictateur.

Pour notre part, nous considérons le fascisme comme l'une des principales réserves de la civilisation occidentale.

(René JOHANNET, *Revue Universelle*, 1^{er} décembre.)

321 (45).

La Vie des Nations.

Il est certain que dans l'histoire, on voit les deux péninsules latines réagir l'une sur l'autre. A la crise du fascisme italien correspond la crise dictatoriale espagnole, mais il n'est pas possible de trouver une similitude profonde entre la politique de Mussolini et celle de Primo de Rivera. En tout cas, l'une et l'autre paraissent à leur déclin et on s'attend à un ordre nouveau.

La crise de la dictature en Espagne et en Italie.

Les affaires du Maroc, le mécontentement des officiers, les plaintes de la presse muselée ont grossi l'opposition en Espagne. Les partis ont reporté successivement leurs espoirs sur le général Béranguer, sur le capitaine-général Weyler, président du Conseil supérieur de la guerre, et sur le général Cavalcanti, membre du premier directoire et chef du cabinet militaire du roi. Mais, pour des paroles imprudentes, le général Béranguer a été puni disciplinairement et les deux autres semblent s'effacer. C'est que Primo de Rivera possède encore l'appui des juntes militaires, composées surtout d'officiers subalternes, plutôt hostiles aux généraux. C'est le seul appui qui lui reste. Le départ du dictateur profiterait, sans doute, aux éléments d'extrême-gauche.

L'*Union patriotique*, qui s'inspire du fascisme, n'en a ni la base populaire ni l'enthousiasme ; de plus, elle est pauvre. Elle ne peut être d'un grand soutien pour le Directoire. Celui-ci essaie de se consolider en découvrant des complots.

En Italie, la crise du fascisme semble pouvoir se dénouer par des voies légales. M. Mussolini a été empêché par de graves incidents de s'acheminer vers la « normalisation ». Il est, en fait, resté chef d'un principe d'autocratie. Il ne se gêne guère pour injurier les oppositions et il les fortifie par ses écarts de langage. On réclame le respect d'une constitution basée sur le consentement du pays. « Par amour de la Patrie, a dit M. Giolitti, en s'adressant au *Duce*, ne traitez pas le peuple italien comme s'il ne méritait pas la liberté. » De telles paroles ont retenti dans le pays tout entier. Mais Mussolini s'entête et préfère l'extrémisme, rouge ou noir, au libéralisme. Reste à savoir si le dictateur saura et voudra faire battre en retraite les cohortes du fascisme et les ramener dans les tranchées de la légalité.

(Jacques CHASTENET, *L'Opinion*, 21 novembre.)

321 (46).

QUESTIONS DU JOUR :

La révolution en marche.

Il n'est plus que d'ouvrir les yeux et de considérer la révolution qui se fait, la révolution à l'œuvre, la révolution en marche. Car elle ne cesse de s'accomplir jour à jour, même dans ce budget de 1925, représenté aux Français comme un budget de modération et d'attente, très propre à rassurer les contribuables et qui sera caractérisé comme d'innombrables et menues mesures d'extorsion plus efficaces qu'un seul et violent tour de vis. La bourgeoisie française ne s'aperçoit pas que ce budget qu'on lui présente comme né d'une pensée de prudence et d'indulgence est éminemment révolutionnaire.

Les cégétistes discernent que la révolution est commencée et qu'elle entre dans sa phase fiscale et monopolisante, la dernière avant la phase syndicaliste. Où allons-nous ? Au syndicalisme. Et qu'est-ce que le syndicalisme ? L'état de choses connu sous le nom de soviétisme.

L'appel de la Ligue nationale républicaine est la seule manifestation expressive que nous ayons jusqu'ici des idées et des projets nourris par une opposition parlementaire qui veut descendre sur le Forum.

Nous ne cachons pas que, si les chances d'une contre-révolution se doivent mesurer à l'efficacité de ce document, elles nous paraissent extraordinairement faibles.

Assignée comme but à une politique financière, envisagée indépendamment de la politique générale, la stabilisation du franc est une pure utopie. Si l'on veut, non pas stabiliser le franc, ce qui n'est au pouvoir de personne, mais acheminer graduellement — ce qui seulement est intelligible — notre franc vers le pair, il faut changer radicalement de politique et charger l'État de payer les dettes de la Nation. Alors seulement on verra le crédit de la France s'améliorer.

Qu'est-ce que la question sociale ? C'est le prolétisme : incorporer à l'ordre social un prolétariat qui n'y est que campé. En conséquence, loin que la question consiste à conduire les ouvriers à la conquête d'un butin fait sur leurs compatriotes avec le concours de l'État et à réaliser ainsi l'égalité dans la misère, elle est d'assigner aux classes laborieuses une part sur les dépouilles d'un État formidablement riche. Nous avons précédemment publié un avant-programme des mesures à prendre, pour l'uti-

lisation, au profit du prolétariat, des richesses improductives de l'État. Nous avons notamment indiqué les propriétés domaniales dans lesquelles il serait si aisé de tailler des domaines et de bâtir des habitations pour les ouvriers et les anciens combattants, les mutilés de guerre. La Révolution sociale tend au communisme. Dès lors, que doit faire la contre-révolution ? Des propriétaires. Transformer les propriétaires en prolétaires, non sans frapper l'étatisme au cœur. Toutes les chances de contre-révolution sont là. Le résultat se peut aisément atteindre et ne coûterait rien à personne, pas même à l'État.

Ne conviendrait-il pas aux dirigeants d'un nouveau parti conservateur français de prendre le contre-pied de la doctrine collectiviste et de conquérir le monde des travailleurs déshérités en les élevant à la dignité de propriétaires par l'utilisation des domaines improductifs de l'État.

(Comte DE FELS, *Revue de Paris*, 1^{er} décembre.)

335 (44).

Les Idées et les Faits.

LA MAISON DES RETRAITÉES. — *La maison des retraitées s'est constituée l'année dernière sous le haut patronage de Mme Millerand dans le but de construire ou d'aménager des maisons d'habitation à bon marché pour les dames retraitées de l'enseignement public, des Postes, Télégraphes, Téléphones, des Administrations et des Banques et d'assurer ainsi à des femmes qui, après toute une vie de travail, se trouvent isolées pendant leurs derniers jours et désespérées par cet isolement, la possibilité de se grouper et de vivre dignement en profitant des avantages d'une installation collective, tout en gardant leur indépendance.*

Déjà, une première maison sise à Romainville (Seine), dans un parc de 10.000 mètres carrés d'où on jouit d'une vue superbe, est ouverte et abrite vingt pensionnaires. Au moyen d'un capital social et d'un prêt égal à ce capital qui lui a été consenti par la Caisse des dépôts et consignations, l'œuvre a pu acquérir cette belle propriété et faire construire dans le parc deux autres pavillons qui seront prêts l'un le 1^{er} janvier prochain, l'autre le 1^{er} avril et qui pourront recevoir 42 autres dames, ce qui portera à 64 le nombre des retraitées qui trouveront à des prix de location tout à fait modiques des logements petits, mais confortables. (*La Française*, 6 décembre.)

Le parti du travail en Angleterre.

Les travaillistes ont prouvé qu'ils pouvaient faire beaucoup mieux à la fois législativement et administrativement, que l'on ne pouvait supposer. Parmi les chefs se trouvent des hommes d'une réelle valeur, et le premier ministre qui s'occupe des Affaires étrangères a acquis une certaine célébrité, non seulement en Angleterre, mais aussi en Europe.

Mais, le travail n'avancé pas autant qu'il aurait dû, parce que la présence des socialistes entraînait à des luttes incessantes. Il a été perdu plus de temps à ces luttes pendant les neuf premiers mois de l'année 1924 que pendant toute l'année 1923.

Il était naturel de penser que pendant le gouvernement des travaillistes, la construction des maisons serait facilitée. Mais les longues discussions du parlement empêchèrent de se mettre à l'œuvre. La dernière loi a été votée au mois d'août, de sorte qu'aucune des nombreuses constructions promises n'est encore faite. Et pendant ce temps, le prix des maisons augmente !...

Ce parti s'occupe des pensions. Il devait réduire l'âge limite à 65 ans et accroître la somme à 15 shillings. Mais tout ceci ne fut pas justifié dans la suite. Le parlement ne pouvait rien faire et Mr. Snowden n'avait pas d'argent.

Au point de vue de l'éducation, le gouvernement n'a pas été brillant quant à la législation, bien qu'il l'ait été quant à l'administration. Dans les cours secondaires, le nombre des places vacantes a augmenté de 40 %. La dépense possible pour donner des bourses a aussi été accrue : de 20 à 25 % dans les écoles publiques élémentaires et de 50 % dans les écoles secondaires.

Le gouvernement travailliste déclara indispensable un traité avec le gouvernement bolchevique. Mr. MacDonald pensa que le commerce entre Anglais et Russes est un sujet de première importance. Cette visée constante vers une alliance avec les bolchevistes était révélée dans une lettre publiée juste avant la fin de la campagne. Mais tout ceci n'aboutit qu'à l'incertitude.

Dans ses autres relations étrangères, le premier ministre se montra plus avisé, bien que la situation en Egypte, en Arabie, en Turquie et dans l'Asie centrale soit loin d'être ce qu'elle était avant. Mais c'est surtout dans ses relations avec la France que MacDonald a montré son talent.

(*The Outlook*, 28 novembre.)

Les élections générales en Angleterre. Le libéralisme est-il mort ?

Les élections générales étaient moins une négation du socialisme qu'une affirmation de la réaction produite dans les esprits. Dans les politiques actuelles, les grandes majorités tombent rapidement. En Angleterre, la grande majorité des libéraux en 1907 fut bientôt réduite à l'impuissance.

L'état des choses a beaucoup changé. Depuis que les libéraux ne sont plus au pouvoir, un nouveau parti s'est élevé, qui est maintenant plus fort que les libéraux eux-mêmes, c'est le parti du travail. Mais ce dernier a commis de graves erreurs. Après 6 mois de bonne tactique, Mr. MacDonald livra le pouvoir aux forces de l'extrême gauche et mena le gouvernement, au moment le plus glorieux, à un désastre soudain. Sa politique de destruction du libéralisme jurait effroyablement avec ce fait que son élection s'appuyait justement sur le vote des libéraux. Mr. MacDonald est alors sans pouvoir. Il cherche à s'allier avec les Russes et, quand, à la fin, une lettre annonça cette entente au parti du travail, il n'y eut probablement aucun homme aussi étonné que Mr. MacDonald lui-même. Dans cette affaire Mr. MacDonald a mal agi. Il aurait pu renverser le parti libéral, il est seulement arrivé à le faire siéger à droite.

Et maintenant encore le parti du travail présente au parti libéral une formidable opposition. Pendant les dernières élections, le parti libéral fut englobé dans la catastrophe des travaillistes. Il n'eut pas le temps de se libérer. Ayant cassé tous leurs liens avec le parti du travail, les libéraux ne pouvaient cependant pas s'entendre avec leurs anciens ennemis, les conservateurs et, d'autre part, il leur était difficile de ne se rallier à aucun parti ; finalement, avec le parti du travail, le parti libéral sembla pour ne pas s'être rapproché pendant l'orage. Mais les travaillistes manœuvrèrent habilement, gardant les trois quarts des effectifs. Les libéraux n'en eurent plus qu'un quart.

Quelles sont les meilleures chances qui leur restent pour recouvrer leur pouvoir. Elles vont résider dans les erreurs de leurs opposants. Tous les gouvernements commettent des erreurs, et il est probable que le nouveau gouvernement en accomplira. Il faudra alors que les libéraux profitent de l'occasion.

(HAROLD SPENDER, *The Fortnightly review*, décembre.)

329 (42).

Les causes économiques et les élections anglaises.

Le peuple anglais a voté, le 29 octobre, contre le chômage, contre le relèvement de l'Europe continentale, contre les doctrines internationales et contre l'aide financière à des peuples étrangers.

La Grande-Bretagne inquiète cherche à retrouver la certitude de sa prospérité future. Le marasme industriel n'a fait que grandir depuis 1920. Les chômeurs et les usiniers n'en sont pas les seules victimes. Plus que jamais, la vie même de l'Angleterre dépend de son commerce extérieur. Le déficit de la balance commerciale s'accroît et le montant total des exportations et importations diminue. De là un malaise qui explique les mouvements de l'opinion britannique après la conférence de Londres. A peine l'accord était-il intervenu pour le rétablissement de la prospérité économique sur le continent que l'on voyait l'Angleterre s'inquiéter de cette prospérité renaissante. La presse exagérait la renaissance économique de la France, se chauffant au soleil de la victoire ; les journaux parlaient du formidable effort que prépare l'Allemagne, et même de la capitulation de la Grande-Bretagne devant l'Allemagne vaincue. Aussi une campagne s'est-elle développée contre l'emprunt Dawes ; la fédération des mineurs se trouve menacée par le plan des experts. Les grands journaux libéraux seuls restèrent fidèles à leur programme traditionnel, mais les libéraux succombèrent pendant que triomphait leur programme. Mais ce programme de reconstruction et de coopération européennes, ce programme de large développement de la consommation et de liberté commerciale, il ne peut être appliqué que si l'Angleterre a confiance. Or elle observe la France, elle surveille l'Allemagne.

Dans ces conditions, l'Angleterre se rend compte que l'unité de son Empire est sa principale espérance, les conservateurs s'efforceront de resserrer les liens entre la Grande-Bretagne et les Dominions et à accentuer dans l'ordre économique douanier la préférence impériale. Pour se donner courage, l'Angleterre tourne ses regards vers son Empire, car elle a besoin d'utiliser à plein son industrie, sa marine et sa technique financière ; elle a besoin de céréales et de laine.

(MAX HERMANT, *L'Opinion*, 7 novembre.)

329 (42).

Les fermiers anglais et le gouvernement.

Une conférence a été décidée au sujet des fermiers anglais. Qu'est-ce que le gouvernement en attend ? La tâche des hommes qui vont se réunir pendant cette conférence consiste à montrer comment on pourra augmenter le rendement des terres cultivables. Les cultures doivent dépendre des prix des produits agricoles dans le monde, et l'effet de toutes les mesures qui pourront être prises à ce sujet devra toujours être soumis à ce fait dominant.

Il est certainement désirable que les productions agricoles anglaises atteignent des prix aussi élevés que les conditions économiques peuvent le justifier. Il est extrêmement malheureux que de la terre qui pourrait être cultivée à un grand profit soit désignée pour faire des pâturages. Mais le fait que l'expansion de l'agriculture anglaise pourra faire passer l'Angleterre pour un grand pays vaut bien la peine qu'on s'y intéresse, et que l'on fasse pousser du blé, là où la terre est propice.

La demande de subsides pour l'agriculture s'élève l'an passé à cause d'une situation difficile. Les fermiers avaient souffert rudement de la baisse des prix qui commença en 1920. Il était presque impossible de faire pousser du blé en faisant des profits. Une aide aux fermiers était de toute nécessité, mais les circonstances enlevèrent bien de la force aux demandes des fermiers, et ils n'obtinrent pas l'assistance qu'ils demandaient. La cause principale des troubles des fermiers a résidé dans l'instabilité des prix. Un équilibre raisonnable a enfin été établi entre les prix des produits agricoles et ceux de tous les autres pays. Les conditions monétaires aux Etats-Unis rendent les habitants de ce pays certains que les prix dans les quelques années qui vont venir vont plutôt être plus élevés que moins élevés. Il y a pour cela toutes les raisons de penser que la récente amélioration dans l'agriculture sera maintenue. La plus grande nécessité est que les fermiers anglais parviennent à ce que leur travail donne des résultats certains et plus vite leurs chefs, quittant les questions politiques, s'occuperont des problèmes économiques d'organisation de l'agriculture et des marchés, meilleur ce sera pour l'agriculture anglaise.

(*The Nation and the Athænæum*, 6 décembre.)

329 (42).

Le cabinet Herriot a renouvelé les arrangements survenus sous le ministère Poincaré entre la Banque de France et la Banque Morgan. Après quoi il a réalisé un emprunt de 89 millions de dollars, obtenu en plaçant dans le public des obligations remboursables à 105 %, garanties par la signature de la France. Il importe de comprendre quel est le but de cet emprunt.

L'emprunt Morgan.

Quel est le but de l'emprunt ?

D'une part, l'Etat doit, conformément à la Convention de décembre 1920, rembourser à la Banque de France une partie de son compte débiteur ; d'autre part, le ministre des Finances aura à sa disposition un montant considérable de dollars pour agir sur le marché des changes.

L'un des buts est d'assurer l'exécution de la loi et l'autre est une mesure de prévoyance louable. Mais le Parlement, ayant voté l'emprunt, a-t-il rempli tout son rôle ?

Non. Au contraire, sa responsabilité commence. L'opération entre les deux banques négociée sous le cabinet Poincaré n'engageait ni l'Etat, ni les contribuables. Cette opération préparée pour des actions brusques et des échéances rapprochées devait avoir des dénouements rapides et des règlements à court terme ; aucune spéculation à longue échéance ne pouvait même être envisagée.

Corriger une position de place, viciée par une spéculation effrénée ; infliger une rude et rapide correction à des vendeurs sans scrupules, voilà ce qui a été fait.

Mais, avec l'emprunt nouveau, tout change de physionomie. Ce n'est plus l'organisme bancaire qui va agir, c'est l'organisme politique.

Le ministre pourra disposer de 89 millions de dollars ; il vendra, il rachètera au fur et à mesure des échéances du Trésor, et s'il ne trouvait pas de devises à racheter, il devrait opérer un envoi d'or métal pour solder la balance. Et ceci aux frais des contribuables. Il importe que les hommes qui auront successivement le pouvoir ne se laissent pas entraîner à utiliser ce trésor de guerre pour des besoins extra-financiers.

(ÆMILIUS, *Le Parlement et l'Opinion*, 28 novembre.)

327 (44 : 73).

Les flamingants les plus actifs et les plus passionnés seraient, purement et simplement, des séparatistes inspirés par l'Allemagne.

Le séparatisme flamand.

Les flamingants-nationaux sont pour le développement de la langue et de la littérature flamandes, mais ils pensent que ce programme ne justifie pas la proscription de la langue et de la littérature française. Ils ont obtenu l'égalité parfaite des deux langues dans toutes les parties du pays.

Au contraire, les séparatistes, actifs, passionnés, disposant de grosses ressources, font une large propagande pro-allemande et anti-française. Leurs premiers fonds leur ont été remis par le général Von Falkenhauser.

Dans un projet de proposition en vue de la négociation de la paix, trouvé parmi les archives du gouvernement général, il est écrit : « Que la Belgique soit divisée en deux Etats, Flandre et Wallonie, c'est ce qui importe fort peu aux Puissances centrales, mais ce qui leur importe essentiellement, c'est de profiter de cette dualité de langues pour diviser et déchirer tellement les populations, que l'opinion publique allemande y découvre la nécessité pour elle d'occuper la Belgique. »

Mais la guerre tourna mal pour les Allemands. Le 24 octobre 1918, le gouverneur Von Falkenhauser écrivait au chancelier une lettre dans laquelle il déclarait : « Je considère comme un de mes devoirs impérieux de créer également pour la période d'après-guerre une possibilité pour la propagande du germanisme en Belgique. »

Qui osera dire que la République allemande a renoncé aux rêves impérialistes de la monarchie ? La presse allemande attise couramment les luttes linguistiques de la Belgique, et la *Deutsche Tageszeitung* déclarait que l'Allemagne fondait tous ses espoirs sur l'activité des flamingants radicaux.

Contre cette politique germanique, s'est constituée la « Ligue Nationale pour la défense de l'Université française et de la liberté des langues ».

(Jacques PIRENNE, *Bulletin de la Ligue Nationale pour la défense de l'Université française et de la liberté des langues.*)

329 (49.3).

La Grande-Bretagne. Les rapports qu'elle devrait avoir avec les Etats-Unis.

Tout nous porte à croire que maintenant l'empire britannique a déjà passé l'apogée de sa puissance. L'Angleterre a, en effet, pendant près de deux cents ans dominé le monde, mais la guerre l'a considérablement affaiblie. Elle a été obligée de faire des dettes formidables, et elle a du mal à se remettre d'un tel trou dans son budget. Son commerce et son industrie ont été affaiblis, et ses affaires ne marchent plus comme en 1914.

Après ce court aperçu, qui serait capable de voir dans l'avenir ? C'est une chose à peu près impossible, il faudrait être devin. Tout ce que l'on peut faire, c'est présumer ; or, rien ne peut nous démontrer que la situation ne changera pas, et qu'elle ne deviendra pas meilleure relativement à ce qu'elle est, ou d'une manière absolue. La Grande-Bretagne a déjà passé des temps difficiles et sombres. Elle s'en est remise ; et maintenant, pourquoi n'en serait-il pas ainsi ? Il y a encore dans ce pays de bons éléments tels la santé, la force dans ses positions stratégiques, l'habitude de commander et la grande habileté qui lui vient de ses ancêtres.

Les meilleurs d'entre eux (et ils sont nombreux) sont forts, prudents, ont confiance en eux, ils sont expérimentés, sages et humains. Les plus éclairés de ceux-ci sont certainement à l'époque où nous vivons les chefs les plus avancés de la civilisation du monde. C'est de toutes les nations, celle qui comprend le plus nettement les horreurs de la guerre et qui la déteste le plus sincèrement. Aucun pays ne ferait davantage pour l'éviter, ou, si elle était éclatée, pour la mener rapidement à sa fin.

Les Anglais voudraient avoir à exécuter le travail assidu pour perfectionner le système actuellement en vigueur dans le monde. Ils sacrifieraient beaucoup, de manière à conduire à bonne fin leurs projets.

Dans les relations étrangères, leur principe capital et à la base de tout a été une bonne entente et d'excellentes relations avec les Etats-Unis. En Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, un grand nombre d'hommes pensent maintenant qu'une meilleure compréhension les uns des autres ferait bénéficier les deux peuples, et non seulement eux, mais aussi le monde entier. Ils aspirent à réaliser ce qu'ils désirent.

(R. TURNER, *The Yale Review*, octobre.)

327/(42 : 73).

La Vie des Nations.

Le 16 octobre dernier, lors de l'inauguration à Washington d'une statue élevée à Francis Asbury, évêque méthodiste, venu d'Angleterre en Amérique en 1771 et qui mourut en Virginie en 1816, le Président Coolidge a prononcé un discours dont voici un curieux passage.

Les vues du Président Coolidge sur le principe religieux du gouvernement des Etats-Unis.

— « Notre gouvernement s'appuie sur la religion. C'est de là que vient notre vénération pour la vérité et pour la justice, pour l'égalité et la liberté, pour les droits de l'humanité. A moins de croire en ces principes, on ne peut croire en notre gouvernement. Il n'existe dans le monde que deux grandes théories de gouvernement : l'une se fondant sur la droiture, l'autre sur la force ; l'une se réclamant de la raison, l'autre de l'épée ; l'une symbolisée par le mot « république », l'autre qui n'est qu'un despotisme. »

— « Le gouvernement d'un pays n'est jamais en avance sur la religion de ce pays. Il n'y a pas de moyen par lequel on puisse substituer l'autorité de la loi à la vertu de l'homme. Bien entendu nous pouvons restreindre la malfaisance du vice et, par les lois et un contrôle de police, réaliser un certain degré de sécurité et de protection contre cette malfaisance. Mais les réformes véritables que recherche actuellement la société ou bien seront l'aboutissement de nos convictions religieuses, ou bien ne se réaliseront pas du tout. La paix, la justice, l'humanité, la charité, ce sont là des formules qu'aucune loi, par sa seule vertu, ne saurait rendre vivantes et agissantes. »

(*The American Review of Reviews*, novembre.) 322 (73).

Les Idées et les Faits.

« Le Français a des passions vives, non profondes ; il ne sait pas s'obstiner ; il ne sait pas détester ; la longue rancune et la haine tenace ne demeurent pas en lui. Sa violence est prompte ; elle tombe et elle fond à la première larme ou au premier sourire. Le Français aime à aimer. Sa bonne foi est parfaite dans ces élans qui étonnera les races plus réservées ; il les blesse parfois en leur tendant les bras. » (HANOUD.)

LA VIE DES PEUPLES

I. — LA CRISE DE LA NATALITÉ

On trouvera plus loin, sur la question de la natalité, l'opinion d'une socialiste autrichienne. Nous reproduisons avec impartialité ces idées qui ne sont pas du tout les nôtres. Nous estimons que dans tous les milieux sociaux, la limitation volontaire des naissances constitue un mauvais calcul. Nous croyons d'autre part qu'à l'heure présente, les difficultés d'ordre matériel jouent un grand rôle et que le législateur peut dans une large mesure y remédier.

L'élément psychologique du problème de la population.

Malthus dénonça l'exagération du nombre des naissances comme l'origine de la misère. De tels postulats devaient s'imposer en première ligne aux classes non-possédantes, qui ont par devers elles le minimum de possibilité pour acquérir les moyens de vivre. L'école de Malthus compte un nombre important de partisans dans la bourgeoisie de toutes les nations civilisées.

Mais les temps ont changé. Aujourd'hui les représentants de la bourgeoisie poussent les hauts cris devant le faible accroissement du prolétariat.

Ce fut au cours des années 1911 et 1912 qu'en Allemagne d'abord et ensuite en Autriche le problème de la nécessité de la restriction à apporter aux naissances fut tout particulièrement discuté dans les réunions et la presse ouvrière. Mais les adversaires social-démocrates de la thèse de la limitation des naissances soutinrent que limiter son accroissement signifiait arrêter l'ascension du monde ouvrier. Cette argumentation n'eut pas de résultats pour l'accroissement des naissances au sein des masses. Le monde ouvrier doit s'efforcer de diminuer la mortalité plutôt que d'augmenter le chiffre des naissances. Et puis les femmes veulent être combattantes dans la lutte des classes et la victoire du socialisme dépend du fait que leurs désirs soient satisfaits.

(Thérèse SCHLESINGER, *Der Kampf*, octobre-novembre.)

392 (∞).

La Vie des Peuples.

Une partie de la Belgique souffre du manque de naissances. Mais le déficit dans une province est compensé par l'excédent dans une autre, et la Belgique est un pays de population très dense.

La natalité en Belgique.

A la mi-octobre, la Ligue belge des Familles nombreuses tint ses assises à Liège, c'est-à-dire en plein terrain disputé, car la Wallonie se dépeuple. Cela, on le sait peu à l'étranger, parce qu'on ne sépare guère, lorsqu'on s'occupe de la Belgique, la moitié latine de la moitié germanique du pays. On constate que la Belgique a la densité de population la plus forte de toute l'Europe, qu'à l'heure actuelle, son coefficient de natalité, assez réduit par rapport à celui du siècle dernier, est encore capable néanmoins de lui assurer chaque année un léger accroissement d'habitants. Devant ce résultat d'ensemble, on néglige de se demander quel est l'apport de la Wallonie et l'apport de la Flandre.

En 1920, le coefficient de natalité du pays tout entier était de 21,7 pour mille, celui de la Flandre de 25,3, celui de la Wallonie de 19,1. Quoique d'une façon générale, le taux de la mortalité soit plus faible en Wallonie qu'en Flandre, les naissances se trouvent être si peu nombreuses dans un certain nombre de villes wallonnes que la population s'y trouve en décroissance. Comme à côté d'une Wallonie aux familles peu nombreuses, il y a une Flandre prolifique, il va sans dire qu'un courant continu circule du Nord vers le Midi.

En fait, il semble que le Wallon a moins d'enfants que le Flamand parce qu'il désire vivre mieux. On peut le constater, non seulement par la preuve strictement négative de la stérilité, mais par une preuve positive et plus encourageante : la mortalité et surtout la mortalité infantile est plus faible en Wallonie qu'en Flandre. Mais, s'il faut se féliciter d'un tel abaissement de la mortalité infantile, celui-ci ne suffit pas à compenser la décroissance de la natalité.

La Belgique a esquissé, bien timidement encore, une politique de la natalité. Malheureusement les sursalaires familiaux que peut accorder l'Etat sont dérisoires et les allocations pratiquées dans l'industrie restent insuffisantes.

(Marie DELCOURT, *Alsace Française*, 6 décembre.)

392 (49.3).

La protection de l'enfance en Autriche.

L'histoire de l'assistance moderne aux nouveau-nés et aux enfants du premier âge, en Autriche, remonte à l'année 1904. A cette époque fut créée l'Alliance pour la protection du nourrisson et l'Alliance pour les soins aux nouveau-nés. Les deux associations ont travaillé avec un zèle infatigable et au cours de ces quatre dernières années, principalement, l'assistance a pris un développement extraordinaire.

Parallèlement avec les consultations de nourrissons ont été créés les bureaux de la jeunesse pour protéger les droits des enfants, particulièrement ceux des enfants naturels. De ce fait l'assistance sanitaire a reçu une aide inappréciable. La base de cette branche de l'assistance est constituée par la tutelle professionnelle. Chaque enfant naturel autrichien est placé sous la garde d'un tuteur chargé de représenter et de défendre les droits des enfants qui lui sont confiés et dont l'unique profession est précisément cette tutelle. La surveillance des enfants illégitimes est exercée dans la presque totalité des cas par les infirmières visiteuses rurales.

De nombreuses associations privées entretiennent des crèches et des garderies pour les petits enfants et les écoliers dont les parents vont pendant le jour à leur travail. Vers la fin de l'année scolaire, les enfants sont soumis à un examen médical et beaucoup sont envoyés dans des colonies de vacances.

Il existe 115 dispensaires pour les enfants du premier âge. Chaque province possède dans sa capitale un bureau central dirigé par un médecin et par une visiteuse-chef provinciale. Ils exercent une surveillance sur les dispensaires de leur province. En ce qui concerne l'enseignement populaire de l'hygiène, la puériculture et la lutte contre la tuberculose, on a accompli depuis quelques années une œuvre remarquable.

(Marianne DANKO, *Vers la Santé*, novembre.)

392.5 (43.6).

Les Idées et les Faits.

« *Les travaux qui durent viennent de l'âme du peuple.* » (COOLIDGE.)

II. — LES MIGRATIONS

Les notes qui suivent montreront divers aspects du problème des migrations dans des pays très différents : on y trouvera notamment la question de l'émigration japonaise en Sibérie et en Indo-Chine, celle de l'émigration italienne en Tunisie.

L'immigration japonaise en Sibérie.

Supposons que le Japon ait soutenu avec énergie sa manière de voir et qu'il soit parvenu à obtenir l'admission de ses ressortissants sur le même pied que les autres nations, il en serait résulté que 146 travailleurs auraient pu entrer annuellement en Amérique et ç'aurait été tout. En admettant que le *Gentlemen Agreement* ait été encore en vigueur, le nombre des immigrants japonais avec leur famille aurait atteint quelques centaines d'individus, mais pas davantage. Ceci nous conduit à considérer où nous pourrions bien envoyer le surplus de notre population.

Le Brésil et les républiques sud-américaines offrent bien des régions convenables pour nos émigrants et déjà un mouvement se dessine dans cette direction, encouragé par les autorités de notre pays et par quelques volontaires. Cependant, en ce qui concerne le sort futur de notre patrie, il nous paraît préférable, pour nous, Japonais, d'émigrer sur une large échelle en Sibérie.

La Sibérie se présente dans les meilleures conditions pour notre émigration, parce qu'elle est un pays où le riz se cultive bien et que, par conséquent, il nous serait aisé de subvenir d'une façon convenable au ravitaillement de notre pays. La récolte de la province maritime de Sibérie serait supérieure à la récolte totale actuelle du Japon. Aujourd'hui, il importe du riz de l'étranger ; le déficit ne peut que s'accroître, comme s'accroît la population. Mais si une partie de la Sibérie, travaillée à notre intention par nos émigrants, se mettait à produire du riz pour nous, ce serait tout un chapitre du ravitaillement de l'Empire nippon remarquablement réglé.

Il est donc plus que désirable de voir les négociations menées à bon port avec la Russie, de sorte que la Sibérie soit ouverte à l'immigration de nos agriculteurs.

(*Osaka Mainichir*, juillet.)

325 (57 : 52).

La population migratrice des Etats-Unis.

Si toute la population des Etats-Unis cessait de travailler pendant deux semaines, il n'y aurait pas plus de travail perdu qu'il n'y en a chaque année par suite du désœuvrement de l'élément migrateur. On estime qu'en 1907 il y avait 500.000 personnes vivant d'aumônes. Des estimations plus récentes montrent que la quantité a considérablement augmenté et que le nombre des émigrants à l'intérieur du pays varie entre 1.700.000 et 2.000.000 d'individus.

Une seule loi est formulée au sujet de l'émigration. Elle dit que tout homme qui ne peut montrer aucune preuve visible de son travail sera traité d'être errant. Mais ceci est fort insuffisant pour réagir contre le désœuvrement, car un homme que l'on arrête peut toujours prétendre qu'il est à la recherche de travail.

Si toutefois un individu est arrêté pour mendicité, une loi plus rigoureuse pourrait être invoquée. Un homme n'a en effet pas le droit, lorsqu'il est apte à travailler, de vivre du travail de ses voisins. Le juge devrait le punir à un travail pénible pendant une période variant suivant les cas de 1 mois à 6 mois ou même plus.

Quant aux types d'émigrants les plus honteux, il y a à leur sujet un nombre de lois assez considérable qui permettent de les punir sévèrement.

De manière à assurer des conditions sanitaires propices aux travaux privés et publics infligés aux condamnés, il serait utile de constituer une commission chargée de le contrôler. La principale considération à envisager à ce sujet est que pour être heureux dans sa tâche et accomplir le travail qui lui a été donné, elle devra être extrêmement énergique dans ses arrêts.

Lorsque les organisations dont nous venons de parler seront appliquées dans la juridiction fédérale, ce qu'il faudra avant tout, c'est que le prix initial nécessaire pour établir tout ceci ne retombe pas plus lourdement sur un certain groupe d'individus, mais soit réparti également et accepté par tout le monde comme étant un bien pour le pays. L'élimination des émigrants contribuera en effet à accroître sa prospérité en lui donnant des travailleurs.

(The American Journal of Sociology, octobre 1924.)

325 (73).

L'Indo-Chine et l'immigration japonaise.

Un article du correspondant diplomatique du *Daily Telegraph* avait fait allusion à propos du récent voyage de M. Merlin au Japon, à l'éventualité d'une convention pour l'admission en grand nombre d'émigrants japonais en Indochine. La colonie offre-t-elle un champ propice à l'expansion du trop plein de la population japonaise. C'est une question à laquelle il paraît assez difficile de répondre autrement que par la négative. Ils ne se trouveraient pas en présence de vastes territoires propres à la culture et manquant de bras pour être mis en valeur. Certes, tout n'est pas cultivé en Indochine, mais ces terres sont la réserve de l'avenir pour une population qui s'accroît sans cesse, et leur mise en valeur est entravée beaucoup plus par l'insalubrité du climat, le défaut de moyens de communications ou les conditions d'existence précaires, que par le manque de main-d'œuvre.

Quoi qu'il en soit, la vitalité de la race annamite est telle que l'immigrant étranger n'a guère de chances de pouvoir l'absorber. Là où le Chinois a échoué, il y a peu de chances pour que le Japonais réussisse. Telle est l'opinion de *France-Indo-Chine*.

Par contre, la *Tribune Indigène* écrit : L'Indochine, avec son hinterland peu habité, ses ressources naturelles à peine exploitées, ses conditions climatiques, ses terres fertiles et, enfin, son peu d'éloignement de l'empire nippon, constitue un pays merveilleux de colonisation. Si les relations cordiales entre la France et le Japon nous garantissent contre toute surprise, il n'en reste pas moins que l'immigration japonaise constitue une menace permanente pour ce pays de population clairsemée. Jusqu'à ce jour, le nombre des Nippons établis dans notre pays est insignifiant, mais pour qui connaît l'esprit entreprenant des sujets du Mikado, il apparaît évident que le problème de l'admission des Japonais en Indochine peut devenir, du jour au lendemain, un sujet de brûlante actualité.

(*Asie Française*, novembre.)

325 (59.7 : 52).

Les Idées et les Faits.

« *Les hommes ne font pas les lois. Ils les découvrent.* » (COOLIDGE.)

La situation des Italiens en Tunisie.

... L'opportunité de traiter la question tunisienne a été offerte il y a quelques jours par notre Président du Conseil qui y fait allusion au Parlement ; si ce n'était pas suffisant, la constitution, décidée par M. Herriot, d'une commission consultative chargée de proposer aux Tunisiens diverses réformes l'offre aujourd'hui. La création de cette commission a pour but d'essayer d'apaiser la violente campagne que les groupes extrémistes de Tunisie ont, depuis quelque temps, entamée contre l'influence française. Quelques journaux font observer que l'invitation est provoquée par la propagande musulmane, par la propagande italienne et par la propagande communiste, et ils se demandent quel changement pourra apporter une commission à cet état de choses. Si la France veut mettre véritablement fin à cette agitation, ajoutent-ils, elle devra maintenir l'ordre et faire sentir son prestige en Tunisie, et résoudre ensuite, par voie diplomatique, les difficultés qu'elle ne réussira pas à aplanir sur place. Par voie diplomatique, c'est-à-dire qu'elle devra parler et agir à Angora, si elle veut apaiser l'agitation musulmane, à Moscou où est la clef de la propagande communiste, à Rome d'où part le courant francophobe qui a envahi la foule des immigrés en Tunisie.

... En théorie, les conventions franco-italiennes pour la Tunisie font bénéficier nos compatriotes de divers traitements de faveur ; mais en pratique, les Italiens doivent continuellement exercer des recours pour n'être pas frappés par telle ou telle mesure, pour que telle ou telle garantie leur soit conservée.

Les 130.000 Italiens qui peuplent la Tunisie sont la force la plus vive du pays ; sans eux l'industrie et le commerce languiraient. Et pourtant ils sont traités comme des hôtes importuns. Nos frères émigrés là-bas n'ont pas la moindre certitude que leur nationalité sera respectée à l'avenir, ils ne sont pas certains d'une égalité de traitement entre eux et les indigènes et les Français, ils doivent laisser vagabonder dans les rues leurs enfants parce que la France a interdit d'augmenter le nombre de nos écoles d'Etat, ils sont menacés par des mesures fiscales comme celle de l'impôt sur les bénéfices de guerre, ils se voient exclus de toute participation aux organismes de colonisation française.

... L'attitude de la France envers les Italiens de Tunisie n'est donc pas celle que nous pourrions attendre de notre sœur latine.

(C. G. SARTI, *Tribuna*, 3 décembre.)

325 (64 : 45).

Le problème des nègres aux Etats-Unis.

Si vous vous arrêtez quelque temps dans une petite ville des Etats-Unis, où le nombre des noirs surpasse celui des blancs, vous ne pouvez pas ne pas remarquer le peu de sécurité qui y règne.

Il y a entre l'esprit du nègre et celui du blanc une différence marquée. La race des nègres aime les couleurs vives ; beaucoup ne peuvent pas compter plus loin que quatre, leur mémoire est rarement développée, et ils sont jeunes de caractère.

Environ 11 millions d'hommes de couleur vivent aux Etats-Unis, mais là-dessus, 10 % seulement sont véritablement noirs. Les autres ont du sang blanc dans les veines, et tous cherchent à devenir blancs. On remarque qu'il y a plus de négresses que de nègres aux Etats-Unis, probablement parce que plus d'hommes sont arrivés à être blancs.

C'est cette alliance entre blancs et noirs qui complique terriblement le problème des nègres aux Etats-Unis. Si vous continuez à traiter un homme, un blanc, mi-blanc, mi-noir comme celui qui est tout noir, vous commettez paraît-il une criante injustice.

Depuis la guerre, une migration de nègres vers le Nord est survenue. Leur nombre a considérablement augmenté à Chicago, Philadelphie, Ohio, New-York. Que va-t-il en résulter ? Tout d'abord, dans certaines provinces, celle du Yankee, en particulier, les nègres ont fait pour la première fois une sérieuse apparition. Les habitants de ces régions s'en montrent fort mécontents. Pendant ce temps, les populations du Sud qui s'étaient habituées à se servir des nègres sont obligées de recourir à une race inférieure, la race mexicaine. D'ailleurs ce n'est pas là une solution, c'est une nouvelle complication. Comment résoudre le problème ? Que vont devenir ces 11 millions de nègres ? Plusieurs solutions se présentent : les renvoyer en Afrique, les mettre sur un pied d'égalité avec les autres habitants des Etats-Unis, établir une autre religion et d'autres principes pour les nègres du Nord qui ne s'allient pas avec les blancs. Il y en a d'autres encore. L'essentiel est d'en choisir une.

(*The Spectator*, 29 novembre.)

325 (73).

III. — LES ASSURANCES SOCIALES

Voici des renseignements puisés dans un rapport fourni à l'enquête de l'Association pour la protection légale des Travailleurs, et qui a paru dans le dernier fascicule de l'Avenir du Travail.

Les assurances sociales pour les employés en Allemagne.

L'assurance contre la maladie garantit aux assurés :

1^o Les soins médicaux, traitement, médicaments, et, en cas d'incapacité de travail, un secours de maladie à partir du quatrième jour ;

2^o L'aide aux femmes en couches et à leur famille : soins médicaux durant la grossesse et lors de l'accouchement aux assurés du sexe féminin, ainsi qu'aux épouses et filles des assurés qui vivent sous le même toit. En outre une indemnité unique pour frais d'accouchement, plus un secours équivalent au secours de maladie, et un autre secours équivalent à la moitié du secours de maladie ;

3^o Un secours aux survivants en cas de décès.

L'aide aux femmes en couches et à leur famille n'est accordée que si dans l'année précédant l'accouchement l'assurée a été assurée contre la maladie au moins pendant six mois.

D'après la loi, l'assurance contre la maladie doit être assumée par les caisses locales, les caisses des entreprises industrielles ou commerciales. Peuvent servir de classes secondaires les sociétés d'assurance mutuelle comptant plus de mille membres permanents, quand les statuts de fondation de la société n'autorisent l'admission des gens soumis à l'assurance obligatoire qu'à condition qu'ils soient membres d'autres sociétés, et quand les secours fournis par les caisses secondaires sont au moins égaux à ceux que donnent les caisses officielles. Les autorités dont relève l'assurance contre la maladie sont : les offices de l'assurance, les offices supérieurs de l'assurance et l'Office d'assurance du Reich : ce sont des autorités à la fois de surveillance et de juridiction.

Ne sont astreints à s'assurer contre les accidents que les employés d'exploitations industrielles, y compris les chefs d'atelier et techniciens jusqu'à une certaine limite de gain annuel. L'assurance contre les accidents est fournie par les associations professionnelles organisées par branches d'industrie et par localités.

La Vie des Peuples.

Les patrons sont membres de ces organisations : ils en supportent les frais d'après un système de contribution. Ces organisations se répartissent en diverses classes suivant le degré de danger, et le montant des cotisations est établi suivant une échelle correspondante. La surveillance est exercée par l'Office d'assurances du Reich.

La loi d'assurance pour les employés règle l'assurance contre l'invalidité, l'âge et l'assurance des survivants en cas de décès. Les prescriptions sont séparées de celles qui s'appliquent aux ouvriers. L'assurance est faite par l'Office d'assurances du Reich pour les employés à Berlin. Au conseil d'administration de l'Office d'assurances du Reich siègent au moins douze représentants des employés assurés, et douze représentants de leurs employeurs. Ils collaborent avec le comité directeur pour la conduite de l'Office. Les cotisations à verser s'échelonnent suivant les classes de traitements et sont payables par mensualités. Les sommes que verse l'assurance des employés consistent en secours de repos et rentes versées aux survivants. Lorsqu'une inaptitude à sa profession menace l'employé assuré du fait d'une maladie, on peut y apporter remède ou atténuation par un traitement approprié.

Le secours général de chômage en faveur des employés et ouvriers est réglé par une ordonnance. En conséquence les employés âgés de plus de seize ans aptes au travail et désireux de travailler, mais qui ne trouvent pas l'occasion de gagner leur vie, reçoivent un secours de la commune. Le secours s'accroît de divers suppléments pour le conjoint et les enfants. La durée du secours de chômage est de vingt-six semaines. Les comités d'assistance institués près des autorités communales comprennent des représentants en nombre égal des employeurs et des employés.

Il n'existe pas encore d'assurance contre le chômage. Le projet actuellement en préparation soumet employés et ouvriers au même régime d'assurance-chômage. Il est prévu que les cotisations seront perçues par les caisses d'assurance-maladie en même temps que les cotisations pour l'assurance-maladie. L'office de placement, auquel les chômeurs doivent se présenter trois fois par semaine, devra décider du droit au secours de chômage.

(Fritz GUMPERT et Karl SOHLICH, *La situation des employés en Allemagne.*)

368 (43).

QUESTIONS DU JOUR :

L'organisation d'hygiène de la Société des Nations.

Si la Société des Nations a pour premier objectif la paix du monde, les Etats qui la constituent collaborent en outre à la solution de questions d'intérêt national et parmi celles-là, l'organisation de l'hygiène. Cette organisation représente une application particulière du programme qui cherche à développer les relations internationales selon un plan d'ensemble.

Elle collabore avec les commissions de l'Opium, des Mandats, des Communications et du Transit. Le but poursuivi est de conseiller la Société des Nations en matière d'hygiène, d'établir des relations étroites entre les services d'hygiène des différents pays, de collaborer avec le Bureau du travail pour la protection des travailleurs et avec les Sociétés de Croix-Rouge, d'organiser des missions se rapportant à des questions d'hygiène et de provoquer la conclusion d'accords internationaux nécessaires à une action d'ordre administratif, dans les questions d'hygiène.

L'œuvre accomplie est multiple : d'une part, elle consiste en un travail de documentation : centralisation de renseignements sur l'extension des maladies épidémiques et statistiques d'hygiène. D'autre part, en un travail scientifique au moyen de conférences et d'enquêtes.

Enfin, et c'est le point sur lequel nous voulons insister, elle dirige des actions combinées pour combattre les maladies. A cet effet, une commission des épidémies fut constituée en 1920 dont la première tâche fut d'empêcher la propagation des épidémies en Europe orientale.

L'organisation d'hygiène a fait faire, encore, une enquête dans la Méditerranée orientale pour étudier l'application d'arrangements internationaux destinés à prévenir l'extension des épidémies ; une autre enquête a été entreprise dans les ports d'Extrême-Orient ainsi que sur les maladies de l'Afrique équatoriale. Une enquête, d'un grand intérêt, sur le cancer, est en cours ainsi qu'une autre sur les méthodes les plus économiques et les plus efficaces pour lutter contre le paludisme.

(Thérèse CASEVITZ, *La Femme et l'Enfant*, 15 novembre.)

360 (∞).

La Vie des Peuples.

Les réformes aux Indes.

Il y a entre Indiens et Européens une antipathie due en grande partie à une tradition qui sépare entièrement les blancs des gens de couleurs, comme formant des castes spéciales. Puis, viennent les « intouchables ». Pourquoi donc certains êtres ne peuvent-ils pas être touchés ? Un paria lavé n'est-il pas aussi propre qu'un brahmane non lavé ? Un jour que je visitais une école de garçons, je demandai d'examiner des enfants que j'apercevais dans une pièce voisine, mais cela me fut refusé, car ils étaient parias !...

Il y a aussi des castes d'hindous très respectables qui se tiennent à l'écart des brahmanes bien qu'ils aient même religion, mêmes traditions et même origine ! C'est qu'ils connaissent l'intolérance et l'attitude de supériorité des brahmanes. Cette supériorité est due à la naissance. Le plus ignorant et mal élevé des brahmanes est au-dessus de l'hindou le plus respectable.

Et, malgré ces séparations entre les peuplades des Indes, il n'y a pas que les brahmanes qui réclament un gouvernement autonome ; les « intouchables » font les mêmes revendications.

Mr Methews propose de résoudre le problème de l'inégalité des classes par la construction de chemins de fer qui transporteront des gens de toutes les conditions et les obligeront ainsi à vivre en commun. Mais atteindrait-on le but désiré ? Et le contact forcé d'hommes de conditions différentes n'augmenterait-il pas leur hostilité réciproque ?

Il semble bien difficile dans un pays où des hommes de même langue, de même religion et de même race ne peuvent s'entendre, d'arriver à concilier des populations de civilisations différentes.

De grandes concessions ont déjà été faites à la démocratie des Indes, et à la suite le gouvernement n'a reçu aucun encouragement. On lui demande toujours de nouvelles concessions.

On parle toujours du gouvernement du peuple, pour le peuple et par le peuple, mais ce sont là des phrases faites par des gens qui ne désirent qu'une chose : arriver au pouvoir. Le peuple est plus simple, il veut un gouvernement honnête, juste, impartial et visant à l'économie. Ne serait-il pas bon de tendre tous ses efforts pour réaliser un vœu aussi raisonnable ?

(Mr WOLSELEY HAIG, *The nineteenth century and after.*)

321 (54).

Les œuvres d'hygiène internationales s'étendent de plus en plus. Quand les peuples seront habitués à lutter ensemble contre les microbes, ne s'apercevront-ils pas qu'il est ridicule de chercher à se détruire par la guerre ?

Les cours internationaux pour infirmières visiteuses.

Le quatrième cours organisé par la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge vient de se terminer à Londres. Les trois premiers avaient été suivis au total par 48 infirmières qui poursuivent actuellement avec succès une carrière de dévouement dans différents pays. Un cinquième cours, inauguré en novembre 1924, est fréquenté par 18 infirmières.

En 1920, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge ayant décidé de vouer leurs efforts aux œuvres de paix : protection de l'enfance, lutte contre la tuberculose et les maladies contagieuses, il apparut que les infirmières disponibles, formées au seul soin des malades, devaient être soumises à une préparation plus complète. Le cours institué par la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge a pour but de préparer des infirmières diplômées, désireuses de se consacrer aux œuvres d'hygiène sociale en leur offrant de se familiariser pendant une année avec les différents problèmes sociaux et de se mettre au courant des méthodes qui leur permettront d'organiser ou de diriger ensuite dans leurs pays respectifs des œuvres analogues et de fonder à leur tour de nouvelles infirmières.

Après mûres délibérations, le cours fut institué à Londres, cette ville offrant des ressources exceptionnelles en ce qui concerne les œuvres sociales et la formation professionnelle des infirmières. Il est combiné de telle sorte qu'une femme instruite, intelligente et cultivée, ayant des connaissances techniques incomplètes, mais possédant des dons d'organisation et s'intéressant au développement de sa profession, est capable, à la fin de son séjour, de diriger des cours pour infirmières hospitalières ou visiteuses, de créer des œuvres sociales ou des écoles d'infirmières, là où il n'en existe pas encore. La formation pratique est basée, pour chaque étudiante, sur le degré d'instruction qu'elle a reçu dans son pays et en vue de la tâche qu'elle se propose d'entreprendre.

(*Vers la Santé*, novembre.)

362 (∞).

La disparition de l'œuvre sociale française de Leysin.

En 1921, Mme Phuneré, une de nos compatriotes, établie depuis de longues années aux environs de Vevez, eut l'idée de secourir l'enfance tuberculeuse et pré-tuberculeuse des régions dévastées.

Aidée par M. Gestin, elle parvint à mettre sur pied une œuvre vivace « Soleil et Santé », comprenant, outre un préventorium pour enfants délicats, l'admission d'enfants malades et contagieux dans les sanatoria suisses. En 1923, l'œuvre avait donné des résultats tels que Mme Phuneré obtenait du ministre de l'Hygiène une subvention de six francs français par jour et par enfant. Au cours du change, cela fait un peu moins de 2 francs suisses et chaque enfant en coûte 4. L'appui du gouvernement français était une aide morale et matérielle précieuse, mais ne pouvait rembourser tous les frais. Pour se procurer avec un minimum de moyens de quoi louer, meubler et entretenir le petit préventorium, il fallut déployer des prodiges de savoir-faire. Cette œuvre est uniquement prophylactique, aucun enfant contagieux ou même légèrement atteint de tuberculose ne pouvant y être admis.

C'est avec les plus grandes difficultés que l'œuvre française « Soleil et Santé » arrivait à équilibrer son mince budget ; avec la cherté croissante de la vie, le problème devient presque insoluble. Et pourtant, les résultats sont là, probants : on arrachait annuellement 55 petits enfants français à une existence lamentable, c'était la possibilité de fonder 55 familles saines dans l'avenir.

En ce moment, l'œuvre se meurt, elle a fermé ses portes, faute de subsides matériels, il est vrai, mais aussi faute de subsides moraux ; c'est en France que les paroles décourageantes furent prononcées. On reprocha à cette œuvre l'évasion de capitaux français à l'étranger, reproche qu'il serait permis de formuler si nous avions en France une station climatique où, comme à Leysin, la discipline médicale serait élevée à la hauteur d'un sacerdoce.

(Suzanne BERTILLON, *La Femme et l'Enfant*, 15 novembre.)

362 (44).

Les conditions du travail rural et l'opinion publique.

Objet d'incessantes améliorations, la vie ouvrière, dans ses modalités successives, a pris une telle avance sur la vie paysanne, qu'on ne voit guère comment l'étape qui les sépare aujourd'hui pourrait être bientôt regagnée. Le caractère unilatéral de l'allègement du fardeau de la vie est poussé si loin que, dans un pays agricole comme la France, nous avons réalisé cette gageure de faire de la question sociale un problème purement urbain.

Les cultivateurs forment la majorité de la nation française. On l'a vu pendant la guerre, où la mort a fauché dans leurs rangs, encore denses, plus que partout ailleurs. Il est urgent de s'aviser que la question sociale n'est l'apanage d'aucune classe et que nulle part, ses répercussions sur l'ensemble du pays ne sont plus profondes qu'à la campagne. Si l'exode rural nous accule un jour à l'imbroglie économique le plus grave, c'est que nous serons restés hypnotisés par le problème social ouvrier.

C'est pourquoi nous estimons qu'il est temps d'agir. Et comme dans une démocratie, la machine des réalisations sociales ne démarre jamais que sous la poussée de l'opinion publique, nous nous tournons vers les citoyens français eux-mêmes, pour leur demander de se faire des convictions et d'exiger hardiment qu'on se mette à l'œuvre.

L'opinion publique française a ses deux pôles, à la ville et à la campagne, tenant la clef du problème rural. Nous pouvons et nous devons nous employer tous, là où Dieu nous place, à créer enfin un état général des esprits favorable aux réalisations pratiques qui s'imposeront demain certainement. Il nous est donné de voir, une fois de plus, que les idées mènent le monde. Il n'est aucun problème vital dont la préface ne soit d'ordre moral. C'est le cas pour la paix. On commence à l'affirmer. Le grand problème économique de l'heure présente n'échappe point à la règle.

(Pierre LESTRINGANT, *Foi et Vie*, 1^{er} décembre.)

390 (44).

Les Idées et les Faits.

« Etre de tous les partis par le côté généreux, n'être d'aucun par le côté mauvais. » (V. HUGO.)

La situation morale et économique de la France au Siam.

Une question se pose tout de suite à nous : dans ce petit monde bariolé, quels sont les « postes » d'influence française ? Autant que j'ai pu en juger, la réponse pourrait être celle-ci : la situation de la France est prépondérante dans le domaine du droit et de la justice, très honorable sur le terrain scientifique, médiocre au point de vue économique.

La législation et l'administration de la justice ont toujours été la sphère spéciale de notre pays et nous sommes brillamment représentés au ministère de la Justice du royaume de Siam. Sur le terrain scientifique, il faut nommer tout d'abord l'Institut Pasteur, créé par la Croix-Rouge siamoise et dirigé par un de nos compatriotes. Le 22 novembre dernier a été créé un très beau parc à serpents, créé à l'aide des souscriptions des colonies étrangères, pour la production du sérum Calmette. C'est l'un des deux seuls parcs de ce genre qui existent au monde, l'autre est au Brésil. Un autre établissement scientifique est la bibliothèque Vajiranâna. Elle est administrée par un conseil de cinq membres, présidé par le prince Damrong et dirigée par un ancien membre de l'École française qui a remplacé dans le poste de conservateur un Allemand congédié sans beaucoup de cérémonies en 1917. Une incomparable collection de manuscrits est conservée dans cette bibliothèque. L'Alliance française, la Siam Society (internationale, mais la France y tient la première place), sont d'autres centres d'activité intellectuelle à Bangkok.

La France ne contribue pas seulement au progrès de la science pure au Siam, elle n'est pas inférieure dans la sphère des applications pratiques. Le service des eaux, d'une importance énorme pour l'hygiène de la capitale, fonctionne admirablement entre des mains françaises.

Les Français ne doivent pas hésiter à se rendre chez nos voisins : ils y seront bien reçus et ils contribueront ainsi à établir entre le Siam et l'Indo-Chine cette confiance mutuelle et ces relations cordiales qui préviendront les malentendus et assureront la durée d'une entente également profitable aux deux pays.

(Compte-rendu d'une conférence de M. Louis FINOT, *Asie française*, novembre.)

325 (44 : 59.3).

LA VIE DE L'INTELLIGENCE

I. — LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT

En France, la question de l'école unique est passée au premier plan dans le domaine des réformes scolaires, parce qu'elle figure au programme du ministère actuel et que M. Herriot, comme M. François Albert, ont à plusieurs reprises exprimé leurs intentions à cet égard. Cette question est naturellement très discutée. Nous présentons au lecteur l'exposé impartial et objectif d'idées intéressantes sur ce sujet d'actualité, dont l'importance est grande. Ces notes feront suite à celles que nous donnions récemment, de sources très différentes, dans la Revue du 1^{er} novembre, p. 585.

De plus on trouvera ci-dessous un article sur l'état de la question scolaire en Allemagne, pour faire suite aux indications données en cette même place il y a trois mois (Cf. France et Monde, 1^{er} octobre, p. 447). On verra aussi, sur l'exemple notamment du Japon et de la Perse, comment, dans divers pays, l'enseignement évolue et s'adapte aux nécessités modernes. Enfin on lira avec intérêt le résumé d'une étude sur les écoles confessionnelles au Canada.

L'École unique.

Deux idées semblent avoir guidé les meilleurs partisans de l'École unique : donner à la France l'unité morale, mettre en valeur toutes les forces intellectuelles du pays. Mais sur ces idées justes, généreuses, les politiciens sont venus greffer des projets sectaires qui conduiraient par étapes au monopole de l'État dans l'enseignement à tous les degrés.

Un premier pas vient d'être franchi. Par un décret récent, les classes élémentaires des lycées et collèges de garçons sont ouvertes à tous ; les moins favorisés de la fortune y sont reçus gratuitement, les riches ont le privilège de payer. Désormais les classes élémentaires des lycées et des écoles communales ont le même programme, la même méthode, sont soumises au contrôle de l'inspecteur primaire. Les aptitudes et les goûts étant inégaux, on reconnaît l'impossibilité de grouper tous les enfants, riches ou non, autour des professeurs d'enseignement secondaire et supérieur. Un concours divisera en deux catégories les enfants de douze ans. Les moins heureusement doués rece-

La Vie de l'Intelligence.

vront l'enseignement technique en vue des travaux manuels : les cours secondaires des lycées s'ouvriront « non à la fortune, mais au mérite », recevront « non plus les enfants d'une élite, mais l'élite des enfants de toute une nation ». Pour cela, des bourses devront être créées en nombre suffisant.

Sans doute, cette réforme débarrasserait les lycées et les collèges des élèves qui, soit par inintelligence, soit par paresse, retardent la marche des études ; mais ce procédé me semble avoir bien des chances de remplacer le privilège de la fortune par le privilège du népotisme. Ce projet conduit à d'autres graves conséquences. Pourquoi l'enseignement à tous les degrés ne serait-il pas gratuit pour tous. Et alors de combien devra grossir le budget de l'Instruction publique ? De plus, pour que la fusion soit complète entre tous les enfants et obtenue l'unité morale rêvée, l'esprit sectaire ne souffle-t-il pas qu'il faut arriver à l'École vraiment unique par la suppression de l'Enseignement libre.

(C. VERDIER, *La Vie Catholique*, 15 novembre.)

378 (44).

Les Idées et les Faits.

UN EXEMPLE TROP RAREMENT IMITÉ EN FRANCE : DEUX RICHES INDUSTRIELS AMÉRICAINS FONT DON DE 55 MILLIONS DE DOLLARS A DES UNIVERSITÉS ET ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION. — *Mr James B. Duke*, le fabricant de tabac bien connu, vient d'accorder une donation de 40 millions de dollars, dont 6 millions de dollars pour la création d'une université en Caroline du Nord (qui sera appelée *Duke University*) et le reste à partager entre des collèges et hôpitaux des États du Sud.

En même temps que les journaux publiaient la libéralité de *M. Duke*, ils annonçaient que *Mr George Eastman*, le fabricant des appareils photographiques de la marque « *Kodak* », venait de faire don de 6 millions de dollars à l'Université de Rochester (État de New-York), de 4 millions et demi de dollars au Massachusetts Institute of Technology et d'un million de dollars à chacune des deux institutions suivantes pour gens de couleur : le Hampton Institute et l'Université de Tuskegee.

(*The New-York Herald* (édition de Paris), 10 décembre.)

Ce que c'est que l'école unique.

L'École unique est une formule. Il semble aujourd'hui opportun de l'ouvrir et de regarder ce qu'elle contient. Il y a une manière très simple de la comprendre, c'est d'admettre qu'il n'y aura pas d'autre école que l'École primaire publique, mais cette conception ne tient compte d'aucune des réalités existantes. Une manière plus raisonnable d'envisager l'École unique est de la considérer comme une espèce de service scolaire obligatoire que les jeunes Français devront accomplir au début de leur enfance comme ils doivent le service militaire à la fin. Il existe enfin une dernière conception de l'École unique qui est la nôtre.

Quel est au fond le principal intérêt de l'unité de l'École ? C'est de faire tomber entre les élèves de classes sociales différentes les barrières pédagogiques. L'école sera dite unique quand on pourra passer facilement d'un échelon à l'autre, quand il n'y aura pas de prédestinés et de réprouvés. Il est peut-être malheureux qu'il existe des classes sociales, mais s'il est trop difficile de supprimer les distinctions, que l'école, au moins, ne les aggrave pas par un compartimentage trop étroit. Tout le reste est d'importance secondaire.

Donc, ce qui nous importe avant tout, c'est que dans toutes les écoles qui s'occupent de l'enfance, il y ait des méthodes analogues et un programme semblable. Dans les établissements de l'État, le même personnel devra, sous la direction des mêmes autorités, travailler de la même manière à l'école communale et à l'« école du lycée » comme on pourrait appeler les classes élémentaires. Dans les écoles libres, l'influence des examens et une certaine surveillance peuvent arriver au même résultat. Ce qui est essentiel, c'est que cette école de l'enfance se raccorde naturellement à l'école de l'adolescence. Et à côté de l'enseignement de l'État, un enseignement libre peut être grandement utile dans des cas déterminés.

(Les COMPAGNONS, *La Solidarité*, 25 novembre.)

378 (44).

Les Idées et les Faits.

« Celui qui donne une vérité au peuple fait une aumône éternelle aux générations à venir. » (LAMARTINE.)

Le problème scolaire en Allemagne.

Ayant examiné la situation en Allemagne, on peut être tenté de conclure que l'instruction publique là-bas est un vaste champ de bataille. Partout des conflits (conflit religieux, conflit quant au choix des méthodes, conflit économique ou financier). Mais ce serait là une vue très superficielle. Sans doute, les conflits existent, mais ils sont la manifestation extérieure d'une vie profonde, d'un esprit de recherche qui est la caractéristique de l'Allemagne contemporaine. Pour aider à bien le comprendre, c'est un tableau presque complet par lui-même que celui qui se dégage de la simple étude du problème scolaire. Une réforme hardie, la *Grundschule*, est projetée en 1918 ; elle doit mettre fin à la multiplicité des législations locales et surtout conduire à l'unité nationale. La *Grundschule* est en effet réalisée, mais avec des limitations. Aussitôt se manifestent des oppositions et des divergences sur un terrain latéral : les citoyens s'emparent des libertés récemment conquises pour imposer ou maintenir des barrières confessionnelles qui réduisent à peu de chose le progrès accompli.

En même temps dans le cycle secondaire, les Etats manifestent leur indépendance : Hambourg, la ville libre, fait sa propre réforme sans tenir compte des voisins ; les gouvernements de Thuringe et de Saxe entendent transformer les écoles d'après les principes socialistes ; la Prusse a perdu son ancienne suprématie ; cependant elle n'a pas perdu l'espoir de la reconquérir et, puisque le problème scolaire est agité dans l'ensemble du Reich, elle s'applique à mettre sur pied un nouveau programme, valable pour la Prusse seule, mais avec l'espoir que, par ses qualités, il s'imposera bientôt à tous les Etats et contribuera pour son compte à rétablir l'hégémonie rêvée. Quant à la Bavière, elle s'enferme dans son obstination particulariste et réactionnaire, elle repousse toutes les réformes proposées et, comme si rien ne s'était passé depuis 1914, elle maintient dans ses écoles les programmes d'avant-guerre. Ainsi, nous arrivons à cette conclusion : la carte scolaire de l'Allemagne et sa carte politique se superposent presque trait pour trait.

(Raoul PATRY, *La Vie des Peuples*, octobre.)

378 (43).

Les Musées scolaires.

« Comment faire boire un âne qui n'a pas soif ? » Il y a dans ce vieux proverbe toute la vérité sur l'éducation traditionnelle. Pendant longtemps, on s'est soucié uniquement d'enseigner à l'enfant le plus de choses possibles sans se demander si il y trouvait un intérêt. On admet aujourd'hui que l'enfant a des tendances, des besoins dont il faut tenir compte et qui doivent être respectés. Les idées lui sont difficilement accessibles ; les notions lui arrivent par les choses et c'est de ces choses qu'il tire les idées qui formeront son esprit. C'est pourquoi l'enseignement par les choses a été introduit dans la plupart des programmes scolaires.

Or cette méthode suppose un matériel d'expérience, riche, varié, destiné à stimuler l'intérêt de l'enfant, à exercer son observation, son jugement, enfin à le faire réfléchir d'une manière intelligente. C'est dans ce but que l'on a créé, dans trop peu de pays malheureusement, les musées scolaires.

Sous ce titre, il faut distinguer plusieurs formes d'institutions. Tout d'abord le musée scolaire pédagogique, qui a pour but d'intéresser les techniciens de l'instruction. Un autre type est arrangé sur le type des musées d'art ou de sciences. Malheureusement ces musées exigent un entretien et un personnel assez considérables. Un troisième type, plus modeste, d'une utilité immédiate consistant le plus souvent en une simple armoire contenant le matériel d'expérimentation indispensable à l'école active.

La pauvreté des musées scolaires est chose reconnue et des conditions défavorables n'ont pas toujours permis aux municipalités de remédier à cet état de choses. Pourtant personne ne songe aujourd'hui à contester leur utilité. Comment alors se procurer l'outillage indispensable ? Dans quelques pays, la Croix-Rouge de la jeunesse a pourvu à l'installation de musées scolaires, mais cette institution a besoin d'être encouragée et développée et c'est aux membres de la Croix-Rouge de la jeunesse qu'il faut s'adresser (F. R., *Vers la Santé*, novembre.)

378 (α).

Les Idées et les Faits.

Il faut que le féminisme soit une augmentation de valeur de la femme. (Mme Akiko Yosano.)

L'éducation au Japon.

Ce qui fait la grandeur du Japon, en dehors du caractère national qui est la cause essentielle du développement de toutes les puissances anciennes ou actuelles, c'est avant tout l'éducation.

L'éducation actuelle comporte quatre étapes : éducation fondamentale, secondaire, supérieure et universitaire.

L'éducation fondamentale ou primaire se divise en deux étapes, c'est-à-dire l'étape supérieure (deux années) et l'étape inférieure qui est obligatoire et qui compte six années, de 7 à 13 ans.

En outre, il existe un cours complémentaire pour ceux qui ne peuvent pas entrer à l'école secondaire. En 1918, 98 % de la population suivaient l'éducation primaire, et ceux qui ne le pouvaient pas n'atteignaient que la proportion de 2 %.

On suit l'éducation secondaire, principalement au lycée dont le cours comprend cinq années, plus un cours complémentaire d'une année. Il y a les institutions normales primaires pour ceux qui veulent être instituteurs et il y a des écoles spéciales, dont le nombre s'élève à 11.371 avec 184.138 élèves, pour ceux qui veulent être agriculteurs, commerçants, ingénieurs, etc.

Il y a 395 écoles pour les jeunes filles ; le nombre des élèves est de 109.857. L'instruction comprend 5 années.

Diverses écoles supérieures, des Beaux-Arts, normale supérieure, forestière, de navigation, sont destinées à donner l'éducation supérieure aux étudiants. Ceux qui sortent du lycée supérieur obtiennent le titre de bachelier ès-lettres ou ès-sciences, après un cours de 3 ans. Il y a deux sortes de lycées supérieurs, l'un appartient à l'Université et l'autre en est indépendant, c'est-à-dire qu'après la sortie du lycée supérieur on doit passer un examen d'entrée à l'Université.

(Maçaoimi YOSHITOMI, *Le Japon et sa civilisation*, 1924.)

378 (52).

Les Idées et les Faits.

« Tout peuple qui n'est pas poli, réellement poli, c'est-à-dire tout peuple qui est grossier et brutal, ou servile et obséquieux, est un peuple où l'on se méprise, où l'on se hait, un peuple où sévissent cyniquement ou hypocritement la violence, l'iniquité, l'injustice. »
(IZOULET.)

L'éducation des filles en Perse.

En 1896 fut constitué à Téhéran une commission pour la création d'écoles nationales. Cette commission existe encore aujourd'hui sous le nom de Conseil de l'Instruction publique.

Au début, cette commission se proposait comme tâche essentielle de créer des écoles de garçons. Il n'était pas encore question d'écoles de filles. Un certain nombre de membres de la commission désiraient en créer aussi, mais ils durent se borner à émettre un vœu. Car le clergé dans son ensemble était hostile aux écoles et surtout aux écoles de filles. Peu après l'ouverture des premières écoles nationales de garçons, le public se rendit compte que les méthodes nouvelles d'enseignement étaient bien supérieures aux anciennes.

Peu à peu, un mouvement naquit en faveur des écoles de filles. En 1898, une école s'ouvrit. La directrice en titre était une femme d'une quarantaine d'années, possédant quelque instruction, mais la directrice réelle était une jeune fille de 19 ans, qui avait étudié pendant cinq ans en compagnie de son frère dans une école de garçons et sous des vêtements de garçons sans que personne soupçonnât son déguisement.

Les prescriptions de l'Islam y étaient strictement observées, de façon à éviter les critiques.

Encouragées par l'exemple, d'autres personnes ouvrirent d'autres écoles à Téhéran en 1900, mais sans programme bien précis. Trois ou quatre ans plus tard, des filles de mollahs même les fréquentaient.

Au bout de 10 ans, le nombre de ces écoles s'élevait à une soixantaine. On y enseignait à la fois le français et le persan, ce qui était une source de grosses difficultés pour les enfants.

En 1911, les écoles de filles furent placées sous l'autorité du ministre de l'Instruction publique. Son Conseil arrêta un programme commun pour toutes les écoles, garçons et filles, mais ne leur accorda aucune subvention. Les études achevées, un examen était passé au ministère de l'Instruction publique et un diplôme était accordé.

Il y a 7 ans, la première école secondaire de filles fut fondée à Téhéran.

(Sédighé DOLAT ABADI, *La Française*, 13 décembre.)

378 (55).

Les écoles confessionnelles au Canada.

Actuellement, la grande question qui se pose pour les Juifs de Montréal est celle de l'école. Comme il n'y a pas d'établissements d'Etat, mais seulement des écoles catholiques et protestantes, les juifs sont envoyés dans ces dernières. Le problème à résoudre est de savoir si l'organisation actuelle va être poursuivie, ou si on va établir un système particulier d'écoles pour les juifs. Pour bien comprendre la difficulté, il est intéressant de jeter un coup d'œil sur l'organisation constitutionnelle des écoles.

L'éducation au Canada est une matière de province. Au temps de la confédération il y avait deux groupes ethniques différents. A Québec, la grande majorité était formée de Français catholiques et une minorité d'Anglais protestants. La confédération garantissait à chacun de ces groupements des écoles de sa religion.

Les juifs n'ayant aucun enseignement public furent obligés de choisir entre l'éducation catholique et l'éducation protestante. Ils finirent, après de longues hésitations, par adopter la dernière.

Mais maintenant, la proportion des juifs a tellement augmenté qu'ils constituent souvent une majorité dans les écoles des protestants. Ceux-ci sont alarmés de cet accroissement. Ils entendent rester maîtres dans leurs écoles et refusent de nommer des professeurs juifs. Ils font appel à l'article de la constitution fédérale qui leur garantit le contrôle de leurs écoles.

Sous l'impulsion d'un fort parti anti-juif, une école secondaire fut érigée dans le district juif. Et l'on finit par abolir les privilèges établis en 1903, laissant désormais les juifs sans aucun droit dans les écoles et dépendant des bonnes grâces des catholiques et des protestants.

Un tel arrangement était impossible. Le gouvernement nomma une commission de juifs, de catholiques et de protestants pour étudier ce problème. Les protestants anglais eurent une attitude intransigeante et retirèrent leurs enfants des écoles publiques pour qu'ils ne soient pas mêlés aux juifs.

Une campagne importante et énergique fut organisée par des hommes éminents, et tout nous porte à croire que cette active propagande aboutira au succès, c'est-à-dire à l'organisation d'écoles pour les juifs.

(*New Judæ*, 7 novembre.)

378 (71).

QUESTIONS DU JOUR :

L'Institut International de Coopération intellectuelle.

Des pourparlers se poursuivent activement ces temps-ci entre le gouvernement français et le secrétariat de la Société des Nations en vue de réaliser le projet de créer un Institut International de Coopération intellectuelle à Paris. Le gouvernement avait fait, en juillet dernier, par la voix du ministre de l'Instruction publique, à la Commission Internationale de Coopération intellectuelle, l'offre de fonder et d'entretenir cet institut aux frais de l'Etat français : le Conseil et l'Assemblée de la Société des Nations ont accepté cette offre en septembre. Le Parlement français sera saisi d'un projet de loi relatif à cette création avant la fin de la présente année ; et il est possible que l'Institut international soit ouvert et fonctionne dès les premiers mois de l'an prochain.

L'Institut International de Paris ne cherchera à produire aucune œuvre ni de science ni d'art, ni aucune autre œuvre de l'esprit, mais simplement à étudier les moyens de faciliter et d'accélérer la production et, une fois les moyens adoptés et recommandés, à en poursuivre la mise en action dans tous les pays à la fois. Il sera une administration, chargée d'étudier certains problèmes d'organisation internationale et de poursuivre une série d'opérations diplomatiques d'un genre particulier.

Un premier service sera chargé de l'établissement d'une statistique régulière des mouvements de la vie intellectuelle et, d'une façon générale, de l'étude de tous les faits qui peuvent donner matière à une organisation internationale de la vie de l'esprit. Un deuxième service aura pour domaine les problèmes pratiques de l'organisation scientifique internationale ; un troisième sera consacré au même travail d'organisation générale en ce qui concerne la production littéraire et artistique. Un quatrième aura pour but la liaison entre les institutions de haut enseignement du monde entier. Un cinquième sera intitulé juridique et économique. Et enfin, un service de presse entreprendra cette œuvre de longue haleine qui consistera à intéresser la grande presse de tous les pays à l'œuvre de coopération intellectuelle et au progrès général de la culture.

(Julien LUCHAIRE, *Revue Bleue*, 6 décembre.)

378 (x).

La Vie de l'Intelligence.

Un laboratoire pour l'étude du combustible liquide à l'Université de Strasbourg.

Depuis cinq ans, l'Université de Strasbourg est entrée dans une période de développement extraordinaire. Voici un nouveau progrès dans le domaine des sciences : l'ouverture, le 4 novembre dernier, de l'Ecole nationale supérieure du pétrole et des combustibles liquides.

En 1919, MM. P. Th. Muller, aujourd'hui Doyen de la Faculté des Sciences, et H. Gault, professeur de chimie, prenaient possession de leur nouveau local universitaire. Aussitôt, ils reconnaissent l'intérêt d'organiser une spécialisation dans le domaine des combustibles liquides. Dans le projet élaboré par M. Gault, cet enseignement à la fois scientifique et technique devait aborder le problème des combustibles liquides sous ses trois angles : chimie, exploitation, géologie. Vaste programme, jusqu'alors irréalisé avec une pareille ampleur dans les centres d'Europe où la présence de spécialistes éminents avait pourtant permis la création de laboratoires bien aménagés. Mais programme logique.

En 1920, M. Gault dirige un laboratoire du pétrole, première forme de son projet primitif. Pendant deux ans, il fonctionne, formant d'une part des chimistes et, d'autre part, servant de centre d'études purement scientifiques. En 1922, la Faculté remet à l'étude son projet initial d'un Institut du pétrole et son projet est ratifié par une circulaire ministérielle.

Et voici, en 1924, cet Institut transformé en une Ecole nationale supérieure du Pétrole et des Combustibles liquides. En 1925, elle sera inaugurée. Son programme sera rempli, pour l'instant, dans les locaux insuffisants de l'Institut où se trouve le matériel strictement indispensable.

(Georges BERGUER, *Alsace Française*, 15 novembre.)

378 (44).

Les Idées et les Faits.

« Dans la société, l'état idéal sera celui où chacune des activités individuelles aura les moyens et la liberté d'atteindre à son plus haut degré d'énergie, et, en retour, consacrerà cette énergie aussi complètement que possible au développement de l'œuvre commune. »
(Léon BOURGEOIS.)

La question des langues au 1^{er} Congrès international de l'Energie à Londres.

Nous nous flattons volontiers de la prépondérance de la langue française dans les réunions internationales. Mais, depuis quelques années, de formidables assauts ont été livrés à ce qui était en effet, autrefois, notre suprématie. Les Français qui vivent à l'étranger sont forcés de faire parfois, à cet égard, des constatations désagréables.

L'important Congrès technique, qui a réuni à Londres, en juillet dernier, un millier de délégués, pour la plupart officiels et représentant les services techniques d'une trentaine de nations, nous a permis de suivre, au cours de trois semaines, près de 300 communications, et les langues officielles étaient l'anglais et le français. La langue anglaise fut employée pour 278 communications. Le français fut employé pour 27 communications, soit donc moins d'un dixième.

Même si l'on tient compte de la prépondérance forcée de la contribution anglaise à un Congrès se tenant à Londres, et de l'activité plus ou moins grande déployée par les divers pays, ces chiffres sont éloquentes et, au point de vue français, fort inquiétants ; on pourrait se demander si le problème d'une langue technique internationale n'est pas résolu dès à présent et non pas en faveur de notre langue, comme tant de Français veulent s'obstiner à le croire, mais en faveur de l'anglais.

Mais, pour qui put voir les choses de près, se rendre compte de l'incompréhensible jargon employé par la plupart des étrangers qui essayaient de parler soit anglais, soit français, des difficultés et des retards dus à l'intervention d'interprètes, la conviction s'impose une fois de plus que, dans l'intérêt de tous et, à notre point de vue personnel, dans l'intérêt de la France menacée par les progrès tellement plus rapides de la langue anglaise, il est urgent de pousser à l'adoption immédiate de l'*Esperanto*.

(T. J. GUÉRITTE, *France-Esperanto*, novembre.)

Les Idées et les Faits.

« *La Société n'est que le développement de la famille ; si l'homme sort corrompu de la famille, il entrera corrompu dans la cité.* »
(LACORDAIRE.)

Le rôle des étudiants en Chine.

La nouvelle caste des étudiants chinois, profondément dévoyée et, par suite, dédaigneuse d'un passé qui eut de la grandeur sous sa forme patriarcale, se jette dans l'inconnu, vers des panacées politico-sociales dont elle ignore le sens même et encore plus la portée. Le développement psychique du Chinois, son âge biologique lui interdit, en effet, pareille compréhension et par suite toute sélection parmi ces idées nouvelles, saines ou malsaines qui lui viennent de l'Est ou de l'Ouest.

Dans ces conditions, l'étudiant, le mondain nouveau style ne peuvent qu'engendrer le trouble, l'anarchie ; c'est là le fait brutal que nous constatons dans tous les domaines. Cette évolution désordonnée se caractérise aussi par un renouveau de xénophobie très agressive. La gent écolière intervient en tout et partout. Combien de fois, ces dernières années, le Gouvernement n'a-t-il pas été sommé de se conformer à telle ou telle direction à l'égard d'une nation étrangère, direction émanant de comités d'étudiants. Les boycottages dont le Japon a tant souffert ont été organisés par les étudiants. A signaler aussi la fréquence de l'action directe de la part des étudiants.

Ce désordre, ce chaos dans l'école, dans l'Université se prolonge depuis des années sans que personne ose y mettre bon ordre. Tous les corps constitués se laissent brimer, y compris les guildes de banquiers, de gros commerçants.

Il est cependant juste de dire que l'écolier chinois a été encouragé dans son attitude actuelle par la création de Comités de Salut Public, par une organisation philanthropique étrangère des mieux intentionnées, mais qui croit utile de transformer brusquement le Chinois à son image. C'est vouloir faire courir le Chinois avant qu'il sache bien marcher.

L'étranger, l'Américain, en particulier, a sa responsabilité dans cette situation. Il a trop prêché, en doctrinaire, la liberté et les droits de l'homme. Il a affolé des cerveaux, en crise de changements, sans doute, mais inaptes, de par leur tradition, à séparer l'ivraie socialiste du bon grain démocratique.

(D^r A. LEGENDRE, *Asie Française*, novembre.)

378 (51).

LA VIE DE TOUS LES JOURS

I. — LE FÉMINISME ET LE DROIT DES FEMMES

L'influence des femmes s'étend dans tous les domaines de la vie sociale. Un important congrès a été tenu à Lyon au mois de novembre où un certain nombre de vœux ont été émis.

Le congrès féministe de Lyon.

Le Congrès a débuté à Lyon le mardi 21 novembre. Pendant les deux journées de travail, d'importantes questions furent traitées et des vœux émis.

La santé des enfants. — Nécessité de la protection légale du premier âge et des consultations de nourrissons ; surveillance sanitaire des familles prenant des mineurs en garde ; dépistage des troubles psychiques ou nerveux que présentent certains enfants, afin de leur donner les soins exigés par leur état, etc.

Pour les familles nombreuses. — Secours transitoire à toute famille nombreuse quittant la ville pour habiter la campagne ; récupération de logements destinés aux familles nombreuses ; extension éventuelle de la loi Ribot qui doit être modifiée de manière à favoriser les familles nombreuses.

Protection des émigrantes. — Création, dans tous les ports de mer, de refuges neutres et temporaires, où seraient hospitalisés les femmes et les enfants en danger moral ; surveillance par les Associations des transatlantiques et vaisseaux d'émigrants.

La collaboration des parents à l'éducation des enfants. — Constitution obligatoire auprès de chaque établissement d'enseignement secondaire de « Conseils des parents et des maîtres », du « Conseil d'éducation » avec une place faite aux représentants des élèves, choisis dans les hautes classes. Sauf le chef de l'établissement et l'économe, les membres du Conseil seront élus. Un Conseil central d'éducation recueillerait et transmettrait au ministre les vœux émis par les Conseils locaux ; l'enseignement post-scolaire rendu obligatoire pour développer l'esprit civique et le sens social ; inspection médicale des écoles rendue obligatoire.

La Vie de tous les Jours.

Education des femmes par la Presse. — C'est-à-dire l'initiation des femmes aux questions d'intérêt national, par les grands quotidiens ; ce vœu est adressé à tous les directeurs de journaux.

Amélioration des Conseils de famille. — Ces conseils ne sont pas une véritable sauvegarde pour les intérêts des mineurs, à cause des conditions de résidence, qui sont à charge de la facilité de déléguer des mandataires, et de la trop grande rareté des convocations.

Pour la protection de la famille. — Internationalisation du délit d'abandon de famille.

La protection du travail à domicile et dans les usines. — Urgente nécessité de la révision de la loi qui réglemente le travail à domicile ; organisation, dans les usines, de services sociaux sous la direction d'une surintendante diplômée, afin d'améliorer l'hygiène et le bien-être de la famille ouvrière ; propagande pour la diffusion des services d'assistance sociale.

Les petits étrangers abandonnés. — Obtention d'un statut légal pour les petits étrangers ; qu'ils soient assimilés aux enfants assistés.

Pensions des infirmières. — Les infirmières étant pensionnées au même titre que les militaires, doivent toucher une indemnité de vie chère analogue à celle de ces derniers.

La Paix par l'éducation. — Que les femmes de toutes conditions s'adonnent à une propagande active en faveur de la Société des Nations ; que dans les livres destinés aux enfants, une place de plus en plus grande soit faite à la Société des Nations ; que les mères surveillent les jeux des enfants, afin que la guerre y tienne moins de place. Ce fait de former l'esprit des enfants à la paix n'implique nullement qu'on leur donnera le mépris des héros qui se sont dévoués pour qu'une paix durable soit possible, et c'est dans le monde entier que cette éducation doit être entreprise.

Pour la défense de la Morale. — Suppression du régime de la réglementation. L'essai tenté en Belgique semble devoir être encouragé ; introduction de femmes dans la police.

Suffrage municipal pour 1925. — Vœu émis à l'unanimité que les femmes participent aux prochaines élections municipales et transmis à M. Herriot.

(Suzanne BABLED, *La Française*, 22 et 29 novembre, 6 décembre.)

376 (44).

La nationalité de la femme mariée d'après la nouvelle législation suédoise.

Au mois de mai 1920, le gouvernement suédois invita le Danemark et la Norvège à procéder à une réforme commune en matière de nationalité. Mais malgré les efforts tentés pour rapprocher autant que possible la législation de ces trois pays, on n'a pu aboutir à un projet uniforme servant de base aux lois de ces trois pays voisins.

En Suède, la nouvelle loi fut votée récemment par le Riksdag et promulguée par la loi du 23 mai dernier.

Ses articles 8 et 9 renferment les dispositions les plus intéressantes de la nouvelle loi. Ils énumèrent les cas de perte de la nationalité suédoise.

Il ne suffit pas d'acquérir une nationalité étrangère pour perdre la nationalité suédoise ; il faudra, de plus, fixer un domicile dans sa nouvelle patrie. Une pareille disposition peut évidemment causer quelques cas de double nationalité. Ses avantages paraissent cependant l'emporter sur les quelques inconvénients qu'elle entraîne.

Aux termes de la nouvelle loi, une Suédoise épousant un étranger conserve donc la nationalité suédoise : 1° Si elle continue à habiter en Suède ; 2° Si elle réside dans tout autre pays étranger que celui de son mari.

C'est là un principe essentiellement moderne et que nous croyons heureux. Il pourra évidemment entraîner quelques cas de double nationalité tant que les lois des autres pays ne renferment pas la même disposition. Mais il semble déjà qu'il y ait, dans plusieurs pays, une tendance assez marquée vers le principe récemment consacré par la loi suédoise.

D'après les termes de l'art. 9, le Suédois né hors du royaume et sans y avoir été domicilié perd sa qualité de Suédois à l'âge de 22 ans révolus à moins d'autorisation préalable du roi de la conserver. L'art. 5 est consacré à la naturalisation : 5 années de domicile sont exigées au lieu des 3 que réclamait l'ancienne loi ; cette méfiance vis-à-vis de l'étranger est une répercussion de la guerre.

(G. FORSSIIUS, *Revue de Droit International privé*, 3^e trimestre.)
376 (48.5).

II. — LA COOPÉRATION

Il faut créer des meuneries-boulangeries coopératives.

Cette année, à la récolte, le blé a été payé aux agriculteurs 85 fr. les 100 kilos. Il est en ce moment à 125 fr. dans la région parisienne et les mêmes agriculteurs payent leur pain 1 fr. 40 à 1 fr. 50 le kilo, en attendant « mieux ».

Or, à l'époque où les agriculteurs faisaient moudre leur blé chez le meunier voisin et « cuisaient » eux-mêmes leur pain au four banal, le prix du kilo de pain était le même que celui du kilo de blé. Nous sommes maintenant loin de ce compte et nous pouvons chiffrer à nos dépens les profits des mercantis du monde céréaliier et minotier.

Mais, comme les mercantis sont à la hausse, le Parlement, pour réagir contre la cherté du pain et des aliments d'origine agricole, sera obligé de voter le projet de loi Chanal en faveur des Unions coopératives mixtes de producteurs et de consommateurs pour la collecte, la transformation et la vente des denrées agricoles.

Quand le projet Chanal sera voté, il y aura lieu, pour les coopérateurs ruraux et urbains, de créer d'abord des meuneries-boulangeries coopératives.

Si les producteurs français de blé étaient sages, ils agiraient comme leurs camarades américains : ils prendraient l'engagement de ne vendre leur blé que par les coopératives de vente de céréales et aux meuneries-boulangeries coopératives de leur région. Parce que les fermiers américains ont su prendre et tenir de tels engagements, leur Coopérative est devenue la maîtresse du marché.

Malheureusement, il semble bien que leurs collègues français, essentiellement individualistes, ne seront pas capables de sitôt d'une si belle et si forte discipline...

Néanmoins, nos producteurs de blé commencent à en avoir assez de vendre leur blé à un certain prix et de payer leur pain beaucoup trop cher. Le seul moyen de résoudre ce problème douloureux est que les futures meuneries-boulangeries coopératives se créent avec, pour objet essentiel, d'enlever le maximum de blé à l'emprise des mercantis. Cela serait possible, car, en temps normal, la France n'importe, en somme, qu'une faible quantité de blé pour sa consommation.

(A. DAUDÉ-BANCEL, *Correspondance coopérative*, décembre.)

334 (44).

QUESTIONS DU JOUR :

L'une des grandes questions du jour, c'est malheureusement la vie chère. A ce mal, il y a beaucoup de remèdes partiels. Probus et les Rénovateurs ont toujours dit que la plus efficace serait la stabilisation de la monnaie et la régularisation des échanges.

La véritable offensive contre la vie chère.

La vie est chère et les prix montent pour deux causes essentielles : 1^o La dépréciation du franc à laquelle le seul remède est l'ordre budgétaire par les économies et l'augmentation de nos exportations ou la diminution de nos achats à l'étranger ; 2^o Le déséquilibre entre l'augmentation de notre consommation intérieure et le rendement de la production nationale : la première dépassant largement la seconde, il est inévitable que les prix montent, soit par suite de la rareté du produit indigène, soit en raison du coût élevé des produits étrangers, aggravé par la dépréciation du franc dont il vient d'être parlé.

L'excédent de notre consommation sur la production nationale est dû à deux causes. Tout d'abord, il est certain que la guerre et l'après-guerre ont provoqué une augmentation considérable de la consommation, non seulement nationale, mais individuelle et familiale, et cela surtout dans les classes les moins favorisées de la société. En second lieu, il est toute une catégorie de produits dont le prix est d'une grande influence sur le coût de la vie (blé, coton, laine, etc.) et dont la consommation n'a pas augmenté sensiblement depuis la guerre, mais n'a pas davantage diminué.

Il apparaît de suite que, dans les deux hypothèses, l'augmentation de la production nationale est le seul remède à la vie chère.

C'est sur l'urgence d'une politique à longue portée, d'une politique de production nationale qu'il faut, dans les circonstances actuelles, revenir encore et toujours. La véritable « offensive » contre la vie chère est celle du travail national, plus intelligent, attaché au rendement toujours meilleur de la richesse française et aussi, ne l'oublions pas, attachée à un meilleur rendement du producteur français.

(Georges HERSENT, *Revue de France*, 15 novembre.)

380 (44).

La viande frigorifiée.

Notre troupeau bovin et ovin a diminué ; il faudrait donc importer de la viande, mais l'importation de la viande fraîche est difficile. On a essayé de transporter des bœufs de Madagascar ; la traversée réduisait leur poids primitif de 350 kilos à 250.

L'apport de la viande étrangère en Angleterre se fait sous forme de viande réfrigérée de 1° à 1°6 au-dessous de zéro et de viande frigorifiée, portée d'abord à 20° au-dessous et conservée à 0°5 ; la première vient de beaux animaux tels qu'en produit l'Argentine ; la seconde provient d'animaux plus médiocres.

En France, nous n'avons importé qu'une quantité insignifiante de viande réfrigérée. Quant à la viande frigorifiée, nous en avons importé, de 1915 à 1920, une moyenne annuelle de 2.050.000 quintaux.

Nous avons abandonné la consommation de la viande congelée, parce que le prix n'en est guère inférieur à celui de la viande fraîche ; notre franc est déprécié, et nous passons par l'intermédiaire de maisons anglaises pour nos importations.

La préparation à la vente est ignorée en France. Alors qu'en Angleterre tous les entrepôts de vente sont munis de salles de décongélation, où la viande est amenée progressivement à la température ambiante, il n'existe pas un entrepôt en France qui opère de cette façon.

La consommation accepterait volontiers une viande bien décongelée, tandis qu'il refuse une viande meurtrie par un brusque réchauffement. Pour vendre de la viande congelée, il faut qu'elle soit bien présentée et d'un prix suffisamment bas.

En Angleterre, la viande congelée est entrée, de 1910 à 1919, pour 34 % dans la consommation totale. Le bœuf frigorifié avait une différence de prix de 45 %, relativement à la viande fraîche ; l'écart était de 50 % pour le mouton.

En Angleterre, l'importation de la viande réfrigérée est de 13,5 % plus importante que celle de la viande congelée. Ce sont toujours les meilleures viandes qui sont réfrigérées.

Le bétail des colonies françaises n'a pas de graisse de couverture ; on ne pourra donc l'utiliser comme viande congelée qu'après l'amélioration de ses conditions d'existence.

(*Bulletin de la Ligue du Libre Echange*, novembre.)

380 (∞).

LA VIE ET LE TRAVAIL

I. — L'ORGANISATION DE LA PRODUCTION

Les négociations économiques franco-allemandes se poursuivent à Paris non sans difficultés, semble-t-il. La presse allemande en parle beaucoup plus que la presse française. Nous n'y avons point trouvé de document méritant d'être retenu et présenté dans cette revue. Notons seulement la thèse générale des Allemands. La France déclare que sa législation lui interdit d'accorder à l'Allemagne le traitement de la nation la plus favorisée. Mais l'Allemagne est obligée de demander et a le droit d'espérer en fait des concessions équivalentes à ce traitement pour les produits qu'elle a besoin d'exporter. En tout cas il faut que la France comprenne que la collaboration économique est nécessaire entre les deux pays et qu'elle ne peut s'établir que par des concessions réciproques.

Il semble même qu'au cours des négociations soit apparue la nécessité d'une vaste organisation internationale de la grande industrie pour régulariser la production et la vente. La presse allemande a plusieurs fois insisté sur cette idée d'un vaste cartel qui engloberait d'autres grands pays industriels. Le système des cartels, qui s'est si bien développé en Allemagne, et qui supprime la concurrence ruineuse entre les firmes, régularisant le régime de la production, fixant les prix, organisant la vente, ne peut-il pas, agrandi et adapté, rendre des services en régularisant l'activité économique internationale. Ce serait, dans le domaine industriel, un commencement de réalisation des Etats-Unis d'Europe !

On trouvera ci-dessous des notes concernant l'organisation de la production aux Etats-Unis et en Russie soviétique, et aussi un article sur le conseil économique national.

Progrès et résultats de l'éducation agricole aux Etats-Unis.

La grande majorité des fermiers d'aujourd'hui aux Etats-Unis après environ six années d'études agricoles sont arrivés à produire, pour un travail égal, environ 2, 3 fois plus que les fermiers du Royaume-Uni de Grande-Bretagne, 3, 2 fois plus que la production française, et 6, 5 fois plus que la production italienne. La production croît sans cesse, et cela provient de l'application de

La Vie et le Travail.

procédés nouveaux et plus fructueux. Aujourd'hui, la fermier américain dépense moins de 20 % du travail qu'il dépensait en 1850 pour produire la même quantité de récoltes. Le fermier américain d'aujourd'hui n'est pas le paysan rude et ridé, et courbé dont parle Carlyle. Il travaille beaucoup moins de ses mains et produit plus abondamment de quoi se nourrir et se vêtir. Il contribue à ce qui est le plus utile dans la vie d'un pays.

28 % des travailleurs occupés à la terre a engagé pour les soins de l'agriculture seulement 17,4 % du revenu national, tandis que les 32 % qui constituent les classes professionnelles et commerciales emploient à eux seuls 40 % des revenus de la nation. Il semble qu'une répartition plus équitable des disponibilités, permettant de perfectionner l'éducation agricole, serait légitime.

Mr. Windes reconnaît les dangers des groupements politiques, mais il pense qu'aussi longtemps qu'ils existeront on devra enseigner aux fermiers leurs avantages. On devra leur apprendre, non seulement comment établir une législation appropriée aux besoins, mais encore à apprécier exactement l'influence du programme législatif des autres groupes sur le groupe agricole et sur l'ordre social dans son ensemble ; ils devront apprendre à agir en conséquence. On leur enseignera à tirer un bon parti de l'organisation du crédit dont la nation les a pourvus. On devra leur apprendre la loi et les organisations d'achat, de vente, de transport et de magasinage, et aussi quelles sont les sources d'informations et la manière exacte d'utiliser celles qui sont relatives aux demandes universelles et nationales des denrées qu'ils produisent.

(*Journal of Political Economy*, octobre.)

338 (73).

Les Idées et les Faits.

« *Ce sont les petits bourgeois, les ouvriers et les paysans qui ont fait la République. C'est avec eux et pour eux surtout que nous entendons la conserver, non pas parce qu'ils sont le plus grand nombre, mais parce qu'ils sont les plus dignes d'intérêts.* » (POINCARÉ.)

« *La démocratie n'a pas seulement anobli l'homme, mais elle a ennobli l'industrie. Nous allons vers le moment où un honneur égal récompensera un égal effort, que cet effort se manifeste dans un bureau de ministre ou dans une boutique.* » (M. COOLIDGE.)

Comment on travaille en Russie Soviétique.

Voici sept ans que dure en Russie la grandiose expérience communiste, inaugurée en novembre 1917 par un coup d'Etat audacieux. Sous prétexte que la Russie diffère sur plus d'un point de l'Occident, peut-être prétendra-t-on que les résultats de cette expérience unique n'ont aucune force probante ? Le paradoxe serait difficilement soutenable. Les principes qui président à l'organisation du travail en Russie sont incontestablement des principes marxistes. Il est possible que leur application produise des résultats variables selon le niveau technique de tel ou tel pays. Mais dans la mesure où le travail d'une usine dépend de la volonté humaine, les résultats seraient partout et à peu de chose près pareils.

Des circonstances obligèrent les autorités soviétiques, ces derniers mois, à procéder à une série d'enquêtes sur les résultats du régime du travail dans l'industrie nationalisée. Les paysans privés des produits de fabrication industrielle en quantités suffisantes et à des prix abordables, sont très mécontents et l'on craint qu'ils ne se révoltent. Voilà, paraît-il, pourquoi on a entrepris cette enquête.

Les résultats des enquêtes sont tout d'abord que les ouvriers de l'industrie nationalisée russe chôment illégalement 24 jours par an. La production est désorganisée à cause des absences fréquentes des ouvriers appelés ailleurs par leurs fonctions sociales. L'intensité du travail a également diminué. On pouvait se demander si la baisse de la production des ouvriers russes n'était pas la conséquence de leurs pénibles conditions matérielles ? Mais la hausse des salaires est indéniable et le rendement ouvrier ne s'est pas relevé.

Le « personnel technique », les « spécialistes », ont fini par se rallier. Mais ils continuent à être terrorisés, comme aux temps héroïques du bolchevisme. Le contrôle mesquin est infini et emplit toute l'activité.

Un pareil régime mérite-t-il d'être proposé en exemple à l'Occident ? Les principes dont il s'inspire ont beau être qualifiés de révolutionnaires, c'est un régime « rétrograde ».

(Max HOSCHILLER, *Revue de Paris*, 15 novembre.)

338 (47).

La Vie et le Travail.

On s'aperçoit de plus en plus que la vie profonde des peuples, c'est la vie économique. L'administration est mal préparée à la solution de problèmes complexes. Finalement, on a fait peu de chose pour remédier aux inconvénients d'une organisation gouvernementale et administrative conçue sur le plan exclusivement politique et peu apte à résoudre des problèmes vitaux.

Le Conseil économique national.

De plus en plus, les rapports du travail et du capital, les problèmes des échanges, de la circulation et de la consommation dominent les rapports des classes sociales à l'intérieur d'un pays et ceux des nations entre elles. Voilà pourquoi le ministre du Travail a réuni une Commission d'études dans le but de poser les fondements d'un Conseil économique ayant pour but d'évoquer les grandes questions économiques, de les étudier, d'en rechercher les solutions les plus conformes à l'intérêt national.

Il s'agit d'un organe d'études ; ces études, il faut les confier aux hommes les plus qualifiés, aux techniciens et aux intéressés, représentés par leurs délégués directs. Il faut mettre en œuvre un organisme capable de dégager de la combinaison des intérêts particuliers l'intérêt général, à propos de chaque problème économique qui se pose.

Jusqu'à présent, industriels, commerçants, agriculteurs agissaient à part et directement sur les pouvoirs publics. Si les cloisons entre les divers départements ministériels ne sont pas absolument étanches, il n'en est pas moins certain que dans la multiplicité des affaires courantes, le Gouvernement se trouve souvent dans l'impossibilité matérielle d'étudier la combinaison des intérêts divergents et de lui donner une expression d'ensemble.

Ce qui manque, c'est l'organe compensateur et transformateur qui, de l'examen et de la combinaison des différents intérêts spécialisés, puisse faire surgir l'expression nette de l'intérêt public.

C'est le Conseil économique national, tel qu'il est conçu, qui doit être cet organe compensateur, qui doit combiner la satisfaction des intérêts particuliers avec l'intérêt général et doser les sacrifices imposés à chacun dans l'intérêt de tous.

(Georges SCELLE, *Revue politique et parlementaire*, 10 octobre.)

381 (44).

II. — LES GRANDES MATIÈRES DE CONSOMMATION

La production de maïs des Etats-Unis.

On peut admettre que des 4 millions annuels de bushels de maïs récoltés dans le Monde, les Etats-Unis produisent environ les trois quarts.

En valeur, la production de maïs des Etats-Unis varie entre un milliard et demi de dollars et trois milliards de dollars par an : environ deux fois la valeur de la fonte produite aux Etats-Unis et vingt fois celle de l'or.

Une superficie d'environ 100 millions d'acres est plantée en maïs chaque année aux Etats-Unis et, durant la dernière décade, la récolte en a généralement dépassé en valeur les récoltes réunies de blé et de coton.

L'extrême importance de cette culture du maïs aux Etats-Unis échappe souvent à l'attention. Cela tient à ce que seule une faible partie en est utilisée directement à l'alimentation humaine.

Néanmoins, le maïs entre directement de plus en plus dans l'alimentation humaine. Par exemple, on fabrique déjà sur une très grande échelle de l'huile de maïs, du sirop de maïs et de la féculé de maïs.

La culture du maïs en Amérique était déjà fort ancienne lors de la découverte de Christophe Colomb ; elle a laissé des traces parmi les plus vieilles tribus d'Indiens.

(*The American Review of Reviews*, novembre.)

338 (73).

Les Idées et les Faits.

LA RÉCOLTE DU MAÏS AUX ÉTATS-UNIS EN 1924. — *Le Département de l'Agriculture estime à 2.477.000.000 bushels de maïs, d'assez pauvre qualité, la récolte des Etats-Unis en cette céréale pour l'année 1924.*

C'est la plus faible récolte rentrée depuis 1913. Celle de 1923 avait été de 3.466.000.000 bushels.

Par contre, le cours du maïs est actuellement de \$ 1,08 par bushel, tandis qu'il n'était en 1923 que de \$ 0,84. (New-York Herald, 14 novembre.)

La houille noire.

Si la vie moderne se déroule vraiment sur le plan économique, l'époque moderne, qui peut-être s'étendra sur deux ou trois siècles, méritera le nom d'âge de la houille. Car les cinq septièmes des forces employées par les pays modernes (la France par exemple, car en Angleterre et aux Etats-Unis la proportion serait encore plus forte) proviennent de la houille. Le rendement des autres forces : muscles de l'homme et de l'animal, vieilles forces de l'industrie telles que le bois, la houille verte (moulins), est incomparablement plus faible.

A l'heure actuelle, avoir assez de houille pour produire son énergie soi-même, c'est l'indépendance dans la paix, dans la guerre. La houille groupe autour d'elle un grand nombre de travailleurs ; elle crée des villes et la natalité est très nombreuse dans les pays miniers, car les enfants, qui travaillent tout jeunes à la mine, y sont une richesse. La natalité dans les régions minières est presque le double de celle du reste de la France, exception faite des pays à étroite discipline catholique. La houille fixe donc les populations et elle attire les industries.

Les faits économiques amènent des révisions de valeur dans les Etats. Ainsi, malgré l'effort considérable qu'elle fournit, l'Italie ne sera jamais une grande puissance, car elle manque de charbon. Au contraire, la Pologne, avec son riche bassin minier, peut espérer un bel avenir.

Et la France ? La France n'a pas d'énormes réserves de charbon. 18 milliards de tonnes contre 200 en Westphalie, 200 en Angleterre et 3.800 aux Etats-Unis. Peut-elle produire plus qu'elle ne produit actuellement. Sans doute, mais son effort sera toujours limité. En 1913, elle produisait 41 millions de tonnes et elle en consommait 64 ; en 1924, elle en produit 45 millions malgré les dévastations presque réparées de la guerre et avec les bassins qui lui ont été donnés par le Traité de Versailles. C'est grâce à l'appoint de 70.000 mineurs polonais que la production a pu être aussi forte cette année, malgré les difficultés de main-d'œuvre. Peut-être pourra-t-elle s'élever jusqu'à 50 millions, mais dépassera difficilement ce chiffre dans l'avenir.

(DE PEYERIMHOF, Conférence faite à l'Ecole des Hautes Etudes sociales, le 24 novembre.)

Le marché du thé.

Il existe actuellement trois grands centres de production : la Chine, les Indes et le Japon. Ces trois pays luttent pour s'assurer la suprématie sur le marché américain ; les Anglais font, à ce sujet, de gros efforts financiers pour multiplier les plantations de théiers. L'Association des cultivateurs de thé aux Indes a décidé d'imposer à ses membres une taxe volontaire pour intensifier la réclame en faveur des thés indiens aux Etats-Unis. De leur côté les planteurs de thé du Japon ont décidé de faire en Amérique une campagne de propagande en faveur de leur produit et le gouvernement de Tokio subventionne leur effort. Les commerçants chinois, émus par la concurrence japonaise et indienne, ont également décidé de seconder les efforts des exportateurs de thé par l'octroi d'importants subsides qui remplaceront l'aide financière du gouvernement.

La Chine, qui occupait autrefois le premier rang comme pays exportateur de thé, n'occupe que le quatrième rang, par suite de la défaillance économique de la Russie. Le commerce du thé chinois a décidé de remplacer le marché russe par celui des Etats-Unis. Des missions d'études ont été envoyées à Ceylan et aux Indes, une école d'agriculture pour la culture du thé a été créée à Nanking, des stations expérimentales ont été fondées dans les provinces productrices ; la réclame faite aux Etats-Unis a donné des résultats intéressants. L'Indo-Chine, elle aussi, est appelée à profiter de la consommation mondiale de thé ; mais il semble que c'est surtout le marché métropolitain que les producteurs indochinois doivent viser en organisant, à l'exemple de ce qui a été fait aux Indes, au Japon et en Chine, une puissante propagande en faveur des thés d'Annam.

(*L'Opinion* (d'Indo-Chine), 18 octobre.)

382 (∞).

Les Idées et les Faits.

« Jusqu'ici, l'assistance n'a été regardée que comme un bienfait ; elle est un devoir, mais ce devoir ne peut être rempli que lorsque les secours accordés par la société sont dirigés vers l'utilité générale. Si celui qui existe a le droit de dire à la société : « fais-moi vivre », la société a également le droit de lui dire : « donne-moi ton travail. »
(LA ROCHEFOUCAULT-LIANCOURT.)

III. — LE DÉVELOPPEMENT DE NOTRE PRODUCTION COLONIALE

M. Daladier faisait remarquer naguère, à la réunion de l'École Coloniale, que toutes nos colonies se suffisaient à elles-mêmes, sauf l'Afrique équatoriale. Il faut donc outiller notre Afrique équatoriale, et l'œuvre la plus urgente consiste dans le développement des moyens de transport. Il y a, aux colonies comme dans la métropole, des économies à faire, mais il y a aussi des dépenses qu'il faut savoir engager hardiment, parce qu'elles sont nécessaires et « productives ».

Les chemins de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan.

La Compagnie des chemins de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan exploite 858 kilomètres de lignes de Haïphong à Yunnansen, comprenant la section chinoise de Laokong à Yunnan-Sen (464 kil.) et la section tonkinoise de Haïphong à Laokay. L'exploitation du réseau se poursuit dans des conditions généralement favorables.

Les bénéfices en progression constante sont passés de 2.222.459 francs en 1920 à 3.084.251 francs en 1922. Le solde créditeur du compte d'exploitation pour l'exercice 1923 s'est élevé à 1.520.451 francs. En y ajoutant les intérêts divers, le bénéfice net est de 3.356.524 francs. Les intempéries tropicales, inondations et éboulements, n'ont pas produit en 1923 de grandes perturbations dans la circulation des trains.

Les recettes de la compagnie se sont élevées à 35.093.117 francs en augmentation de près de 7 millions sur celle de 1922. Cette grosse augmentation est due, en partie, à la hausse de la piastre et du dollar yunnanais, mais il y a aussi augmentation du trafic. Le tonnage total des transports de commerce a été de 250.274 tonnes, contre 205.942 en 1922.

Le coefficient d'exploitation ressort à 68,6 ; il était, en 1922, de 66,9. La dépense par kilomètre-train est de 9 francs 61 contre 7 fr. 87 en 1922. Cette augmentation des frais d'exploitation est due, en partie, aux cours plus élevés de la piastre et du dollar et aussi à la hausse du prix du charbon.

(Le Courrier d'Haïphong, 25 septembre.)

385 (59).

Le chemin de fer du Congo.

On sait que le Conseil des ministres a décidé de poursuivre, sans arrêt, avec la plus grande activité, la construction du chemin de fer de Brazzaville à l'Océan. Cette œuvre, qui ouvrira à l'activité française l'immense bassin du Congo, sera considérée comme entreprise nationale et dotée, à ce titre, par les Pouvoirs Publics des crédits nécessaires à son achèvement.

Du côté de Brazzaville, les travaux de construction ont commencé le 5 février 1921, jour où fut solennellement donné le premier coup de pioche. Aujourd'hui, la plateforme est complètement terminée jusqu'au kilomètre 50 sauf, toutefois, le pont sur le Djoué au kilomètre 19, dont le tablier métallique est en cours de montage et sera livré à la circulation sous peu.

Notons en passant que cet ouvrage d'une portée de 50 mètres sera le plus grand pont de la ligne. Les chantiers de construction s'étendent actuellement du kilomètre 50 au kilomètre 75 et du kilomètre 112 au kilomètre 124, future station de Mindouli, centre minier important. Des trains circulant sur une voie provisoire de 0 m. 60 posée sur la plateforme définitive jusqu'au kilomètre 50, ravitaillent les chantiers en avant. Ils rendent déjà quelques services au commerce par le transport des palmistes et du manioc. Les chantiers de Mindouli sont approvisionnés par le petit chemin de fer à voie de 0 m. 60, construit en 1908-1910 par la Compagnie Minière du Congo français pour l'exportation de ses minerais via Brazzaville et la voie belge de Matadi.

Le total des terrassements exécutés sur la division de Brazzaville s'élève à un million cinq cent mille mètres cubes et le total des maçonneries à huit mille mètres cubes. Le tronçon terminé qui se déroule dans les vallées du Djoué et de son affluent, la Madsia, était l'un des plus difficiles de la ligne, ces rivières étant très encaissées et coulant par endroits au fond de véritables gorges. La voie est sortie de ces mauvais passages et progressera dorénavant plus facilement et plus rapidement. On compte atteindre Mindouli dans dix-huit mois.

Du côté de l'Océan, les travaux confiés à la Société de Construction des Batignolles ont été entrepris en décembre 1922. Depuis, cinquante kilomètres de plateforme ont été construits, tandis qu'à Pointe-Noire, à la tête de ligne, on édifiait les installations nécessaires (logements, bureaux, magasins, ateliers...) et un wharf provisoire en charpente de 250 mètres de long pour

La Vie et le Travail.

servir aux premiers débarquements du matériel de voie. La plateforme atteint maintenant les premiers contreforts du massif montagneux du Nayumbe dont la traversée sur 90 km, environ constitue la plus grosse difficulté de tout le tracé jusqu'à Brazzaville. Le ravitaillement des chantiers à l'avancement est assuré jusqu'à présent par une voie de 0 m. 60, posée sur la plateforme terminée et exploitée mécaniquement ; mais un premier tronçon de voie d'un mètre ne tardera pas à être posé à partir de Pointe-Noire jusqu'au kilomètre 70.

En résumé, cent kilomètres de plateforme sont complètement terminés sur les 530 kilomètres que mesure le chemin de fer et les chantiers de constructions, en pleine activité, s'étendent sur une trentaine de kilomètres. La main-d'œuvre employée a été recrutée sans difficulté dans le pays même. L'effectif s'élève, en moyenne, à six mille travailleurs.

(Renseignements communiqués par l'Agence économique de l'Afrique équatoriale.)

385 (67.2).

Les Idées et les Faits.

LA T. S. F. A YUNNANFON. — *Le 11 septembre dernier ont eu lieu les premiers essais de communication directe entre le poste de T. S. F. de Yunnanfon et celui de Saïgon.*

La construction du poste de T. S. F. de Yunnanfon a été décidée par le gouvernement chinois pour établir des relations avec les postes de T. S. F. de Chine et d'Indochine. Commencé à la fin de 1922 par des ingénieurs et avec du matériel français, le poste de Yunnanfon vient d'être achevé.

Le matériel d'émission, fourni par la Société française radio-électrique, est du plus récent modèle et comprend deux alternateurs à haute fréquence de 25 KVA.

En inaugurant les essais officiels, le maréchal Tang-Ki-Yao, gouverneur de la province de Yunnan, a envoyé au gouverneur général de l'Indochine un message auquel M. Merlin a répondu en se félicitant de voir établi, grâce à la judicieuse initiative du maréchal et au concours de techniciens français de mérite, un nouvel élément de relations régulières entre l'Indochine et le Yunnan. (Courrier Saïgonnais, 1^{er} octobre.)

IV. — LE DÉVELOPPEMENT DES MOYENS DE TRANSPORT

Le navire à « rotateurs ».

Qu'est-ce que la découverte de Flettner ? Deux tours métalliques verticales sont dressées, sensiblement à la même place que les mâts habituels. Sur le navire d'expérience, elles ont 20 mètres de haut et 3 mètres de large. Ces tours cylindriques sont constituées de tôles minces de 2 mm., supportées par une armature tournant autour d'un pylône central qui sert de pivot. Les deux rotateurs, actionnés par un moteur électrique de 9 chevaux, peuvent tourner dans les deux sens, jusqu'à une vitesse de 100 tours à la minute.

Le principe est bien connu sous le nom de loi de Magnus : si un cylindre mis en rotation autour de son axe, à une vitesse circonférencielle convenable, est soumis à l'action du vent, il se comporte comme une voile soumise à la même action. Il se produit donc une poussée perpendiculaire à celle du vent.

Mais la pression exercée sur le cylindre est quinze fois supérieure à celle que le même vent exercerait sur une voile de même surface.

Le maximum d'effet utile est obtenu lorsque la vitesse circonférencielle du cylindre est comprise entre trois et quatre fois celle du vent.

Grande économie. On prend une coque de voilier à moteur auxiliaire. Celui-ci actionne une hélice par temps calme et fournit la force électrique nécessaire aux rotateurs ; l'officier de quart suffit à faire marcher les rotateurs par le jeu d'une simple manette. Toutes les manœuvres peuvent être facilement effectuées. Il suffit, en effet, de changer le sens de rotation de l'un des rotateurs pour faire virer le navire sans modifier sa vitesse.

Les essais effectués à Kiel par un gros coup de vent ont montré la stabilité du navire, ses qualités manœuvrières et prouvé qu'il avait une vitesse supérieure à celle de tout voilier et même à celle de beaucoup de vapeurs de commerce. La *Hamburg America Linie* a décidé de construire dix cargos de 10.000 tonnes et de transformer un certain nombre de ses unités existantes.

(ABLON, *La Dépêche coloniale*, 3 décembre.)

387 (°).



QUESTIONS DU JOUR :

Les programmes économiques des partis en Allemagne.

Le parti populiste se propose de revendiquer les colonies. Puis il demande la revalorisation, l'augmentation de la production. Il faut conclure des traités de commerce qui nous assureront notre rentrée dans l'économie mondiale et accorderont à notre industrie d'exportation le développement nécessaire.

Le parti populiste bavarois veut un compromis équitable entre les intérêts de toutes les classes. Il affirme sa sollicitude pour les faibles et les opprimés. Il a été un des premiers à réclamer la revalorisation sur des bases justes. Il veut une protection du travail national par une législation douanière répondant aux besoins nationaux, une réforme et une simplification du système fiscal. Les traitements des fonctionnaires doivent être en rapport avec le coût de la vie.

Le Centre affirme que les accords de Londres ont amené la tranquillité dans la vie économique. Le devoir qui s'impose immédiatement est d'aplanir petit à petit les difficultés actuelles et d'ouvrir des perspectives favorables grâce aux prochains traités de commerce.

Le parti démocratique considère que le rétablissement de la capacité de consommation de toutes les couches sociales est la base de toute consolidation de notre économie. Il veut supprimer le chômage en faisant rentrer l'Allemagne dans l'économie mondiale. Enfin il estime que son devoir est d'adoucir la misère de toutes les classes touchées par la guerre, la révolution, le traité de paix et l'inflation.

La socialdémocratie s'affirme comme parti de classe. Contre le bloc des propriétaires bourgeois il y a les intérêts de l'Allemagne, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. La socialdémocratie veut la protection des locataires, des petits propriétaires et des petits fermiers.

Enfin le parti communiste s'élève contre les lois Dawes : « au lieu d'abandonner aux mains de la finance internationale les chemins de fer, les banques, les usines et les mines, emparez-vous de ces chemins de fer, de ces usines, de ces mines, de ces banques et administrez-les par la classe ouvrière ».

(*Bulletin d'Informations de Strasbourg*, 4 décembre.)

329 (43).

La réglementation de la durée du travail en Allemagne.

La durée du travail journalier, non compris les pauses, ne doit pas dépasser huit heures. Des exceptions sont permises :

- a) En cas de force majeure ;
- b) Quand l'intérêt public l'exige ;
- c) Pour empêcher la perte de marchandises ou la mauvaise fabrication.

Pendant vingt jours de l'année les employés peuvent travailler au delà de la durée légale et jusqu'à dix heures par jour, mais pas au delà de 10 heures du soir. Si l'on réduit la durée du travail les samedis et veilles de fêtes, il est permis de compenser cette réduction par une prolongation équivalente de la durée du travail aux autres jours ouvrables.

Par contrat de travail collectif, on peut convenir d'un autre règlement de la durée du travail. Ainsi il arrive fréquemment qu'au lieu de la journée de huit heures on institue par contrat la semaine de quarante-huit heures ou la semaine double de quatre-vingt-seize heures. Un contrat de ce genre peut élever jusqu'à trente le nombre des jours où la durée du travail dépasse la durée légale. Au delà de cette limite, des dérogations peuvent être autorisées, après audition des fonctionnaires chargés de l'inspection de l'industrie, ou des autorités chargées de l'inspection ; mais l'autorisation est révocable.

La fixation du commencement et de la fin du travail est faite par le patron, d'accord avec le conseil des employés, à moins qu'elle ne soit déjà faite dans le contrat de travail. Si le travail journalier dure plus de six heures, les employés ont droit à une pause d'une demi-heure au moins. Si le travail se termine après 4 h. 30 de l'après-midi, il faut une suspension de travail d'au moins une heure et demie pour les employés qui prennent leur repas principal hors de l'atelier. A tous les employés il doit être assuré une durée de repos ininterrompu d'au moins onze heures. Le système du travail journalier exécuté d'une seule traite n'a pas été introduit par la loi. Mais au moyen du contrat de travail ce système a été établi dans la majorité de l'industrie et du gros commerce, et même partiellement dans le commerce de détail.

Dans le commerce, le repos dominical est réglé comme suit : les commis, les apprentis et les ouvriers ne doivent pas être occupés les dimanches et jours fériés. Les autorités chargées de l'inspection peuvent autoriser six fois dans l'année le travail de huit heures au maximum, mais pas au delà de 6 heures du soir, et

La Vie et le Travail.

seulement dans le cas où des circonstances particulières l'exigent. Dans la fixation des heures de travail des dimanches et jours fériés, il faut tenir compte des heures des offices publics religieux. L'autorité administrative supérieure peut encore accorder pour quatre autres dimanches ou jours fériés l'autorisation d'occuper des employés. Elle peut aussi autoriser le travail jusqu'à deux heures par jour les dimanches et jours de fête dans le commerce d'expédition, le courtage maritime et d'autres branches d'industrie, pour permettre l'expédition des marchandises.

Quand une commune ou des communes voisines possèdent plusieurs pharmacies, l'autorité administrative peut faire fermer alternativement une partie de ces pharmacies. Mais les pharmacies fermées doivent porter bien visible l'indication de la pharmacie qui assure ce jour-là le service du dimanche. Les commis de pharmacie qui travaillent plus de six heures un dimanche ou jour de fête doivent avoir en compensation un jour de semaine ou deux après-midi de repos.

Des dérogations aux prescriptions légales sur le repos du dimanche peuvent être autorisées :

- a) Pour les travaux d'urgence ou exécutés dans l'intérêt public ;
- b) Pour les inventaires prescrits par la loi ;
- c) Pour la surveillance des installations servant à l'exploitation, et pour les travaux de nettoyage ou de mise en état, lorsque la marche régulière de l'exploitation même ou d'une autre entreprise en dépend ;
- d) Pour les travaux qui sont nécessaires afin d'éviter la perte de matières premières ou la mauvaise fabrication ;
- e) Pour la surveillance de l'exploitation, lorsque cela est nécessaire d'après les cas ci-dessus-énoncés de a à d.

L'autorité administrative supérieure peut édicter des prescriptions particulières exceptionnelles pour telle ou telle sorte d'industrie ou de commerce qui doit être exercée le dimanche pour satisfaire des besoins quotidiens ou particulièrement marqués de la population, ou encore pour des installations qui reçoivent leur force motrice exclusivement ou en majeure partie du vent ou d'une force hydraulique irrégulière.

(GUMPERT et SOHLICH, *La situation des employés en Allemagne*, rapport paru dans *l'Avenir du Travail*, octobre.)

331 (43).

Difficultés du commerce étranger en Chine.

La Chine est un marché vaste et riche pour les marchandises étrangères, mais la circulation y est souvent difficile. Bien que les méthodes de l'Occident gagnent du terrain, les conditions complexes ainsi que les habitudes et les coutumes qui datent de plusieurs milliers d'années ne peuvent pas être changées tout à coup.

La diversité des langues est le premier grand obstacle, bien que l'Anglais et le Chinois croissent sans cesse en importance. Mais ce n'est pas la seule difficulté.

Essayez de vendre des huiles minérales et vous vous heurtez aux rites religieux des bouddhistes. Un objet enveloppé d'un papier vert sera mal reçu, parce que cette couleur porte soi-disant malheur en Chine.

L'argent est aussi une question embarrassante pour les étrangers. On accepte en Chine l'argent mexicain, espagnol, japonais, américain, ce qui entraîne forcément des complications, car la valeur de ces monnaies est très différente et très variable.

Les taxes sont un autre problème. L'étranger qui a envoyé des marchandises à l'intérieur du pays reçoit un note faisant appel à sa générosité et lui demandant de payer une taxe de 2 % sur les marchandises importées.

Ainsi, il apparaît en Chine de graves difficultés à cause de la diversité des langues, des races, des religions et des coutumes. Ces difficultés sont d'autant plus grandes que les étrangers auxquels elles s'appliquent sont moins au courant.

Enfin, un nouvel obstacle au commerce étranger vient du « comprador », celui-ci cherche à tirer des étrangers les plus grands bénéfices possibles, mais il fait en sorte de ne pas les exagérer afin de pouvoir recommencer. Tout l'argent passe par ses mains, et il agit de manière à garder toujours son pourcentage.

Mais le « comprador » ne reste pas un personnage dominant aussi longtemps qu'il voudrait l'être, car la plupart des grandes corporations se dispensent de ses services en le réduisant au rôle de simple employé. Cela provient de l'extension de la langue anglaise.

(*The American Review of Reviews*, octobre.)

382 (51).

Les affaires américaines deviennent plus stables.

Ce qu'on appelle couramment les « temps difficiles » a disparu depuis 25 ans des Etats-Unis. L'année 1907 vit la dernière des si fréquentes fermetures de banques. Une seule fois depuis 1898 les affaires sont descendues au-dessous de leur cours normal pendant une période dépassant 15 à 16 mois. Or, c'est à cette date que de nouvelles mesures relatives aux affaires et au commerce ont été prises.

Le fait capital qui ressort des statistiques établies est que les fluctuations du commerce, ou pour mieux dire du « cycle des affaires », ont été constamment en décroissant.

On a aussi recueilli des notes sur les faillites, et il ressort de là que le nombre des faillites a augmenté avec la population. Mais l'étendue de ces faillites n'a pas grandi en proportion des richesses et du commerce.

La solidité des affaires américaines permet de supporter des révolutions telles celles de la dernière moitié du siècle. De vastes corporations peuvent être érigées avec des capitaux excédant 2 billions de dollars, et des trusts d'une telle puissance qu'ils furent un moment redoutables. Si le nombre des faillites est resté le même proportionnellement à la population, leur importance a considérablement diminué, du quart environ de ce qu'elle était il y a cinquante ans. Il semble évident que les petites affaires feront plus fréquemment faillite que les grandes.

Il est clair que les pertes actuelles qui proviennent des faillites d'affaires, comparées avec l'extension totale du crédit ou avec l'étendue de toutes les transactions d'affaires, sont extraordinairement faibles de nos jours. Elles sont relativement peu importantes, comparées avec les pertes que toute nation doit subir. Par exemple, il est possible que les pertes des nations pour les équipements mécaniques inadéquats ou trop anciens, pour les méthodes de production incommodes, pour les organisations inefficaces, et autres choses de ce genre, peuvent en un mois, une quinzaine de jours ou même en un temps moins long encore, excéder toutes les faillites d'affaires qui se produisent en une année.

(Carl SYNDER, *The Nation's Business*, novembre.)

381 (73).

Nos progrès économiques.

La progression des recettes fiscales, qui s'est accentuée dans les derniers mois de l'année qui s'achève, est une preuve des sacrifices consentis par chacun pour assurer l'équilibre du budget. La France a dû se substituer provisoirement à l'Allemagne pour payer la reconstruction des régions dévastées et les pensions des mutilés de la guerre. Le déséquilibre de nos finances a été aggravé de ce fait. Mais le déficit qui atteignait 24 milliards en 1919 et 12 milliards en 1921 est sur le point de disparaître.

D'autre part, la balance du commerce extérieur est très encourageante. Si on compare les dix premiers mois de 1924 aux dix premiers mois de 1923, on constate que les importations ont passé de 25 milliards et demi à 32 milliards et demi, augmentant de 7 milliards, c'est-à-dire de 27 %, et que les exportations ont passé de 24,300 millions à 33,900 millions, augmentant de 9.600 millions, c'est-à-dire de 40 %. Comme l'indice des prix n'a augmenté que de 15 %, ces chiffres démontrent une progression importante des échanges. Non seulement le commerce extérieur de la France s'est largement développé, mais la balance est devenue positive. Les principaux progrès de notre exportation concernent les vins, le fer, les fils, tissus de laine, de coton, de soie, les vêtements, les automobiles, les peaux, les parfums. La clientèle du commerce français a surtout augmenté en Angleterre et en Allemagne, par suite de la cherté des prix dans ces pays.

Autre indice de notre prospérité : les marchandises embarquées dans nos ports ont dépassé 867.000 tonnes en septembre, alors que la moyenne mensuelle en 1923 était 662.000 tonnes. La proportion des transports effectués sous pavillon français a augmenté considérablement, depuis dix ans. C'est ainsi que d'après le *Journal de la Marine Marchande*, les vapeurs français chargent 51 % des minerais de fer exportés (35 % en 1913), 75 % des phosphates (45 % en 1913), 35 % des céréales (15 % en 1913). Pour les charbons importés, la part du pavillon français est passée de 16,5 % à 31 %.

Le redressement méthodique de la France est vraiment saisissant.

(Max HERMANT, *L'Opinion*, 21 novembre.)

382 (44).

Les perspectives de notre commerce extérieur.

La situation des bijoutiers est prospère, comme celle de nos joailliers et de nos orfèvres. Mais certaines branches sont dans le marasme : on ne porte plus guère de chaînes, ni de sautoirs. La moindre taxe à l'exportation paralyserait une industrie qui ne peut guère compter que sur la clientèle étrangère.

Pas de plainte dans l'horlogerie. On ne redoute pas la concurrence allemande, et les Parisiens trouvent satisfaisant le *modus vivendi* adopté entre la France et la Suisse, qui permet aux deux industries de vivre de chaque côté à la frontière.

Toutes les industries de luxe gagnent beaucoup d'argent, mais surtout avec les étrangers. C'est une victoire du goût français. Mais il faut reconnaître que la ciselure ne jouit plus de la même faveur. Nos bijoutiers sont demeurés des artistes, mais ils sont aussi devenus des banquiers, car beaucoup de nouveaux acheteurs ont en vue le placement et non l'art.

En tout cas, l'extension de la taxe de luxe à l'exportation serait fatale à notre industrie de luxe.

Si la bijouterie est capable de supporter la taxe de 1 fr. 30 à l'exportation, il n'en est pas de même des industries dans lesquelles le profit est rigoureusement limité, car les profits du métier viennent beaucoup plus de la spéculation des métaux que de la production même.

Dans l'industrie des métaux précieux on redoute davantage le traité économique avec l'Allemagne, car nos voisins sont capables de nous concurrencer grandement dans la production des sels d'or et d'argent.

Dans la métallurgie, les intérêts se dressent ardemment les uns contre les autres. Qu'il s'agisse de fer, d'acier, de produits chimiques, le manipulateur ou le commerçant veut acheter à bon marché pour vendre le plus cher possible.

La réannexion de l'Alsace-Lorraine a fait du tort aux métallurgistes français qui avaient lié partie avec une clientèle allemande, dont ils vont se trouver dépossédés. Notre production métallurgique plus que doublée doit chercher des débouchés à l'exportation.

(Maurice AJAM, *Le Parlement et l'Opinion*, 10 novembre.)

382 (44).

Le Congrès du commerce extérieur de la France.

En trois années, après la guerre, l'excédent de nos importations sur nos exportations a dépassé 60 milliards de francs. On pouvait croire que la France allait à sa perte. En 1924, la balance de notre commerce extérieur est devenue favorable, et nous avons vendu à l'étranger plus que nous ne lui achetions. Ces temps derniers nos importations de matières premières se sont accrues pendant que grandissaient davantage nos exportations de produits fabriqués.

On comprend l'optimisme des congressistes de Lyon. Sans récriminations, il a examiné des problèmes larges et émis des vœux précis notamment à propos du crédit international et de la politique douanière.

C'est une nécessité de supprimer ou de répartir les déboires et les risques et d'organiser pour les exportations une assurance des crédits, comme en Angleterre, en Belgique, aux Etats-Unis.

Pour réaliser l'assurance des crédits à l'exportation, un organisme puissant est nécessaire, qui dispose d'un service de renseignements étendu, qui puisse classer les risques et déterminer les coefficients destinés au calcul des primes, et qui soit capable, pour récupérer les sommes dues, d'engager des poursuites ou de faire vendre des marchandises entreposées, avec plus de succès qu'un exportateur isolé. Le Congrès de Lyon a préconisé la fondation d'une Compagnie nationale d'assurance des crédits à l'exportation, dont la fonction serait de réassurer les sociétés d'assurances privées.

Réagissant contre le nationalisme économique, le Congrès de Lyon a précisé la position actuelle de la France et clairement tracé sa politique douanière : une politique de protection modérée, réduite au strict nécessaire.

Déjà, nous avons, dans un système d'une grande souplesse, réglé le régime de nos échanges avec la Tchécoslovaquie, la Finlande, la Pologne, l'Esthonie, l'Espagne, le Canada, la Norvège, l'Italie, la Grèce et la Belgique.

Le rapporteur pense qu'à la faveur d'un *modus vivendi*, une conférence qui réunirait les grands groupements français et allemands devrait élaborer une entente durable.

(Max HERMANT, *L'Opinion*, 31 octobre.)

382 (44).

La Vie et le Travail.

Voici, touchant le problème de la monnaie, quelques idées intéressantes émises dans un livre qui vient de paraître. Nous ne saurions toutes les prendre à notre compte. Ainsi nous estimons que l'instabilité des changes est certainement un mal.

La dynamique monétaire.

On a confondu la monnaie-étalon et la monnaie-crédit, on a confondu aussi les divers systèmes monétaires, notamment les systèmes à circulation nationale et à circulation internationale.

La monnaie vaut par son pouvoir libérateur, et non par la matière qui la représente, ou qu'elle représente, comme le prétend la théorie qui subordonne la valeur des espèces à leur teneur en métal et des billets à leur couverture métallique. La monnaie agit par son mouvement et non par sa masse, comme le prétend la théorie quantitative de la monnaie.

Par suite, les phénomènes monétaires doivent être conçus comme des phénomènes dynamiques et non comme des phénomènes statiques. Il est intéressant de rechercher d'après quelles lois les fluctuations de la monnaie-étalon d'une part, les mouvements de la monnaie-crédit, d'autre part, agissent sur la répartition et la production des richesses, sur les prix et sur les changes. La stabilisation des changes n'est pas nécessairement un bien et leur instabilité un mal. Les méthodes dynamiques offrent même beaucoup plus de ressources et sont beaucoup plus fécondes que les méthodes statiques, elles peuvent être, dans certaines circonstances, opportunes, utiles et même indispensables.

Il faut combattre les sophismes des doctrinaires de la « monnaie saine », dont les dogmes sont incapables de faire comprendre et prévoir les phénomènes monétaires, de trouver les moyens de les régir.

Il faut réagir contre la superstition de l'or, qui n'a pas le droit de s'arroger le monopole des fonctions monétaires, alors que tous autres étalons de prix et instruments d'échange, moins onéreux et plus commodes, peuvent le suppléer. La religion de l'or sert surtout les intérêts de la ploutocratie cosmopolite.

(Albert DESPAUX, *Principes de Dynamique monétaire*. Marcel Rivière, édit.)

336 (°).



STATISTIQUES

I. — Statistiques mensuelles.

Banques ; Finances publiques ; Disponibilités ; Emissions.

PAYS DIVERS. — Banques d'émission ; Situation sommaire.

	Encaisse métallique	Circulation fiduciaire	Comptes cour. et dép. partic.	Créances sur l'Etat	Portefeuille escompte	Av. sur val. mob. l'escomp.	Taux de l'escomp.
<i>Banque de France</i> (millions de francs)							
1924 18 déc.	5.850 (1)	40.518	1.970	27.467 (2)	4.909	2.922	7
— 13 nov.	5.849	40.636	1.851	28.038 (2)	4.640	2.838	6
1923 22 nov.	5.836	37.159	2.045	27.557 (2)	3.320	2.357	5
1922 30 nov.	5.821	36.114	2.116	27.440 (2)	2.849	2.146	5
1919 27 nov.	5.861	37.424	3.089	29.785 (2)	1.798	1.316	5
1914 23 juillet	4.744	5.912	943	200	1.541	739	3½

Banque d'Angleterre (millions de livres sterling)

1924 3 déc.	128,5	123,8 (3)	133,3	83,9 (4)	72,9	•	4
1923 21 nov.	127,8	123,9	123,5	63,2 (4)	74,1	•	4
1919 19 nov.	88,0	85,7	95,3	52,2 (4)	80,8	•	6
1914 23 juillet	40,2	29,3	42,2	29,4 (4)	33,6	•	3

Banque d'Italie (millions de lires)

1924 10 oct..	975	13.740	1.966	5.800 (5)	3.245	1.787	5 1/2
1923 10 oct..	968	13.070	1.609	5.840 (5)	5.314	2.478	5 1/2
1919 10 oct.	880	11.448	1.808	8.000 (5)	970	908	5
1914 31 déc.	1.194	1.730	245	—	586	115	5

Banques de Réserve Fédérale des Etats-Unis (millions de dollars)

1924 26 nov.	3.134	1.845	2.176	678 (6)	406	—	3
1923 23 nov.	3.213	2.223	1.915	415 (6)	689	—	4 1/2
1919 14 nov.	2.200	2.808	2.803	2.006 (6)	895	—	4 3/4
1914 31 déc.	268	16	264	—	11	—	5

Banque du Reich allemand (millions de marks-or)

1924 7 déc.	696(9)	1.804	971	235 (7)	2.710	8	10 (8)
1923 15 déc.	467(9)	414	440	235 (7)	371	7½	—
1919 15 déc.	1.111	2.723 (10)	909 (10)	2.850 (8) (10)	—	1 (10)	5
1914 23 juillet	1.691	1.891	944	—	751	14	4

(1) Dont 1.864 millions à l'étranger au 18 déc. 1924. (2) Avances à l'Etat, y compris Bons du Trésor escomptés pour avances à des gouvernements étrangers : 4.867 millions au 18 déc. 1924. (3) Indépendamment des Billets de la Banque d'Angleterre et pour des sommes beaucoup plus considérables, la circulation fiduciaire en Grande-Bretagne comprend aussi les Billets d'Etat ou *currency notes*. Voir à ce sujet et pour la circulation fiduciaire totale dans les autres pays le tableau de la page suivante. (4) Dettes de l'Etat ; valeurs sur l'Etat. (5) Avances au Trésor. (6) Valeurs sur l'Etat. (7) Avances à l'Etat. (8) En 1919 les avances à l'Etat ne sont pas distinguées du reste du portefeuille dans les situations hebdomadaires de la Reichsbank (9) Or, dont 235 millions à l'étranger le 7 déc. 1924. (10) Chiffres réduits à la valeur au change pour rendre les comparaisons possibles.

La Documentation vivante

Valeur comparée des billets en circulation aux cours des changes :

		Unités monétaires du pays	Francs au pair	(Change)	Francs papier	(Valeur or du franc papier)	Francs or	Unités or du pays	Dollars		
France											
Evaluation en millions :											
Banque de France...	1924 18 déc...	40.518	40.518	—	40.518	(0,277)	11.220	11.220	2.165		
	— 13 nov...	40.636	40.636	—	40.636	(0,274)	11.134	11.134	2.149		
	1923 22 nov...	37.159	37.159	—	37.159	(0,280)	10.405	10.405	2.008		
	1922 30 nov...	36.114	36.114	—	36.114	(0,360)	13.001	13.001	2.509		
	1919 27 nov...	37.424	37.424	—	37.424	(0,534)	19.984	19.984	3.857		
1914 23 juillet...	5.912	5.912	—	5.912	(1,00)	5.912	5.912	1.141			
Grande-Bretagne											
Banq. d'Angl.	1924 3 déc...	123,8	3.122	(84,78)	10.496	(0,284)	2.981	118,2	575		
	1923 21 nov...	123,9	3.125	(80,46)	9.970	(0,280)	2.792	110,6	539		
	1919 19 nov...	85,7	2.161	(39,25)	3.364	(0,536)	1.803	71,6	348		
1914 31 juillet...	29,3	739	—	739	(1,00)	739	29,3	143			
Circ. fiduciaire y compris	1924 5 nov...	410,0	10.340	(87,00)	35.670	(0,271)	9.667	383,1	1.866		
	1923 24 oct...	401,8	10.113	(77,33)	31.071	(0,300)	9.321	369,4	1.800		
Currency notes	1919 21 oct...	420,3	10.600	(30,25)	15.236	(0,597)	9.096	361,2	1.755		
	1914 23 juillet...	29,3	739	(25,22)	739	(1,00)	739	29,3	143		
Italie											
Banq. d'Italie	1924 10 oct...	13.740	13.740	(0,835)	11.473	(0,270)	3.098	3.098	598		
	1923 10 oct...	13.070	13.070	(0,748)	9.776	(0,315)	3.079	3.079	594		
	1919 10 oct...	11.448	11.448	(0,85)	9.788	(0,602)	5.892	5.892	1.137		
	1914 31 déc...	1.730	1.730	(1,00)	1.730	(1,00)	1.730	1.730	334		
Circ. fiduc. tot. y compris Bill. Trésor, Banq. Napl. et Sicile.	1924 15 sept...	20.200	20.200	(0,810)	16.362	(0,278)	4.550	4.550	878		
	1923 15 sept...	19.600	19.600	(0,78)	15.288	(0,290)	4.434	4.434	856		
	1919 15 sept...	16.300	16.300	(0,89)	14.507	(0,580)	8.414	8.414	1.624		
	1914 31 déc...	3.593	3.593	(1,00)	3.593	(1,00)	3.593	3.593	693		
Etats-Unis											
Banq. de Réser. Fédérale	1924 26 nov...	1.845	9.557	(18,95)	34.963	(0,273)	9.557	1.845	1.845		
	1923 23 nov...	2.223	11.515	(18,28)	40.636	(0,283)	11.515	2.223	2.223		
	1919 14 nov...	2.808	14.545	(9,42)	26.431	(0,550)	14.545	2.808	2.808		
	1914 31 déc...	16	83	(5,18)	83	(1,00)	83	16	16		
Circ. fiduc. tot. y compris certif. or et arg. US. Notes, Nation. Bank Notes etc.	1924 1 ^{er} oct...	4.067	21.067	(18,83)	76.582	(0,275)	21.067	4.067	4.067		
	1923 1 ^{er} oct...	4.140	21.445	(16,37)	67.772	(0,316)	21.445	4.140	4.140		
	1919 1 ^{er} oct...	4.440	23.000	(8,50)	37.740	(0,609)	23.000	4.440	4.440		
	1914 31 déc...	2.680	13.882	(5,18)	13.882	(1,00)	13.882	2.680	2.680		
Allemagne (1)											
Evaluation en millions marks légaux (2)											
Reichsbank	1924 7 déc...	1.804	2.228	—	—	—	2.228	1.804	430		
	1923 15 déc...	414	512	—	—	—	512	414	99		
	1919 15 déc...	32.875	40.603	(0,22)	7.233	(0,465)	3.363	2.723	649		
	1914 24 juill.	1.891	2.335	(1,235)	2.335	(1,00)	2.335	1.891	451		
Circ. Bd. lat. y comp. Notgold, Renten- u. Baupap. des Etats. Caisses de prêt Cooper. Emp. or.	1924 31 oct...	3.826	4.725	—	—	—	4.725	3.826	911		
	— 30 sept	3.708	4.580	—	—	—	4.580	3.708	883		
	1923 31 déc...	2.274	2.810	—	—	—	2.810	2.274	541		
	1919 15 déc...	46.000	57.920	(0,22)	10.318	(0,465)	4.798	3.889	926		
1914 31 déc...	6.050	7.470	(1,235)	7.470	(1,00)	7.470	6.050	1.440			
Changes.											
Valeurs % à parité du dollar											
de Paris sur :	pair	15 nov. 1919	15 nov. 1921	15 nov. 1922	15 nov. 1923	15 nov. 1924	15 nov. 1919	15 nov. 1921	15 nov. 1922	15 nov. 1923	15 nov. 1924
Londres	25,52	38,80	54,53	66,84	80,21	86,0	84,6	69,2	91,8	89,0	94,80
New-York	9,42	9,42	13,74	14,95	18,47	18,60	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Italie	100	80 3/4	57 3/8	68,40	79,20	80,70	44,3	17,9	23,7	22,1	22,4
Espagne	100	191 3/4	185 1/2	228,50	239,50	254,75	105,4	61,7	79,2	66,9	70,9
Hollande	208,30	358 1/2	480 3/4	588	691,50	750,0	94,6	73,8	97,7	93,0	100,0
Suisse	100	171 3/4	259 1/4	275	323,25	360,0	94,4	79,1	95,3	90,4	100,0
Berlin (3)	123,46	22 3/4	53/8	0,20	—	—	10,1	5,0	0,056	0,***2	0,***1
Vienne	105,1	7 1/2	0 1/2	0,02	0,026	0,026	3,9	1,2	0,007	0,007	0,007
100 francs papier = 55,0 37,7 34,7 28,0 27,8											

(1) * = 000. — (2). Mark-or pour 1923 et 1924 (3). Marks-papiers.

Finances publiques. — FRANCE. — Recettes. — I. Ressources normales et permanentes.

	Eval. budg.	Recouvrements		Différences pour 1923	
	10 pr. mois 1924	10 pr. mois 1924	10 pr. mois 1923	sur éval. bud.	sur recouv. 1923
Impôts sur revenus . . .	—	3.757.600.000	2.752.100.000	—	+ 1.005.500.000
Contr. dir. (Etat) . . .	—	227.100.000	220.000.000	—	+ 7.100.000
Apurement 1914-19 . . .	—	30.100.000	53.300.000	—	— 25.200.000
Totaux imp. dir.	—	4.014.800.000	3.027.400.000	—	+ 987.400.000
Enreg. et timbre . . .	3.863.000.000	4.622.400.000	3.417.200.000	+759.400.000	+ 1.205.200.000
(dont mut. imm.) . . .	(964.300.000)	(1.046.200.000)	(822.200.000)	(+ 81.900.000)	(+ 224.000.000)
(— successions) . . .	(846.500.000)	(1.132.800.000)	(787.700.000)	(+286.300.000)	(+ 345.100.000)
Opérat. de Bourse . . .	89.300.000	75.600.000	42.500.000	+13.700.000	+ 33.100.000
Val. mobilières . . .	1.166.100.000	1.554.600.000	1.085.100.000	+388.500.000	+ 469.500.000
Chiffre d'affaires . . .	2.652.700.000	3.371.200.000	2.448.000.000	+718.500.000	+ 923.200.000
Douanes	1.495.100.000	1.334.700.000	1.311.600.000	+160.400.000	+ 23.100.000
Contributions ind . . .	2.526.500.000	2.741.000.000	2.371.400.000	+214.500.000	+ 369.600.000
Dénr. coloniales . . .	173.400.000	170.400.000	148.800.000	+ 3.000.000	+ 21.600.000
Sucres	456.200.000	416.600.000	440.600.000	-39.600.000	- 24.000.000
Essences et pétroles . . .	245.100.000	290.900.000	228.100.000	+45.800.000	+ 62.800.000
Tabacs	1.503.500.000	1.684.100.000	1.468.800.000	+180.600.000	+ 215.300.000
Divers	211.800.000	236.100.000	199.000.000	+24.300.000	+ 37.100.000
Totaux imp ind.	14.382.700.000	16.497.600.000	13.161.100.000	+ 2.114.900.000	+ 3.356.500.000
Domaine de l'Etat . . .	—	225.700.000	166.300.000	—	+ 59.400.000
Totaux généraux	—	20.738.100.000	16.354.800.000	—	+ 4.383.300.000

II. Ressources exceptionnelles et produits divers.

Contr. bénéf. guerre . . .	—	1.196.300.000	1.130.700.000	—	+ 65.600.000
Ordre et prod. divers . . .	333.800.000	284.800.000	375.200.000	- 49.000.000	- 90.400.000
Liquid. des stocks . . .	—	39.000.000	197.200.000	—	- 158.200.000
TOTAUX	—	1.520.100.000	1.703.100.000	—	- 183.000.000

Recettes des Départements et Communes.

Centimes addit.	—	2.061.300.000	1.817.500.000	—	+ 243.800.000
-------------------------	---	---------------	---------------	---	---------------

Budget spécial des P. T. T.

Postes	629.600.000	707.900.000	602.000.000	+78.300.000	+ 105.900.000
Télégraphes	186.700.000	227.800.000	195.400.000	+41.100.000	+ 32.400.000
Téléphones	246.800.000	223.900.000	243.000.000	-22.900.000	- 19.100.000
Totaux (4)	1.102.600.000	1.200.400.000	1.075.800.000	+ 97.800.000	+ 124.600.000

Dépenses.

Compte d'emploi des crédits budgétaires (1).

	10 premiers mois 1924 :		10 premiers mois 1923 :	
	Crédits ouverts	Emissions	Crédits ouverts	Emissions
	I. Budget ordinaire et Dépenses extraordinaires.			
Ministère des Financ. (2) { Dépenses ordin.	13.815.700.000	5)3.009.800.000	5)13.643.100.000	4.895.500.000
{ Dép. extraord.	154.100.000	94.900.000	131.100.000	100.400.000
Ministère de la Guerre { Dépenses ordin.	3.241.300.000	2.260.700.000	3.271.300.000	2.076.300.000
{ Dép. extraord.	567.800.000	258.000.000	656.200.000	293.000.000
Ministère de la Marine { Dépenses ordin.	1.250.600.000	793.300.000	1.255.400.000	651.400.000
{ Dép. extraord.	52.700.000	16.000.000	42.400.000	16.100.000
Ministère des Trav. pub. { Dépenses ordin.	1.600.700.000	1.032.600.000	1.808.500.000	867.500.000
{ Dép. extraord.	120.500.000	107.700.000	22.600.000	- 13.200.000
Autres Ministères (4) { Dépenses ordin.	2.046.300.000	2.206.300.000	3.410.600.000	2.384.700.000
{ Dép. extraord.	263.800.000	157.200.000	266.900.000	159.900.000
TOTAUX	23.113.500.000	9.936.500.000	24.508.100.000	11.558.000.000
II. Budget des dépenses recouvrables sur versements de l'Allemagne				
Ministère des Finances (3) . . .	7.836.600.000	5)1.504.300.000	5)6.328.900.000	1.301.900.000
Ministère des Régions libérées . . .	4.136.700.000	3.405.800.000	5.980.500.000	4.010.100.000
Autres Ministères (4)	994.600.000	555.200.000	1.255.600.000	542.900.000
TOTAUX	12.967.900.000	5.465.300.000	13.565.000.000	5.854.900.000

(1) Les crédits et dépenses des exercices clos ont, en général été éliminés. (2) Comportant le Service de la Dette. (3) Service des Emprunts et des pensions de la guerre. (4) Y compris en plus articles d'argent. (5) Les paiements afférents à la Dette publique (Emprunts, Pensions etc.) ne sont régularisés qu'après un temps plus ou moins long par ordonnances ministérielles spéciales.

La Documentation vivante

REICH ALLEMAND. — Année financière du 1^{er} avril 1924 au 31 mars 1925.

Situation sommaire au 30 novembre 1924.

(millions marks-or ou reichsmarks = quintillions marks-papier)

	Dépenses				Recettes			Excédent de recettes	
	Dépenses générales	Part des Etats et communes	Rechat de valeurs de Trésor	Compte des Réparat.	Total des dépenses	Impôts, Douanes, Taxes	Recett. diverses		Total des recett.
1924 avril-octobre	2.176,2	1.440,8	158,7	277,7	4.052,5	3.912,9	310,2	4.296,1	170,6
— novembre (1)	170,5	242,7	—	69,0	482,2	464,8	27,4	492,2	10,0
Totaux....	2.346,7	1.683,5	158,7	345,8	4.534,7	4.377,7	337,6	4.715,3	180,6

Situation de la Dette au 31 octobre 1924

	millions Reichsmarks
Bons du Trésor à diverses échéances...	415,6
Autres engagements du Trésor	489,0
Dette aux Banques.	1.435,5
Dette extérieure (plan Dawes).	926,4
Total	3.266,5

(1) Chiffres provisoires.

GRANDE-BRETAGNE. — Situation financière sommaire.

DÉPENSES	Année financière	
	1924-1925	1923-1924
	du 1 ^{er} avril au 15 déc. 1924	du 1 ^{er} avril au 15 déc. 1923
Service de la dette perpétuelle	} 271.160.000	} 294.806.000
Intérêts de la dette de guerre		
Dépenses diverses	17.666.000	15.927.000
Dépenses des Services Publics	257.106.000	255.946.000
Totaux	545.932.000	566.679.000
RECETTES		
Douanes et accises	164.533.000	191.368.000
Income-tax etc.	158.260.000	157.364.000
Impôts sur bénéfices exceptionnels		
Autres recettes	152.183.000	159.030.000
Totaux	474.976.000	507.771.000
Excédent de Dépenses au 15 déc. 1924....	70.956.000 au 15 déc. 1923	58.908.000

ETATS-UNIS. — Budget fédéral. Année financière commençant le 1^{er} juillet.

milliers dollars	3 pr. mois		milliers dollars	3 pr. mois	
	1924-1925	1923-1924		1924-1925	1923-1924
Dépenses générales	478.623	477.626	Recettes		
Intérêts et amortissem. de la dette	263.973	253.319	Douanes	139.325	130.535
Dépenses diverses	71.088	60.595	Income and profits tax	401.724	416.546
Totaux	813.684	791.540	Revenus intér ^{es} divers	219.475	275.757
			Autres recettes	108.333	149.187
			Totaux	868.857	972.025

Épargne et Disponibilités.

	FRANCE		Chèques postaux		Grandes Banq. (2) dépôts à vue etc.
	Caisse nat. d'ép. (1) Avoir des déposants	Caisses d'ép. ord. (1) Avoir des déposants	Compt. cour.		
1913 fin décembre	1.818.000.000	4.017.000.000		5.700.000.000	
1919 —	2.087.000.000	5.089.000.000		12.150.000.000	
1921 —	2.697.000.000	6.884.000.000	614.000.000	13.353.000.000	
1922 —	3.060.000.000	7.797.000.000	754.000.000	13.965.000.000	
1923 — novembre	3.260.000.000	8.260.000.000	780.000.000	14.243.000.000	
— décembre	3.290.000.000	8.286.000.000	835.000.000	14.945.000.000	
1924 — janvier	3.320.000.000	8.320.000.000	922.000.000	15.145.000.000	
— février	3.350.000.000	8.370.000.000	868.000.000	15.577.000.000	
— mars	3.330.000.000	8.400.000.000	1.039.000.000	15.728.000.000	
— avril	3.300.000.000	8.430.000.000	977.520.000	15.190.000.000	
— mai	3.320.000.000	8.450.000.000	904.990.000	14.972.000.000	
— juin	3.340.000.000	8.480.000.000	880.460.000	15.358.000.000	
— juillet	3.370.000.000	8.530.000.000	1.055.960.000	15.642.000.000	
— août	3.390.000.000	8.580.000.000	1.051.120.000	16.115.000.000	
— sept.	—	8.610.000.000	1.096.370.000	15.435.000.000	
— octobre	—	8.620.000.000	1.120.024.000	15.308.000.000	
— novembre	—	8.630.000.000	1.159.205.000	—	

(1) Chiffres approximatifs. — (2) Banques publiant un bilan mensuel: Comptoir d'Escompte, Crédit Lyonnais, Société Générale, Crédit Indust. et Comm. Voir Economiste Européen.

Compensations. — Virements en Banque.

FRANCE		ANGLETERRE		ETATS-UNIS	
Chambre de compensation des Banquiers de Paris		Bankers Clearing House de Londres		Clearing House de New-York	
francs		liv. sterl.		dollars	
1913 moy. m.	1.530.000.000	1913 moy. hebd.	289.300.000	1913 moy. m.	7.854.000.000
1920 —	13.927.000.000	1920 —	666.500.000	1920 —	20.261.000.000
1921 —	13.930.000.000	1921 —	606.200.000	1921 —	16.194.000.000
1922 —	13.137.000.000	1922 —	653.400.000	1922 —	18.158.000.000
1923 —	19.885.000.000	1923 —	657.100.000	1923 —	17.833.000.000
— nov....	22.980.600.000	— nov. —	693.900.000	— nov....	18.048.000.000
— déc....	21.515.000.000	— déc. —	660.900.000	— déc....	19.495.000.000
1924 janvier	36.846.000.000	1924 janvier	713.971.000	1924 janvier	20.689.000.000
— févr....	37.253.000.000	— février	714.600.000	— févr....	18.120.000.000
— mars...	46.651.000.000	— mars	733.200.000	— mars...	19.650.000.000
— avril....	34.643.000.000	— avril	763.900.000	— avril....	20.326.000.000
— mai....	33.705.000.000	— mai	692.500.000	— mai....	20.722.000.000
— juin....	31.058.000.000	— juin	681.800.000	— juin....	19.959.000.000
— juillet..	25.229.000.000	— juillet	707.100.000	— juillet..	21.127.000.000
— août...	25.017.300.000	— août	632.500.000	— août...	20.342.000.000
— sept...	24.019.300.000	— sept.	627.500.000	— sept...	19.291.000.000
— oct....	24.532.000.000	— oct.	682.430.000	— oct....	21.585.000.000
— nov....	—	— nov.	753.880.000	— nov....	22.433.000.000

Emissions.

FRANCE (1) (millions de francs).

	Actions en augm. de capital	Oblig. des Sociétés	Actions soc. nouvelles	Total des ém. des sociétés	Bons de la Déf. Nat. et court terme	Oblig. de la Déf. Nationale	Oblig. des Chem. de fer
1913 moyen. mensuelle ..	47,1	96,5	76,3	219,9	—	—	—
1921 " " ..	98,6	696,0	99,3	893,9	1.894,2	18,0	267,2
1922 " " ..	73,7	1.075,4	32,0	1.181,1	741,5	—	213,4
1923 " " ..	139,9	697,6	38,2	875,7	1.050	—	191,0
1923 novembre	139,5	205,5	24,8	369,8	—	—	88,5
— décembre	317,0	1.468,1(2)	84,8	1.869,9	2.100(3)	—	292,5
1924 janvier	174,9	1.553,9(2)	20,9	1.749,7	—	—	42,9
— février	166,5	34,3	56,4	257,2	—	—	197,3
— mars	391,2	114,8	89,5	595,5	2.510	—	362,7
— avril	222,0	49,9	53,7	325,6	—	—	327,1
— mai	264,7	167,0	62,7	494,4	—	—	270,4
— juin	241,2	487,5	78,8	807,5	—	—	203,5
— juillet	155,2	44,8	55,5	255,5	—	—	—
— août	86,1	10,1	33,1	129,7	—	—	310,4
— sept	225,6	142,3	132,8	500,7	—	—	322,6
— octobre	305,1	99,7	64,9	469,7	—	—	—
— novembre	338,2	24,5	23,3	386,0	—	—	—

GRANDE-BRETAGNE (milliers de livres sterling).

Années	Emiss. du Gouvern. et municipalités		Total	II prem. mois	Emiss. du Gouvern. et municipalités		Emissions d'entreprises privées	Total
		Emiss. d' Entreprises privées						
1923	183.170	103.107	286.277	1924	98.287	116.529	214.816	
1922	459.428	125.723	585.151	1923	180.624	101.155	281.779	
1921	300.137	92.663	392.800	1922	449.404	128.989	570.393	
1920	183.626	297.624	481.250	1913	77.171	143.415	220.586	

ALLEMAGNE.

	millions de marks	11 premiers mois			
		1924	1923	1922	1921
Augment. de capital.....	papier or (évaluat.)	—	203.872,0	34.452,0	16.539,0
Actions de Sociétés nouvelles.	papier or (évaluat.)	211,0	—	—	—
Obligations, Emprunts.....	papier or (évaluat.)	121,7	109.648.400,0	10.644,0	4.073,1
		266,3	520,8	106,6	5.282,4

(1) D'après le *Bulletin de la Statistique Générale de la France*. Valeurs nominales à l'exclusion (sauf pour 1913) d'actions d'apport et de titres déjà existants présentés sur le marché. (2) Crédit Foncier : décembre 1923, 800 millions. Crédit National : janvier 1924, 1.500 millions. (3) Calculé sur le total des émissions de l'année.

Loyer de l'argent.

	Taux de l'Escompte						Cours des Fonds d'Etat			Index-numbers des valeurs mobil. à revenus variables Base 100 moyenne en 1920-1921 (2)						
	France (1)	Grande-Bretagne		Italie (1)	Et.-Unis		Alle- magne (1)	France 3 %	Grande Bretagne Consols 2 ½	Etats- Unis 2 Lib. Loan conv. 4 1/4	France (3)	Grande- Bretagne (4)	Etats-Unis (5)		Allemagne (6) (base 1)	
		bank bills 3 m.			Tim. mon. 30- 90 days								Ch. fer	Indust		
1913-14 moyenne.....	4	4	3 1/4	5 1/2	—	4	5	82,95	75,25	—	75	121	145	97	—	618
1918 —	5	5	3 1/2	5	4 1/2	6	5	62,00	61,50	97,26	—	—	—	—	—	—
1919 moyenne	5	5,2	4 3/4	5	4 3/4	5 3/4	5	61,85	54,00	95,40	93	129	112	122	—	174
1920 moyenne	5,8	6,7	6 3/8	6	6 1/2	7 1/2	5	57,25	47,00	87,85	100	100	100	100	—	100
1921 moyenne	5,7	6	5 1/8	6	6	6 1/4	5	56,90	47,75	89,05	—	—	—	—	—	—
1922 novembre.....	5	3	2 1/2	5 1/2	4	5	10	58,80	57,25	98,20	103	101	117	117	—	—
— décembre.....	—	—	2 5/8	—	—	—	—	59,35	57,75	98,25	105	102	115	119	—	—
1923 janvier.....	5	3	2 1/4	5 1/2	4	4 3/4	12	58,60	56,50	98,27	115	104	116	120	—	32
— février.....	—	—	2 1/2	—	—	—	—	58,33	57,20	98,33	120	103	120	125	—	—
— mars.....	—	—	—	—	4 1/2	5 1/4	—	58,15	58,70	97,60	117	105	120	128	—	—
— avril.....	—	—	2 1/8	—	—	—	—	57,50	59,38	97,15	119	107	117	124	—	—
— mai.....	—	—	2 1/8	—	—	—	18	57,60	59,00	97,60	121	105	111	118	—	—
— juin.....	—	—	2 1/2	—	—	—	—	57,00	58,75	98,00	129	105	110	115	—	—
— juillet.....	—	4	—	—	—	—	—	56,50	58,15	98,30	136	99	106	109	—	99
— août.....	—	—	3 1/4	—	—	—	30	56,90	58,50	98,40	141	98	106	111	—	—
— septembre.....	—	—	—	—	—	5 1/2	90	57,30	58,50	98,25	134	100	107	110	—	—
— octobre.....	—	—	3 1/8	—	—	5 1/4	—	55,70	58,35	97,55	137	99	107	107	—	—
— novembre.....	—	—	3 3/8	—	—	5	—	56,40	57,50	97,90	145	98	109	111	—	—
— décembre.....	5	—	3 3/8	—	—	5	—	54,10	56,00	98,40	147	96	109	115	—	—
1924 janvier.....	6	4	2 3/4	5 1/2	4 1/2	4 3/4	90	53,80	55,00	98,70	157	94	110	120	—	221
— février.....	—	—	3 1/2	—	—	4 3/4	10 or	54,55	56,55	99,25	167	100	110	121	—	239
— mars.....	—	—	3 1/8	—	—	4 1/2	—	56,35	55,80	98,70	151	97	109	118	—	195
— avril.....	—	—	3 1/4	—	4	4 1/2	—	55,20	56,80	99,25	153	96	110	113	—	144
— mai.....	—	—	—	—	4	4 1/4	—	53,00	57,60	100,00	154	96	111	111	—	125
— juin.....	—	—	3 1/4	—	3 1/2	3 1/4	—	52,75	57,40	100,80	154	96	113	114	—	108
— juillet.....	—	—	3 1/2	—	3 1/2	3	—	52,65	56,75	101,15	160	96	118	122	—	114
— août.....	—	—	3 3/4	—	3	3	—	53,65	57,25	101,20	160	98	122	127	—	149
— septembre.....	—	—	3 3/4	—	—	3	10 or	53,10	57,40	101,35	160	97	121	126	—	156
— octobre.....	—	—	3 3/4	—	3	3	10 or	51,00	57,25	101,20	164	98	119	128	—	153
— novembre.....	6	4	3 3/4	5 1/2	3	3 1/4	—	49,80	58,35	—	157	—	125	132	—	—

(1) Les taux en chiffres gras sont les taux des Banques d'Etat, les autres ceux de l'escompte libre, là où il en existe un cours officiel. (2) Indices publiés par le *Bulletin de la Statistique générale de la France*. (3) Calculés sur 25 groupes de valeurs diverses. (4) Calculés d'après les totalisations du *Bankers Magazine*. (5) D'après les moyennes mensuelles calculées par *Wallstreet Journal*. (6) D'après les indices *Wirtschaft und Statistik*, calculés sur la valeur or des titres.

Travail ; Reconstitution ; Population.

FRANCE. Situation dans les offices publics de placement.

Semaine finissant le :	Placem. pendant la semaine			Rest. à satisf.		Rapport par semaine des placem. aux dem. non satisfaites		
	à demeure	p. 1 sem. ou moins	Totaux	demandes d'empl.	offres d'empl.	à demeure	p. 1 sem. en mois	Ensemb.
1920 27 nov.....	10.135	7.152	17.287	21.946	4.955	0,46	0,32	0,78
1921 26 nov.....	10.177	13.654	23.811	19.439	5.856	0,52	0,70	1,22
1922 25 nov.....	12.779	13.450	26.249	11.856	8.216	1,08	1,13	2,21
1923 24 nov.....	13.583	13.421	27.004	11.228	8.471	1,21	1,19	2,40
1924 25 oct.....	15.355	12.942	28.297	10.750	9.465	1,43	1,20	2,63
— 22 nov.....	14.169	13.704	27.873	10.977	7.125	1,29	1,25	2,54
— 29 nov.....	13.999	13.095	27.094	11.863	7.295	1,18	1,11	2,29
restant à satisfaire :	au 25 octobre 1924			au 29 novembre 1924				
	Départ. de la Seine		Autres départ.		Départ. de Seine		Autres départ.	
	demand.	offres	demand.	offres	demand.	offres	demand.	offres
Bâtiments et travaux publics	420	133	576	897	305	103	667	670
Constructions mécan., métallur....	368	481	374	589	580	232	338	471
Manut. et manœuvres	458	175	997	571	454	108	1.251	298
Employés de Comm. et Bureaux.	1.057	157	812	260	1.140	92	995	231
Industrie du vêtement	(1)	(1)	—	—	368	39	—	—
Agriculture	—	—	352	930	—	—	719	297
Services domestiques	(2)578	412	828	2.420	(2)609	321	838	2.047
Ensemble des autres group. prof ..	Tous départem.		Tous départem.		Tous départem.		Tous départem.	
Totaux.....	3.930		2.440		3.599		2.386	
	10.750		9.465		11.863		7.295	

Fonds de chômage (3). — Nombre de chômeurs bénéficiaires d'allocations (4).

	janv.	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.
1921....	63.962	89.039	91.225	84.896	70.383	47.331	33.731	28.665	21.797	14.322	10.346	10.032
1922....	10.071	9.249	8.474	7.861	5.207	4.968	6.027	4.325	3.074	2.649	2.628	2.644
1923....	2.674	2.810	2.560	2.592	2.209	2.067	2.238	1.575	1.324	1.280	434	464
1924....	1.228	1.023	1.095	750	740	547	490	480	465	403	479	

Principaux centres de fonctionnement des fonds de chômage :

	Chômeurs		Chômeurs	
	au 25 oct. 1924	au 29 nov. 1924	au 25 oct. 1924	au 29 nov. 1924
Seine	147	177	B.-du-Rhône.....	101
dont à Paris)	(59)	(90)		117

GRANDE-BRETAGNE. — Placement.

Période mensuelle finissant le :	Demandes d'emplois (moyenne journal.)	Offres d'emplois (moyenne journal.)	Placem. (moy. journal.)	Rapport des dem. aux offres	Chômage Assurance légale des chôm.	Pour des chôm. dans les trad.-un.	
							Nomb. d'ayants dr. de chômage
1920 12 nov....	15.821	2.904	2.180	5,46	1920 26 nov....	415.000	3,7
1921 4 nov....	37.601	3.382	2.853	11,12	1921 2 déc....	1.865.000	15,9
1922 6 nov....	23.315	2.612	2.120	8,93	1922 20 nov....	1.454.500	14,2
1923 5 nov....	16.289	2.396	2.845	6,72	1923 26 nov....	1.257.000	10,5
1924 6 oct....	36.628	4.368	3.649	8,38	1924 27 oct....	1.247.000	8,7
— 3 nov....	37.112	4.940	4.212	7,51	— 1 ^{er} déc....	1.233.000	8,6

ALLEMAGNE. — Placement.

	Nombre mensuel			Rapport des d. aux off.	Pour- des chôm. dans les synd.		
	Demandes d'emplois	Offres d'empl.	Placem.				
1920 oct.....	1.063.000	559.000	418.000	1,90	1920 1 ^{er} nov....	361.000	4,2
1921 oct.....	890.000	698.000	525.000	1,27	1921 1 ^{er} nov....	150.000	1,3
1922 oct.....	785.800	570.600	417.500	1,38	1922 1 ^{er} nov....	23.900	1,4
1923 oct.....	1.660.100	276.900	215.000	6,00	1923 1 ^{er} nov....	932.700(5)	19,1
1924 sept....	1.492.500	511.400	420.100	2,92	1924 1 ^{er} oct....	513.400(6)	10,5
— oct.....	1.426.300	536.200	452.800	2,66	— 1 ^{er} nov....	435.800(6)	8,4

(1) Demandes et offres sensiblement égales.

(2) Principalement femmes de ménage.

(3) Sur 264 fonds de chômage constitués, dont 31 fonds départementaux et 233 municipaux, au 29 novembre 1924, 2 fonds départementaux et 19 fonds municipaux fonctionnent.

(4) Ne donne pas le nombre réel des chômeurs, attendu qu'il n'existe pas de fonds de chômage dans toutes les localités et que là où il en existe, tous les chômeurs n'y sont pas inscrits.

(5) Non compris ceux des territoires occupés.

(6) Allemagne entière.

La Documentation vivante

ETATS-UNIS. — Statistiques industrielles du Federal Reserve Board.

	Indices d'emploi de la main-d'œuvre				Indices de production industrielle					
	base 100 : moyenne 1919				base 100 : moyenne 1919					
	Indice général	Mé-taux	Tex-tiles	Alli-ment	Indice général	Font-e	Acier	Co-ton	Laine	Meu-nerie
1919 moyenne.....	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
1920 —.....	104	110	100	101	105	119	118	98	89	84
1921 —.....	83	67	96	96	80	55	58	92	98	92
1922 —.....	90	76	96	96	98	88	102	103	98	95
1923 —.....	101	93	102	103	120	131	128	110	110	96
1923 août.....	101	94	98	104	120	130	127	100	106	102
1924 juin.....	90	80	85	99	93	81	74	70	88	107
— juillet.....	87	76	78	99	94	70	67	71	83	118
— août.....	87	76	81	98	94	71	87	72	82	99
— septembre.....	90	77	85	101	103	80	99	93	91	111

FRANCE. — Ouvriers étrangers introduits et rapatriés (1).

	du 1 ^{er} octobre au 30 nov. 1924		3 ^e trimestre 1924		2 ^e trimestre 1924		Année 1923	
	introduits	rapatriés	introduits	rapatriés	introduits	rapatriés	introduits	rapatriés
Belges.....	9.600	530	6.300	600	11.450	806	33.912	3.832
Espagnols.....	3.350	2.210	3.600	3.300	3.242	3.546	36.497	11.203
Portugais.....	700	1.500	800	1.700	4.874	1.147	11.767	4.052
Italiens.....	12.350	5.030	19.400	5.100	36.830	5.174	112.475	39.383
Tchéco-Slovaques.....	1.700	—	3.500	—	3.209	—	4.330	—
Polonais.....	4.250	30	13.600	20	9.409	19	54.673	61
Divers.....	3.550	—	4.600	100	2.616	2	9.223	1.420
Totaux.....	35.500	9.300	51.800	10.820	71.630	10.694	262.877	59.951

Constructions. — PARIS. — Demandes en autorisation de bâtir.

	Nomb. d'étages correspond. aux demandes			Nomb. d'étages correspond. aux demandes (2)			
	Habitation	Industrie et Com.	Totaux	Habitation	Industrie et Com.	Totaux	
1900 moy. men.	332	5	337	1923 novembre..	314	55	369
1910 —	468	9	477	— décembre..	139	46	185
1913 —	571	11	582	1924 janvier....	330	61	391
1914 —	492	14	506	— février.....	352	72	424
1915 —	17	13	30	— mars.....	470	60	530
1916 —	9	24	33	— avril.....	347	96	443
1917 —	7	26	33	— mai.....	417	37	454
1918 —	4	15	19	— juin.....	476	85	561
1919 —	34	59	93	— juillet.....	388	94	482
1920 —	47	77	124	— août.....	246	40	286
1921 —	56	45	101	— sept.....	191	44	235
1922 —	132	60	192	— octobre..	239	62	301
1923 —	236	65	301	— novembre.	140	55	195

Mouvement de la Population.

	France			Allemagne		
	Naiss. enf. vivants	Décès	Natal. Mort. Accr. (calc. p. l'année et p. 1.000 hab.)	Nat. (3) Mort. (3) Accr. (calc. p. l'année et p. 1.000 hab.)	Ville de Berlin	
1913 Année.....	746.014	702.213	18,8 17,7 1,1	1913 Année ..	27,6	15,0 12,6
1920 —.....	834.411	674.621	21,3 17,2 4,1	1920 — ..	25,9	15,1 10,8
1921 —.....	813.896	696.373	20,7 17,7 3,0	1921 — ..	25,3	13,9 11,4
1922 —.....	759.846	689.267	19,4 17,6 1,8	1922 — ..	22,8	14,3 8,5
1923 —.....	761.861	666.990	19,4 17,0 2,4	1923 — ..	20,9	13,9 7,0
1924 9 pr. mois.....	573.435	521.297	19,4 17,6 1,8	1924 3 pr. mois	21,6	14,3 7,3
Ville de Paris (4)						
1913 Année.....	48.746	44.624	16,9 15,5 1,4	1913 Année ..	19,4	13,5 5,9
1920 —.....	55.774	43.135	19,0 14,7 4,3	1920 — ..	17,5	16,0 1,5
1921 —.....	52.011	41.945	17,9 14,4 3,5	1921 — ..	14,9	13,3 1,6
1922 —.....	46.949	40.583	16,1 13,9 2,2	1922 — ..	11,5	14,4 —2,9
1923 —.....	46.733	40.325	16,0 13,8 2,2	1923 — ..	9,4	12,1 —2,7
1924 11 pr. mois...	42.138	37.655	15,7 14,0 1,7	1924 6 pr. mois	9,9	12,7 —2,8

(1) Bulletin du marché du travail, chiffres calculés approximativement par nous à partir du 1^{er} juillet 1924 d'après les statistiques hebdomadaires du Journal officiel. — (2) Chiffres approximatifs. — (3) Mort-nés déduits. — (4) Les chiffres des naissances et des décès ne s'appliquent qu'à la population domiciliée.

Production.

Houille et lignite (milliers de tonnes).

FRANCE		moyenne de 10 mois					10 p. mois	Personnel ouvrier	
		1913	1920	1921	1922	1923	1924	en 1913	sept.
Nord	5.678,3	8.124,0	11.404,0	12.817,0	4.676,0	5.713,0	34.000	51.223	
Pas-de-Calais	17.145,9	—	—	—	12.737,0	15.566,9	96.700	125.820	
Moselle	—	2.646,0	3.018,0	3.527,0	3.471,0	4.390,6	—	31.704	
Centre	10.222,5	9.356,0	8.968,0	9.456,0	10.354,0	10.784,0	66.400	86.392	
Autres régions	990,0	936,0	803,0	817,0	881,0	975,0	6.100	7.632	
Totaux	34.036,7	21.062,0	24.193,0	26.617,0	32.119,0	37.429,5	203.200	302.771	
Bassin de la Sarre.	—	7.842,0	8.025,0	9.367,0	7.660,0	11.790,0	—	75.000	

Année	Mois	Gr.-Bret. Houille	Etats-Unis Houille	Belgique Houille	Année	Mois	Pologne Houille
1924	10 premiers mois	228.000	416.000	19.400	1924	9 pr. mois	22.400
1923	moy. de 10 mois	234.500	492.680	19.100	1923	moy. 9 mois	27.100
1922	—	211.330	345.650	17.700	1922	—	16.650
1921	—	138.220	382.830	18.160	1921	—	5.680
1920	—	194.340	497.640	18.660	1920	—	4.800
1913	—	243.360	430.880	10.040	1913	—	—

		Tchéco-Slovaquie			Allemagne (1)		
Année	Mois	Houille	Lignite	Année	Mois	Houille	Lignite
1924	9 prem. mois	10.900	15.200	1924	10 prem. mois	96.400	100.300
1923	moy. de 9 mois	8.721	12.159	1923	m. de 10 mois	51.800	98.500
1922	—	7.434	14.211	1922	—	99.300	114.200
1921	—	8.739	16.128	1921	—	94.900	102.500
1920	—	8.342	14.769	1920	—	89.600	93.300
1913	—	—	—	1913	—	158.400	72.700

FRANCE. — Minerais de fer (milliers de tonnes).

	moyenne de 10 mois					10 pr. mois	Stocks fin sept.	Personnel ouvrier	
	1913	1920	1921	1922	1923	1924	1924	en 1913	en oct. 1924
Lorraine	34.263,0	10.194,0	11.035,0	16.652,0	18.399,0	22.318,2	1.406,8	35.340	24.410
Normandie	639,0	297,0	427,0	488,0	629,0	724,0	229,4	2.808	1.518
Anjou-Bretagne	321,0	100,0	123,0	155,0	277,0	330,7	116,4	1.471	828
Pyénées	328,0	178,0	97,0	46,0	173,0	223,3	27,5	2.168	1.158
Autres régions	267,0	90,0	73,0	19,0	45,0	60,1	31,7	1.250	321
Totaux	35.817,0	11.559,0	11.755,0	17.360,0	19.523,0	23.656,3	1.811,8	43.037	28.235

Sels de potasse (tonnes de potasse pure K₂O)

moyenne de 10 mois					10 pr. mois
1920	1921	1922	1923	1924	1924
160.405	124.114	172.600	207.250	225.720	225.720

Huiles minérales (tonnes)

moyenne de 10 mois				10 pr. mois
1920	1921	1922	1923	1924
38.310	39.250	52.810	47.445	51.370

Fonte (milliers de tonnes).

	France		Etats-Unis	Belgique	Luxembourg	Allemagne
	France	Grande-Bret.				
1924	6.350	6.250	29.450	2.340	1.790	—
1923	4.420	6.300	33.920	1.820	1.170	(2) 3.330
1922	4.270	4.150	22.760	1.340	1.400	7.300
1921	2.800	2.220	14.010	730	510	6.250
1920	2.760	6.800	30.830	930	580	4.630
1913	4.340	8.690	26.010	2.070	2.120	(3) 13.880

Acier brut (milliers de tonnes).

	France		Etats-Unis	Belgique	Luxembourg	Allemagne
	France	Grande-Bret.				
1924	5.740	7.110	30.370	2.400	1.550	—
1923	4.150	7.190	36.820	1.900	1.000	(2) 4.170
1922	3.730	4.940	29.270	1.300	1.170	7.620
1921	2.590	3.140	16.280	660	640	7.500
1920	2.460	7.680	34.610	1.040	490	6.430
1913	3.910	6.490	25.640	2.050	1.010	(3) 14.120

(1) Dans ses limites successives ; depuis 1920 sans la Sarre et le Palatinat. — (2) D'après le Bulletin mensuel de statistique de la Société des Nations. — (3) Territoire d'avant-guerre.

Transports.

FRANCE. — Moyenne journalière des recettes brutes des chemins de fer (milliers de francs).

Réseaux	kilomètres exploités		Année						
	1913	1924	1921	1922	1923	nov. 1923	sept. 1924	oct. 1924	nov. 1924
Etat	8.982	9.049	2.606	2.738	2.890	2.910	3.890	3.760	3.600
P.-L.-M.	9.270	9.781	4.503	4.830	5.240	5.280	7.020	6.730	6.660
Nord	3.840	3.830	2.714	3.119	3.278	3.440	4.090	4.190	4.120
Orléans	7.467	7.469	2.486	2.515	2.733	2.660	3.800	3.490	3.030
Est	5.027	5.027	2.480	2.786	2.800	2.930	3.430	3.510	3.460
Midi	4.080	4.208	1.224	1.266	1.342	1.300	1.960	1.800	1.600
Alsace et Lorraine	—	2.262	1.174	1.345	1.409	1.690	2.140	2.030	1.910
Totaux	38.666	41.626	17.187	18.601	19.692	20.210	26.330	25.510	24.320

Moyenne journalière des wagons chargés sur les grands réseaux français (1).

	janv.	fév.	mars	avr.	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.
1919	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	30.717	32.711
1920	30.121	31.454	28.429	33.369	21.063	35.018	34.334	35.425	36.189	37.512	37.627	24.447
1921	33.398	35.255	33.935	35.353	33.991	36.153	34.256	37.181	39.503	42.769	42.342	43.270
1922 (1)	45.665	47.740	49.732	47.394	48.914	49.604	49.173	50.857	54.353	48.595	57.115	55.845
1923	55.052	61.186	62.016	60.408	58.573	57.757	55.216	54.963	59.023	60.517	68.632	57.408
1924	57.874	61.325	63.228	59.126	59.777	59.597	58.708	60.304	62.812	65.467	—	—

Mouvement des ports maritimes français (ensemble).

	Nombre de navires entrés		Tonnage débarqué		Tonnage embarqué		Evacuation	
	navires	toutes entrées	toutes marchand.	(dont charb.)	toutes march.	(dont cabot. national)	par voie ferrée	par navig. intér.
1924 oct.	4.090	3.094.600	(1.376.200)	901.400	(255.700)	1.509.700	607.900	
— sept.	4.042	2.911.200	(1.430.200)	867.700	(184.600)	1.447.700	526.400	
— août.	4.105	2.796.400	(1.355.600)	791.900	(206.700)	1.418.300	491.600	
— juillet.	4.147	3.048.200	(1.430.200)	829.500	(215.000)	1.668.500	544.500	
— juin.	4.141	3.136.300	(1.229.000)	844.700	(215.000)	1.735.700	593.000	
— mai.	4.196	3.489.700	(1.581.600)	820.500	(222.400)	1.988.800	648.700	
— avril.	3.818	3.259.900	(1.604.000)	831.700	(—)	1.753.000	584.600	
— mars.	3.996	3.430.100	(1.704.400)	905.500	(208.500)	1.806.600	589.000	
— février.	3.364	2.770.800	(1.503.700)	747.400	(188.900)	1.636.700	566.600	
— janvier.	3.658	2.795.000	(1.314.900)	766.800	(194.600)	1.841.300	360.800	
1923 décembre.	3.685	3.156.700	(1.574.400)	742.900	(157.700)	1.645.000	559.900	
— novembre.	3.625	3.335.060	(1.688.600)	651.900	(103.600)	1.727.300	573.200	
— octobre.	3.775	3.078.200	(1.685.000)	682.200	(111.600)	1.708.200	604.100	
1923 mois moyen ...	3.835	3.134.800	(1.724.100)	662.200	(117.500)	1.766.900	584.200	
1922 — ...	3.298	2.465.400	(1.285.300)	583.100	(100.400)	1.399.200	523.100	
1913 — ...	6.087	2.657.000	(1.146.200)	867.700	—	—	—	

PAYS DIVERS. — Mouvement général des Ports maritimes (tonnage net en milliers de tonnes de jauge).

	Entrées						Entrées				
	France (2)	Gde Bret.(2)	Etats-Unis (3)	Italie (3)	Allem. (3)(4)		France (2)	Gde Bret.(2)	Etats-Unis (3)	Italie (3)	Allem. (3)(4)
1924 septembre	3.846	5.010	—	—	2.607	1923 oct. . .	3.770	4.798	5.960	—	2.487
— août. . .	3.747	5.112	6.276	—	2.673	— sept. . .	3.711	4.367	5.685	—	2.768
— juillet. . .	3.853	5.305	6.637	—	2.617	— août. . .	3.586	4.529	6.574	—	2.719
— juin. . .	3.641	4.873	6.311	—	2.632	— juillet. . .	4.445	4.628	6.843	—	2.857
— mai. . .	3.972	4.879	6.649	—	2.841	— juin. . .	3.836	4.675	5.937	—	2.693
— avril. . .	3.427	4.062	5.107	—	2.613	— mai. . .	3.728	4.333	5.969	—	2.743
— mars. . .	3.429	4.093	4.600	1.092	2.049	1923 moy. mle	3.480	4.257	5.521	1.182	2.531
— février. . .	2.825	3.459	4.545	1.092	1.950	1922 moy. mle	2.955	3.611	5.433	1.149	1.858
— janvier. . .	2.926	3.916	4.324	1.092	2.153	1921	2.276	3.094	5.190	988	1.318
1923 décembre.	3.309	4.714	5.529	—	2.403	1920	2.399	3.041	5.342	776	—
— novembre	3.567	4.288	5.619	—	2.361	1913	2.876	4.089	4.440	1.560	2.215

(1) Chemins de fer d'Alsace et Lorraine compris depuis janvier 1922 seulement.

(2) Avec cargaison.

(3) Avec cargaison et sur lest.

(4) En 1913, 12 ports; depuis janvier 1923, 18 ports; depuis mai 1923, 19 ports.

FRANCE

Commerce extérieur ; Frets maritimes.

	Tonnes métriques 10 pr. mois			Milliers de francs 10 pr. mois		
	1913	1923 (1)	1924 (2)	1913	1923 (1)	1924 (2)
Importations :						
Obj. d'alimentat.	4.375.774	4.581.501	4.765.770	1.439.169	5.942.539	7.377.040
Mat. néc. à l'ind.	30.778.641	38.971.457	41.444.540	4.032.801	16.150.674	21.117.176
(dont charbon)	(18.892.800)	(25.084.599)	(26.583.083)	(482.850)	(2.980.053)	(3.203.998)
Objets fabriqués	1.272.019	1.229.159	1.190.289	1.360.334	3.488.163	4.104.937
Totaux	36.426.434	44.782.117	47.400.599	6.832.304	25.581.376	32.599.153
<i>Evaluation comparative en milliers de dollars (3)</i>				1.318.630	1.593.160	1.686.030
Exportations :						
Obj. d'alimentat.	1.157.522	1.056.757	1.272.929	667.095	2.531.382	3.187.560
Mat. néc. à l'ind.	14.777.147	16.275.027	19.606.262	1.522.691	7.372.470	8.535.690
Objets fabriqués	1.883.731	2.427.369	3.016.193	3.002.026	13.112.612	20.662.060
Colis postaux	27.875	25.568	29.081	447.138	1.323.201	1.594.077
Totaux	17.846.275	19.784.721	23.924.465	5.638.950	24.330.665	33.979.387
<i>Evaluation comparative en milliers de dollars (3)</i>				1.088.320	1.515.280	1.761.110
<i>Déficit des Exportations. Pour cent des Importations</i>				18 %	5 % (4)	—
<i>Excédent des Exportations. Pour cent des Importations</i>				—	—	40/0 (4)

Grande-Bretagne (milliers de livres sterling).

	10 prem. mois		
	1913	1923	1924
Importations :			
Objets d'alimentation	238.271	416.928	403.447
Matières nécessaires à l'industrie	226.090	252.878	279.689
Objets fabriqués	162.617	213.177	221.449
Colis postaux et divers	2.540	4.477	4.770
Totaux	629.518	887.460	909.355
<i>Evaluation comparative en milliers de dollars (3)</i>	3.059.460	4.096.300	3.961.620
Exportations :			
Objets d'alimentation	25.555	35.298	39.427
Matières nécessaires à l'industrie	57.917	110.167	80.149
Objets fabriqués	345.337	482.649	460.491
Colis postaux et divers	8.569	9.391	9.252
Totaux	437.378	637.445	589.319
<i>Evaluation comparative en milliers de dollars (3)</i>	2.130.040	2.942.070	2.567.180
<i>Déficit des Exportations : Pour cent des Importations</i>	30 %	28 %	35 %

Etats-Unis (milliers de dollars).

Importations :			
Ensemble	1.460.260	3.207.150	2.979.900
Exportations :			
Ensemble	2.005.280	3.342.610	3.651.700
Excédent des Exportations :			
<i>Pour cent des Importations</i>	37 %	4 %	23 %
<i>Déficit des Exportations :</i>			
<i>Pour cent des Importations</i>	—	—	—

(1) Chiffres rectifiés par l'Administration des Douanes.
 (2) Chiffres provisoires.
 (3) Cours moyen du change pour chaque époque.
 (4) Il est important de remarquer que les chiffres globaux ci-dessus des importations et des exportations françaises tels qu'ils sont publiés chaque mois comprennent nos échanges avec les colonies en même temps qu'avec l'étranger.

La Documentation vivante

ETATS-UNIS. — Importation et Exportation d'Or.

	Milliers dollars					Excédent d'importat 1 ^{er} août 1914 à fin oct. 1924
	1 ^{er} août 1914 à fin 1920	Année 1921	Année 1922	Année 1923	10 pr. mois 1924	
Importations.....	—	691.248	275.170	232.715	289.584	—
Exportations.....	—	23.891	36.875	28.643	15.284	—
Excédent d'importations..	880.000	667.357	238.295	294.072	274.300	2.354.024

ALLEMAGNE.

	milliers de tonnes métriques				millions de marks or			
	Importations		Exportations		Importations		Exportations	
	Moyen. de 9 mois	9 prem. mois	Moyen. de 9 mois	9 prem. mois	9 prem. mois	9 prem. mois	9 prem. mois	1924
	1913	1923	1924	1913	1923	1924	1913	1924
Alimentation.....	8.775,4	2.780,2	3.790,3	4.026,1	758,7	1.314,3	1.544,2	284,5
Combustibles minéraux.....	14.673,2	21.641,5	12.366,8	33.216,7	1.355,8	1.661,8	330,0	32,5
Minerais de fer.....	10.518,2	1.782,8	1.116,1	1.959,8	191,2	112,8	25,9	2,6
Potasse, sels naturels.....	1.156,1	107,3	409,3	2.202,7	940,3	524,4	39,2	47,7
Produits chimiques, colorants.....	359,6	144,9	194,5	1.152,2	585,8	492,1	60,3	328,9
Textiles (matières et produits).....	981,8	438,8	595,7	302,0	168,5	149,8	2.183,2	973,9
Papier, carton.....	25,1	1,2	1,6	258,1	442,3	413,2	1,6	212,0
Livres, publications.....	4,3	0,7	1,2	12,6	6,3	5,2	4,7	26,2
Verre, poteries.....	25,1	4,0	7,8	317,9	225,3	186,5	8,5	180,9
Fer et produits en fer.....	479,6	1.270,4	853,9	4.919,9	1.302,8	1.164,0	160,8	552,6
Machines.....	65,9	4,1	8,9	402,1	211,2	177,5	17,4	291,3
Produits électrotechniques.....	4,5	1,5	1,5	100,4	67,5	66,8	6,1	188,1
Divers.....	17.620,6	6.970,5	6.275,6	6.455,6	3.308,6	2.928,1	1.728,1	1.432,8
Totaux.....	54.689,4	35.148,5	25.533,2	55.326,1	9.564,3	9.196,5	6.110,0	4.554,0
Evaluat. officielle globale en millions de marks-or.....	8.404,5	4.561,0	6.110,0	7.649,3	4.559,4	4.554,0	—	—
dollars.....	2.002,0	1.086,4	1.455,4	1.840,1	1.086,0	1.084,8	—	—

PAYS DIVERS (évaluations approximatives en millions d'unités monétaires et en millions de dollars au cours du change).

Belgique		Italie		Espagne		Suisse		Russie Soviét.			
9 pr. mill. mois	mill. francs dollars	9 pr. mill. mois	mill. lire dollars	mill. Année	mill. pesetas doll.	9 pr. mill. mois	mill. francs doll.	8 pr. mill. mois	mill. rouble or doll.		
Importations											
1924	12.900	587	1924	13.780	613	1923	3.028	435	1924	128	66
1923	9.010	479	1923	12.680	590	1922	3.035	470	1923	78	40
1913	3.478	671	1913	2.730	527	1913	1.306	252	1913	913	470
Exportations											
1924	10.070	453	1924	9.770	425	1923	1.598	228	1924	208	107
1923	6.098	325	1923	7.320	340	1922	1.450	225	1923	87	45
1913	2.726	526	1913	1.885	364	1913	1.058	204	1913	1.013	522

Frets maritimes.

Nombres indices du *Federal Reserve Bulletin* de Washington
Entre la côte Atlantique des Etats-Unis et les ports européens
Base 100 pour janvier 1920

Chamber of Shipping de Londres
Entre les ports de la Grande-Bretagne et diverses destinations

I. Base 100 pour moyenne de 1920					II. Base 100 — 20. 1913							
1924	octobre	Indice	Roy.	Atl.	Méditer-	1924	octobre	Indice	Eaux	Mer	Etats	Indices
		général.	Uni	franç.				ranée	général.	europ.	Inde	
—	septembre	27,9	31,8	27,6	22,8	—	septemb.	30,13	29,46	28,51	34,73	128,8
—	août	26,6	29,0	28,2	21,9	—	août	28,27	28,89	27,39	25,39	120,7
—	juillet	22,4	23,7	22,9	20,4	—	juillet	27,84	29,13	27,02	32,17	118,8
—	juin	22,1	22,8	23,4	20,5	—	juin	27,41	30,88	23,99	28,93	117,0
—	mai	23,3	25,0	24,5	20,8	—	mai	29,09	32,48	26,77	—	124,2
—	avril	25,7	28,4	26,7	21,3	—	avril	30,10	32,99	25,33	—	128,5
—	mars	25,3	28,1	26,5	20,5	—	mars	31,09	35,37	26,69	28,93	132,7
—	février	24,8	29,6	25,9	20,5	—	février	32,14	36,24	30,40	28,73	137,2
—	janvier	25,8	29,9	25,3	19,9	—	janvier	31,56	33,16	30,91	27,61	134,7
1923	décembre	24,9	27,5	25,4	20,2	1923	décemb.	30,76	31,81	30,43	27,91	131,3
—	novembre	25,1	27,8	25,7	20,2	—	novemb.	28,06	32,24	29,00	23,77	119,8
—	octobre	25,1	28,6	24,8	20,5	—	octobre	27,30	30,80	29,07	27,28	116,5
1922	moyenne	22,9	23,4	24,4	20,3	1922	moyenne	27,33	29,50	27,03	27,89	116,6
1920	janvier	25,6	29,0	24,8	26,1	1920	moyenne	29,73	34,05	24,85	27,84	126,9
		100	100	100	100	1921	moyenne	37,59	38,59	31,48	37,30	162,4
						1920	moyenne	100	100	100	100	427,4
						1913	moyenne	—	—	—	—	100

Prix. — Prix de gros ; Indices.

FRANCE. — Prix de gros de certaines marchandises :

		1924		1923	1922	1921	1920	1914
		nov.	oct.	nov.	nov.	nov.	nov.	juill.
Blé roux dispon. New-York bush	cents	171 (1)	158 3/4	119	136	129 1/2	185 1/2	98 1/2
Coton Le Havre 50 kil.	fr.	577	590	860	450	325	280	78,50
Laine B. A. en suint Le Havre 100 kl.	fr.	1.880	1.770	1.285	850	540	950	222,50
Fonte n° 3 P. L. Tonne départ	fr.	305	298	405	245	217,50	500	—
Caoutchouc Para Le Havre kil.	fr.	13,40	12,30	10,50	7,85	7,45	7,45	7,85

PAYS DIVERS. — Nombres indices des prix de gros : (2)

		1924		1923	1922	1921	1920	1919	1914
France.		nov.	oct.	nov.	nov.	nov.	avril (max.)	nov.	juillet
Statistique Générale — fin du mois — base 100 : juillet 1914 (3)	Indice général (45 mat.) . . .	514	507	452	359	339	600	413	100
	Denrées alimentaires :								
	Aliments végétaux (8 mat.)	460	451	358	285	302	504	347	100
	Aliments animaux (8 mat.)	442	434	414	350	318	502	407	100
	Sucre, café, cacao (4 mat.)	434	456	487	354	332	458	278	100
	Matières industrielles :								
Minér. et mét. (7 mat.) . . .	498	484	461	339	308	563	358	100	
Textiles (6 mat.)	719	701	592	442	366	898	585	100	
Divers (12 mat.)	527	526	456	391	390	644	447	100	

Grande-Bretagne.

		1924	1923	1922	1921	1920	1919	1914	
The Statist (Sauerbeck)		juin	mai	avril	mai	avril	juin	avr.(max.)	
— fin du mois — base 100 : moy. 1866-77.	Indice général	145,5	146,1	132,4	130,6	136,7	266,1	231,0	82,4
	Denrées alimentaires :								
	Aliments végétaux	131,9	138,1	101,0	99,4	120,4	240,6	185,2	71,9
	Aliments animaux	153,8	160,1	151,8	174,1	169,0	264,1	225,3	101,5
	Sucre, café, thé	112,1	107,6	108,0	88,8	80,6	209,9	178,0	50,0
	Matières industrielles :								
Minéraux et métaux	164,0	162,1	160,3	140,4	149,9	290,6	249,8	94,0	
Textiles	184,0	181,4	159,8	146,2	149,3	297,7	273,7	83,1	
Divers	121,9	121,1	114,3	123,1	130,7	267,7	243,4	81,7	

Italie.

		1924		1923		1922	1921	1920	
Prof. Bachi		juin	mai	avril	mai	avril	juin	avr.(max.)	
— fin du mois — base 100 : moy. 1920.	Indice général	90,7	91,4	92,7	92,9	94,2	86,1	81,5	107,3
	Aliments végétaux	101,5	103,1	104,3	109,9	110,6	108,7	97,0	107,7
	Aliments animaux	103,6	104,8	110,6	109,7	113,6	97,0	100,5	124,1
	Produits chimiques	63,4	63,5	63,9	69,7	69,6	67,0	63,4	107,1
	Textiles	93,1	95,3	95,2	81,6	83,0	73,6	46,2	94,0
	Minéraux et métaux	64,8	64,3	65,2	65,0	65,5	57,4	60,4	101,4
Mat. de construction	84,9	85,2	85,7	83,3	83,4	75,7	101,6	112,6	
Produits végétaux divers	94,2	95,0	94,0	122,4	128,1	104,9	95,0	108,7	
Divers	97,6	97,9	98,8	92,0	93,2	87,0	90,4	105,2	

Etats-Unis.

		1924		1923	1922	1921	1920	1919	1914
Dun's Review		nov.	oct.	oct.	nov.	nov.	mai(max.)	nov.	juillet
- déb. du mois	Céréales	36.378	36.464	31.061	28.630	22.808	56.965	47.529	21.086
	Viandes	19.271	18.505	16.865	17.045	13.132	21.884	19.144	12.979
	Lait et légumes	21.540	20.282	23.878	22.516	24.062	28.963	28.731	17.244
	Total de 300 art.	20.210	19.893	20.478	18.657	17.831	25.246	24.167	10.440
	Autres aliments	38.740	38.679	39.356	37.072	30.783	53.696	51.408	20.834
	Habillement	22.932	22.552	22.948	23.536	21.768	30.994	26.711	15.691
env. compens.	Métaux	34.663	34.503	37.258	34.835	33.281	46.084	40.893	21.425
Divers									
Totaux	193.734	190.878	191.844	182.291	163.665	263.832	238.578	119.708	

Monnaie or : base 100 juillet 1914

Monnaie papier : base 1 juillet 1914

Allemagne (3)

		1924			1923	1922	1921	1920	1914
Frankfurter Zeitung		déc.	nov.	janv.	décembre	déc.	janv.	janv.	juill.
début du mois	Indice général	140,8	138,5	140,1	1.617***	1.674	21	20	1
	Alimentation	137,3	138,9	138,1	1.687***	1.448	20	20	1
	Textiles ; cuirs	184,3	178,7	165,7	1.743***	2.898	23	26	1
	Minér. et mét.	129,8	125,1	137,6	1.701***	2.212	28	27	1
	Divers	129,2	124,9	126,5	1.494***	1.342	18	11	1
	Prod. ind. fnis	138,1	139,0	140,7	1.497***	1.191	17	15	1

(1) Au cours du change 117 fr. 80 les 100 kil.

(2) Pour réduction des Indices à même base, voir ci-après tableau des prix et changes.

(3) * = 000.

La Documentation vivante

PAYS DIVERS. — Indices généraux avec réduction à parité du dollar (1).

Base 100 = prix d'avant-guerre.

	Belgique		Suisse		Espagne		Pologne		Japon		Russie Et-Un.		
	Ind.	Réd.	Ind.	Réd.	Ind.	Réd.	Ind.	Réd.	Ind.	Réd.	Ind.	Réd.	
1921 sept...	368	138	184	164	183	124	60	203	68	207	202	—	136
1922 sept...	364	137	165	161	174	138	152	365	74	193	186	—	144
1923 sept...	514	130	181	161	174	122	7.302	200	107	210	205	—	157
1924 août...	547	142	170	166	182	127	109	(8)	109	200	166	173 (9)	157
— sept...	550	141	169	165	184	126	112	(8)	112	—	—	164 (9)	158

Indices des Prix de détail.

FRANCE. — Dépenses-indices en francs de la Statistique générale de la France, caractérisant la variation de prix de 13 denrées (2).

	Paris	France ent.	Nord	Est	Sud-Est	Midi	Ouest	Als.-Lor.	
1924 nov.....	4.257	1924 3 ^e trim.	4.010	4.110	4.030	4.100	3.930	3.780	4.180
— oct.....	4.117	— 2 ^e —	3.946	4.061	3.984	3.988	3.847	3.717	4.136
— sept.....	4.020	— 1 ^{re} —	4.013	4.195	3.999	3.964	3.871	3.843	4.105
— août.....	3.925	1923 3 ^e trim.	3.506	3.644	3.548	3.463	3.424	3.311	3.747
1923 nov.....	3.816	1922 3 ^e —	3.387	3.491	3.442	3.386	3.332	3.202	3.532
1922 nov.....	3.191	1921 3 ^e —	3.320	3.506	3.268	3.327	3.213	3.150	3.256
1921 nov.....	3.504	1920 4 ^e max.	4.519	4.693	4.456	4.522	4.423	4.345	4.530
1920 nov. (max.)	4.577	1919 3 ^e —	2.897	2.904	2.880	3.009	3.006	2.712	2.976
1919 nov.....	3.015	1918 3 ^e —	2.446	2.485	2.356	2.607	2.460	2.305	—
1918 oct.....	2.554	1917 3 ^e —	1.845	1.944	1.765	1.936	1.861	1.699	—
1917 oct.....	1.982	1916 3 ^e —	1.420	1.461	1.379	1.436	1.456	1.363	—
1914 juillet....	1.075	1914 3 ^e —	1.004	1.089	988	1.018	988	942	1.084

Alimentation et Coût de la vie (3).

PAYS DIVERS. — Indices ramenés à 100 (1 en ce qui concerne l'Allemagne) pour juillet 1914.

	France		Gde-Bretagne		Italie (Milan)		Etats-Unis		Allemagne (7)	
	Coût de la vie	Aliment.								
1924 nov....	—	—	396	181	180	562	567	—	1.230	*** (5)
— oct.....	—	—	383	180	179	546	543	—	1.230	*** (5)
— sept....	—	—	374	176	172	516	514	—	1.190	*** (5)
— août....	367	—	401	366	172	166	511	507	171	141
— juill....	—	—	360	171	164	512	508	—	140	1.140
— mai....	366	—	395	378	189	160	518	519	169	138
— février..	365	—	401	384	178	176	517	516	170	147
1923 nov....	345	—	375	355	177	176	502	503	173	148
— août....	331	—	351	328	173	168	483	490	172	146
— mai....	331	—	339	325	169	160	490	499	170	140
— fév....	324	—	332	316	176	171	497	500	169	139
1922 nov....	300	—	315	297	180	176	505	516	170	142
— août....	289	—	313	289	179	172	491	498	166	136
1921 nov....	297	—	350	326	199	195	541	570	174	149
1920 nov....	370	—	452	426	269	282	511	515	198	189
1919 juill....	238	—	289	261	215	217	280	310	175	186
1914 juill....	100	—	100	100	100	100	100	100	100	100
Réduction des indices ci-dessus à parité du dollar (1).										
1924 nov....	—	—	111	171	170	126	128	—	—	1.23
— oct....	—	—	104	166	165	123	123	—	—	1.23
— sept....	—	—	103	161	158	118	117	—	—	1.19
— août....	103	113	103	158	153	118	117	171	141	1.14
— juill....	—	—	96	153	147	114	113	—	—	1.14
— mai....	108	117	112	151	143	119	119	169	138	1.13
— février..	86	94	87	157	155	116	116	170	147	1.05
1923 nov....	99	108	102	159	159	114	114	173	148	1.53 (6)
1922 nov....	106	112	105	161	164	121	123	170	142	0.28
1921 nov....	110	130	121	168	160	116	123	174	149	0.24
1920 nov....	115	140	132	191	200	95	98	198	189	0.48
1919 juill....	178	217	196	197	199	169	188	175	186	—
1914 juill....	100	100	100	100	100	100	100	100	100	1

(1) Ou évaluation approxim. en monnaie-or de chaque pays aux cours des changes.

(2) Pain, viande, lard, beurre, œufs, lait, fromage, pommes de terre, haricots, sucre, huile comest., pétrole, alcool à brûler : pour la consommation annuelle d'un ménage de 4 personnes. (3) Alimentation, chauffage, éclairage, habillement, logement. (4) Voir au tableau de la page suivante les coefficients mensuels sauf pour l'Allemagne pendant la période d'inflation. (5) Indice hebdomadaire, dernière semaine du mois. (6) Résultat tenant principalement à ce qu'à l'époque, la cote officielle allemande du mark était maintenue à une valeur supérieure à la parité mondiale réelle. (7) * = 000. (8) En zlotys = francs-or. (9) Calculés en or (tchervonetz).

Prix et Changes.

	Indices des prix de gros ramenés à 100 en juillet 1914					Valeur or de l'unité monétaire calculée sur le change du dollar				Réduction des indices du présent tabl. à parité du dollar, cpte tenu des changes (2), et Pourcentage corresp. des prix par rapp. aux prix amér.							
	France	Gr.-Bret. (Sass.-West)	Italie (prod. Bazil)	Etats-Unis (Conn's Review)	Allemag. (Frankfurter Zeitung) (1) (3)	France	Gr.-Bret.	Italie	Allemagne (1) (3)	France		Grande-Bretag.		Italie		Allemagne	
										Réduet.	% des prix	Réduet.	% des prix	Réduet.	% des prix	Réduet.	% des prix
Pair	—	—	—	—	—	1,0	1,0	1,0	1,0	—	—	—	—	—	—	—	—
1914 juillet....	100	100	100	100	1 (1)	1,0	1,0	1,0	1,0	100	100	100	100	100	100	100	100
1915 —	143	129	142	104	—	0,950	0,980	0,850	—	136	131	126	121	121	116	—	—
1916 —	188	158	210	121	—	0,880	0,980	0,805	—	165	136	155	130	169	140	—	—
1917 —	273	215	331	177	—	0,910	0,980	0,725	—	248	140	211	119	240	136	—	—
1918 —	344	234	467	194	—	0,910	0,980	0,575	—	313	161	229	118	268	138	—	—
1919 —	356	250	395	195	—	0,750	0,915	0,605	—	267	137	229	117	239	123	—	—
1920 novembre	476	272	730	190	17	0,310	0,710	0,187	0,057	146	77	193	102	137	72	97	51
1921 novembre	339	166	648	137	28	0,372	0,820	0,215	0,0185	126	92	136	99	139	102	52	38
1922 octobre ..	334	158	654	147	432	0,392	0,911	0,217	0,00194	131	89	144	98	142	96	84	57
— novembre.	359	158	649	152	945	0,354	0,924	0,239	0,000667	127	84	146	96	155	102	63	41
— décembre...	369	157	631	155	1.674	0,376	0,948	0,265	0,000585	139	90	149	96	167	108	98	63
1923 janvier...	395	158	627	155	2.054	0,357	0,956	0,264	0,000487	141	91	151	97	166	107	100	65
— février...	431	160	634	156	7.159	0,320	0,965	0,250	0,000105	138	88	154	99	158	101	75	48
— mars.....	433	161	639	160	6.770	0,326	0,965	0,249	0,000186	141	88	155	97	159	100	126	79
— avril.....	424	163	641	161	6.425	0,342	0,958	0,257	0,000198	145	90	156	97	165	102	127	79
— mai.....	415	160	632	161	8.237	0,345	0,951	0,250	0,000112	143	88	152	94	158	98	92	57
— juin.....	417	155	619	160	14.980	0,327	0,949	0,238	0,*0564	136	85	147	92	147	92	84	52
— juillet.....	415	151	617	158	39.898	0,305	0,941	0,223	0,*0253	127	80	142	90	138	87	101	64
— août.....	422	152	618	156	283.599	0,293	0,936	0,223	0,*0038	124	79	142	91	138	88	108	70
— septembre	432	155	620	157	3.063.358	0,303	0,934	0,229	0,**323	131	83	145	92	142	90	99	63
— octobre...	429	155	614	159	182.953*	0,310	0,929	0,235	0,**0072	133	84	144	91	144	91	132	83
— novembre.	452	161	623	160	49.071**	0,287	0,901	0,227	0,***325	130	81	145	91	141	88	159(4)	99
— décembre.	468	162	629	159	1.617***	0,271	0,895	0,224	0,***001	127	80	145	91	141	88	162(4)	102
1924 janvier...	505	166	622	159	140,1	0,239	0,875	0,225	1,0	121	76	145	91	140	88	140	88
— février...	555	168	624	160	136,9	0,227	0,882	0,225	1,0	126	79	148	93	140	88	137	86
— mars.....	510	166	631	159	141,3	0,239	0,881	0,220	1,0	122	77	146	92	139	87	141	89
— avril.....	459	166	631	156	144,6	0,322	0,893	0,232	1,0	148	95	148	95	146	94	145	93
— mai.....	468	165	622	154	146,3	0,296	0,895	0,230	1,0	139	90	148	96	143	93	146	95
— juin.....	475	165	617	153	138,2	0,269	0,887	0,225	1,0	128	84	146	95	139	91	138	90
— juillet.....	491	168	618	155	129,7	0,266	0,897	0,223	1,0	131	85	151	97	138	89	130	84
— août.....	487	167	624	157	130,8	0,282	0,922	0,231	1,0	137	87	154	98	144	92	131	83
— sept.....	496	171	632	158	132,5	0,276	0,916	0,228	1,0	137	87	157	99	144	91	132	84
— oct.....	507	177	656	159	139,4	0,271	0,922	0,225	1,0	137	86	163	102	148	93	139	87
— novembre.	514	—	—	162	138,4	0,281	0,945	0,225	1,0	144	89	—	—	—	—	138	85

(1) Pour la période de juillet 1914 à décembre 1923 : indice 1 en juillet 1914 et monnaie-papier ; depuis janvier 1924 : indice 100 en juillet 1914 et « monnaie-or » (Frankfurter Zeitung du 5 octobre 1924). — (2) Voir note (1) page précédente. — (3) * = 000. — (4) Voir note (6) page précédente.

II. — Statistiques générales.

FRANCE. — Mouvement de la population au cours du 3^e trimestre 1924 (1).

Départements	Population au 6 mars 1921	Mariages		Naissances enfants vivants		Décès		Excéd. ou défic. des naissances	
		3 ^e trim. 1924	3 ^e trim. 1923	3 ^e trim. 1924	3 ^e trim. 1923	3 ^e trim. 1924	3 ^e trim. 1923	3 ^e trim. 1924	3 ^e tr. 1923
Ain	315.757	490	494	1.402	1.461	1.157	1.217	245	244
Aisne	421.515	1.231	1.314	2.899	2.885	1.663	1.765	1.236	1.120
Allier	370.950	670	758	1.376	1.343	1.424	1.407	— 48	64
Alpes (Basses-)	91.882	144	149	394	407	423	467	— 29	60
Alpes (Hautes-)	89.275	114	129	406	431	383	418	23	13
Alpes-Maritimes	357.759	617	545	1.534	1.471	1.302	1.452	232	19
Ardèche	294.308	491	548	1.363	1.438	1.063	1.276	300	162
Ardennes	277.811	646	724	1.633	1.551	964	1.066	689	485
Ariège	172.851	238	269	578	673	629	628	— 51	45
Aube	227.839	494	537	1.064	1.043	869	953	195	90
Aude	287.052	447	481	1.195	1.208	998	1.259	197	51
Aveyron	332.940	630	632	1.424	1.553	1.252	1.365	172	188
Belfort (Terr.)	94.338	224	241	384	396	284	309	100	87
Bouches-du-Rhône.	841.996	1.842	1.800	3.936	3.993	3.414	3.715	522	278
Calvados	384.730	856	872	2.163	2.194	1.503	1.735	660	459
Cantal	199.402	332	305	919	956	685	715	234	241
Charente	316.279	709	674	1.343	1.335	1.087	1.128	256	207
Charente-Infér.	418.310	944	918	1.861	1.806	1.523	1.628	338	178
Cher	304.800	607	573	1.106	1.178	1.064	1.138	42	40
Corrèze	273.808	483	483	1.104	1.150	859	946	245	204
Corse	281.959	454	410	1.157	1.253	883	1.113	274	140
Côte-d'Or	321.088	610	593	1.340	1.297	1.141	1.332	199	65
Côtes-du-Nord	557.824	972	936	3.335	3.530	1.985	2.338	1.350	1.192
Creuse	228.244	262	258	792	791	790	739	2	52
Creuse	396.742	849	885	1.651	1.688	1.441	1.417	210	271
Doubs	285.022	510	588	1.510	1.485	1.023	1.147	487	338
Drôme	263.509	512	484	1.103	1.085	978	1.078	124	7
Eure	303.159	718	680	1.486	1.562	1.113	1.218	373	344
Eure-et-Loir	251.255	443	445	1.200	1.241	942	1.038	258	203
Finistère	762.514	1.261	1.283	4.323	4.575	2.423	2.587	1.909	1.988
Gard	396.169	682	628	1.527	1.595	1.410	1.653	117	58
Garonne (Haute-)	424.582	813	785	1.670	1.617	1.644	1.831	26	214
Gers	194.406	258	295	657	684	787	800	— 130	116
Gironde	819.128	1.831	1.935	3.417	3.524	2.974	3.376	443	148
Hérault	488.215	620	655	1.966	2.178	1.691	2.193	275	15
Ille-et-Vilaine	558.574	1.118	1.011	3.372	3.333	2.284	2.373	1.088	960
Indre	260.535	527	467	1.007	1.090	818	888	189	202
Indre-et-Loire.	327.743	730	745	1.456	1.442	1.218	1.349	238	93
Isère	525.522	965	967	2.396	2.224	2.017	2.177	379	47
Jura	229.062	381	393	1.058	1.109	797	903	261	206
Landes	263.937	439	428	1.022	1.048	871	902	151	146
Loir-et-Cher	251.528	548	549	1.083	1.137	893	940	190	197
Loire	637.130	1.332	1.306	2.903	2.824	2.265	2.551	638	273
Loire (Haute-)	268.910	402	346	1.171	1.167	841	1.023	330	144
Loire-Inférieure	649.691	1.501	1.403	3.127	3.230	2.241	2.634	886	596
Loiret	337.224	658	718	1.459	1.451	1.208	1.389	251	62
Lot	176.889	280	281	604	695	759	790	— 155	95
Lot-et-Garonne	239.972	450	512	905	884	953	1.057	— 48	173
Lozère	108.822	190	170	490	521	329	447	161	74
Maine-et-Loire	474.780	957	891	2.356	2.375	1.784	2.051	572	324
Manche	425.512	944	984	2.391	2.611	1.628	1.754	763	857
Marne	366.734	863	853	2.213	1.998	1.387	1.600	826	398
Marne (Haute-)	198.865	351	337	885	827	747	811	138	16
Mayenne	262.447	379	327	1.385	1.366	933	1.148	452	218
Meurthe-et-Mos.	503.810	1.203	1.171	3.105	2.953	1.843	2.042	1.262	911
Meuse	207.309	400	481	1.284	1.201	793	815	491	386
Morbihan	546.047	811	863	3.332	3.374	1.744	2.209	1.588	1.165
Moselle	589.120	1.122	1.091	3.701	3.568	1.724	2.064	1.977	1.504
Nièvre	270.148	525	495	999	1.026	937	978	62	48
Nord	1.787.918	5.617	5.508	10.478	9.389	5.690	6.136	4.788	3.853
Oise	387.760	1.032	1.004	2.084	1.918	1.384	1.675	700	243
Orne	274.814	508	505	1.450	1.372	1.073	1.242	377	130
Pas-de-Calais	989.967	2.984	2.851	7.674	7.171	3.293	4.003	4.381	3.168
Puy-de-Dôme	490.560	811	821	1.994	1.984	1.802	1.942	192	42

(1) Travaux de la Statistique générale de la France, Journal officiel du 20 décembre 1924.

	Population au 6 mars 1921	Mariages		Naissances enfants vivants		Décès		Excéd. ou défic. des naissances	
		3 ^e trim. 1924	3 ^e trim. 1923	3 ^e trim. 1924	3 ^e trim. 1923	3 ^e trim. 1924	3 ^e trim. 1923	3 ^e trim. 1924	3 ^e tr. 1923
Pyrénées (Basses-)	402.981	673	672	1.965	1.925	1.444	1.452	521	473
Pyrénées (Hautes-)	185.760	269	281	759	749	725	786	34	37
Pyrénées-Orientales	217.503	355	349	875	923	662	912	213	11
Rhin (Bas-)	651.686	1.327	1.226	3.278	3.306	1.937	2.065	1.341	1.241
Rhin (Haut-)	468.943	1.032	1.118	2.290	2.366	1.297	1.371	993	995
Rhône	956.566	1.958	1.864	3.746	3.754	3.236	3.596	510	158
Saône	228.348	404	403	951	995	822	862	129	133
Saône-et-Loire	554.816	1.182	1.108	2.451	2.537	1.845	1.959	606	578
Sarthe	389.235	745	750	1.982	2.068	1.455	1.722	527	346
Savoie	225.034	330	453	1.123	1.127	898	962	225	165
Savoie (Haute-)	235.668	346	336	1.108	1.135	907	985	201	150
Seine	4.411.691	14.179	13.927	18.360	18.101	15.077	15.273	3.283	2.828
Seine-Inférieure	880.671	2.095	2.193	4.925	5.105	3.223	3.792	1.702	1.313
Seine-et-Marne	349.234	808	812	1.558	1.521	1.487	1.570	71	49
Seine-et-Oise	921.673	2.490	2.322	4.286	4.121	3.994	4.364	292	243
Sèvres (Deux-)	310.060	641	629	1.439	1.554	1.010	1.136	429	418
Somme	452.624	1.132	1.116	2.428	2.584	1.745	1.945	683	639
Tarn	295.588	533	551	1.239	1.261	1.031	1.188	208	73
Tarn-et-Garonne	159.559	245	285	623	655	683	771	—	116
Var	322.945	553	598	1.258	1.275	1.278	1.301	—	26
Vaucluse	219.602	419	455	888	935	955	1.073	—	138
Vendée	397.292	912	876	2.069	2.248	1.314	1.384	755	864
Vienne	306.248	667	701	1.443	1.400	1.002	1.138	441	262
Vienne (Haute-)	350.235	607	598	1.471	1.485	1.159	1.210	312	275
Vosges	383.684	781	763	1.941	1.869	1.257	1.417	684	452
Yonne	273.118	474	533	1.037	1.031	1.161	1.194	—	163
Totaux du 3 ^e trim.	39.209.518	86.195	85.703	188.114	188.595	139.631	153.768	48.483	34.827
Rappel du 2 ^e trim.		98.683	105.458	190.315	199.758	162.621	162.203	27.694	37.555
Rappel du 1 ^{er} tr.		77.088	70.656	195.006	196.105	219.045	190.036	24.039	6.069
Totaux : 9 prem. mois de 1924 et de 1923		261.966	261.817	573.435	584.458	521.297	506.007	52.138	78.451

Commerce général (1)

	Douze mois 1 ^{er} août-31 juillet		Coton.	Douze mois 1 ^{er} août-31 juillet	
	1923-1924	1922-1923		1923-1924	1922-1923
Milliers de quintaux			Milliers de quintaux		
<i>Exportations :</i>			<i>Exportations :</i>		
Hongrie	1.607	19	Etats-Unis	13.529	11.521
Roumanie	690	75	Inde britannique	6.297	6.473
Canada	79.585	62.555	Egypte	3.167	3.252
Etats-Unis	20.147	40.542	Totaux	22.993	21.246
Argentine	44.627	36.860	<i>Importations :</i>		
Inde britannique	4.720	7.163	Allemagne	2.399	2.124
Algérie	2.258	666	Autriche	283	240
Tunisie	822	298	Belgique	727	674
Australie	16.676	8.500	France	2.941	2.528
Totaux	171.132	156.678	Grande-Bretagne	6.663	5.648
<i>Importations :</i>			Italie	1.984	2.071
Allemagne	3.087	9.492	Pays-Bas	161	242
Autriche	1.661	1.085	Suisse	273	249
Belgique	11.700	11.025	Tchéco-Slovaquie	1.135	550
Danemark	1.937	1.074	Canada	396	562
France	14.984	13.147	Japon : coton brut	109	42
Grande-Bretagne	56.532	49.005	coton égrené	12.745	5.811
Grèce	3.476	3.356	Autres pays	413	414
Italie	21.193	32.029	Totaux	30.229	21.155
Pays-Bas	5.743	5.886			
Suède	3.027	2.297			
Suisse	4.665	4.509			
Tchéco-Slovaquie	1.237	255			
Japon	21.706	3.764			
Autres pays	1.349	1.346			
Totaux	152.297	138.270			

(1) Institut international d'agriculture de Rome, septembre 1924.

BULLETINS D'ABONNEMENT

A REMPLIR ET A RETOURNER

à **FRANCE** et **MONDE** ou à la **FRANCE VIVANTE**

3, Rue Tronchet, **PARIS** (VIII^e)

Compte de chèques postaux : N° 291-82 — Paris

Nom : _____

Prénom : _____

Demeurant à _____ Département : _____

Rue _____

(SIGNATURE)

Veillez m'inscrire pour un abonnement de $\left. \begin{array}{l} \text{un an (1)} \\ \text{six mois (1)} \end{array} \right\}$
à la revue **FRANCE** et **MONDE**.

Ci-joint la somme de $\left. \begin{array}{l} 50 \text{ francs (1)} \\ 30 \text{ francs (1)} \end{array} \right\}$ en (2) _____

Veillez m'inscrire pour un abonnement d'un an à la
FRANCE VIVANTE.

Ci-joint la somme de 10 francs en (2) _____

Veillez m'adresser un numéro spécimen de
la **FRANCE VIVANTE** et de **FRANCE** et **MONDE**,
sans engagement de ma part.

(1) Biffer les formules non choisies.

(2) Bon de poste, mandat-poste, chèque ou chèque postal.